



# Voc et affaires

Document  
de Référence

2010





## Entretien avec Rémy Lesguer, Président du Directoire

Question : 2010 a été un bon cru pour VÊT'Affaires !

Réponse : Oui assurément et nous en sommes tous très heureux. En effet, 2009 a été l'année de la remise à plat de notre modèle économique « traditionnel », celui qui nous avait permis de devenir un véritable Groupe en plus de trente années de travail. Il nous fallait également résister à la crise, être en situation de conquérir de nouvelles parts de marché et de conforter notre positionnement de toujours :

« La référence du hard Discount textile en France ».

2010 a été « l'année de la preuve » :

- preuve de la pertinence de notre analyse et de notre stratégie réactualisée;
- preuve de la séduction d'un nouveau concept de magasins, plus en ligne avec les attentes de nos clients : plus confortables, plus faciles à déchiffrer, de nouvelles marques, de nouveaux plans de vente élargis aux chaussures, accessoires, ....

21 nouveaux points de vente dans l'année, un site de e-commerce dynamique, une communication très volontariste, entre campagnes publi-promotionnelles hebdomadaires et campagnes télévisuelles trimestrielles, nous ont rapproché de consommateurs plus nombreux et ont généré une croissance proche de 40 %, dont plus de 10 % en organique!

Question : et les résultats sont là !

Réponse : Nous sommes bien dans le plan de marche que nous nous étions fixé, en termes de croissance et de rentabilité.

Nos performances commerciales ainsi que la consolidation de nos fondamentaux financiers nous permettent de faire croître l'ensemble de nos indicateurs magasins et d'afficher des résultats en forte croissance.

C'est pour cela que je tiens à remercier ici l'ensemble des collaborateurs et partenaires ainsi que nos locataires gérants et leurs équipes pour leur implication et leur action au quotidien dans la conduite de cet esprit de conquête et la réalisation de cette belle performance.

Question : et pour vos actionnaires ?

Réponse : Nous n'oublions pas les quatre dernières années qui nous avaient conduit à réduire nos dividendes. Alors, pour remercier ceux qui sont restés fidèles et marquer la réussite du nouveau concept Vêt'affaires, nous avons pris la décision de doubler, à 1€ par action, le dividende de l'an dernier et de voter un dividende exceptionnel de 2€.

C'est aussi notre manière de dire à tous notre confiance dans l'avenir.





# UNE ENTREPRISE CONQUÉRANTE

Dans le respect d'un plan visant à doubler le parc de magasins entre 2009 et 2013, nous soutenons notre ambition par l'évolution volontariste de l'offre et de la communication.

Une gamme de vêtements plus large et plus mode avec toujours l'obsession d'avoir les prix les plus bas du marché dans le respect de la qualité et du service au consommateur.

Avec la naissance de 15 marques propres dans l'univers de la mode pour homme, femme, enfant et layette, Vêt'affaires élargit et renforce son offre à la conquête de nouvelles cibles.

La communication s'exprime désormais dans un territoire exclusif, témoignant de cette volonté de qualité et de tendance.

Fin 2010 a vu la naissance de cette nouvelle communication qui vit à travers nos dépliants, spots TV, site internet sur le plan national ainsi que par l'ensemble des actions multi-régionales.

# Vêt'Affaires

## UNE ENTREPRISE À L'ÉCOUTE



La performance ne s'impose pas, elle se construit.

Une construction qui s'appuie sur une écoute attentive du marché, de ses clients, des locataires gérants et de leurs équipes.

Études de marché, enquêtes de satisfaction, école de formation sont quelques uns des points de contact qui permettent de sentir le « pouls » de l'environnement et son évolution afin d'adapter en permanence nos méthodes, notre offre et nos services.

Les équipes Vêt'Affaires sont obsédées au quotidien par cette observation fine et sans préjugés qui leur permet cette réactivité immédiate, cette anticipation des grandes tendances, ce véritable sens des mutations sociologiques sans lesquelles la performance ne peut être au rendez-vous.



# UNE ENTREPRISE RESPECTUEUSE

Cette véritable philosophie et cette réflexion permanente pour rester « au plus près » du marché nécessite, bien au delà du simple respect des législations en vigueur, une véritable éthique professionnelle traduite chez Vêt'affaires par l'application d'une charte :

- Recherche de la meilleure qualité pour chacun des produits.
- Stylisme et sélection des produits les plus compétitifs pour satisfaire chaque client.
- Commerce équitable pour tous les approvisionnements, dans le monde entier.
- Choix des partenaires et des fournisseurs dans le respect de la législation sur l'Organisation Internationale du Travail (OIT).
- Exigence du service rendu au client.
- Formation de l'ensemble des personnels.
- Recherche des meilleurs « process » et « best practices » afin de limiter l'impact sur l'environnement.



# UNE ENTREPRISE CITOYENNE



Une dimension qui prend toute sa mesure aussi bien en interne qu'à l'externe.

À l'interne avec la formation de l'ensemble des personnels avec 90 journées par an, le recrutement ou l'accès au recrutement de près de 150 nouveaux collaborateurs au cours du dernier exercice, par exemple.

À l'externe par un soutien actif et engagé auprès de la Croix Rouge Française, à travers une convention de mécénat et notamment un chèque de 75.000 € en 2010.

L'ensemble de ses dispositifs sera encore renforcé dans l'avenir avec la volonté de permettre au plus grand nombre d'accéder à la prise de responsabilité, de procurer l'autonomie de l'ensemble des personnels mais également par une

démarche solidaire afin que chacun ait la possibilité pour sa famille d'un habillement digne et de qualité.

Au même titre que chaque membre du siège et de la centrale Vêt'affaires, chacun des responsables de points de vente est personnellement impliqué dans une démarche sociale et citoyenne d'intégration, de promotion et de soutien.



# UNE ENTREPRISE

# EN DÉVELOPPEMENT

- Un réseau de 114 magasins au 31 décembre 2010.
- Une implantation en périphérie de villes supérieures à 25 000 habitants.
- Une surface moyenne de magasin de 800 m<sup>2</sup>.
- Un plan de vente de plus de 2000 références.
- Une offre de produits pour homme, femme, enfant et bébé.
- Une offre de produits en textile et chaussure.
- Plus de 35 millions de produits vendus.
- Un prix de vente moyen de 3,87 €.
- Un panier moyen de 21 €.
- Et plus de 6,5 millions de tickets.

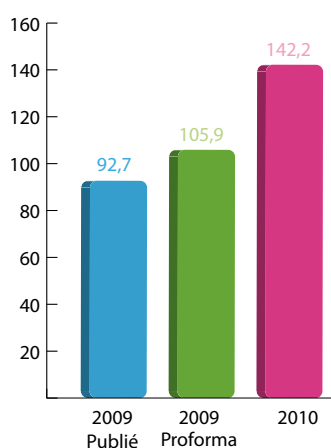


# LES CHIFFRES CLÉS 2010

## Principaux indicateurs financiers

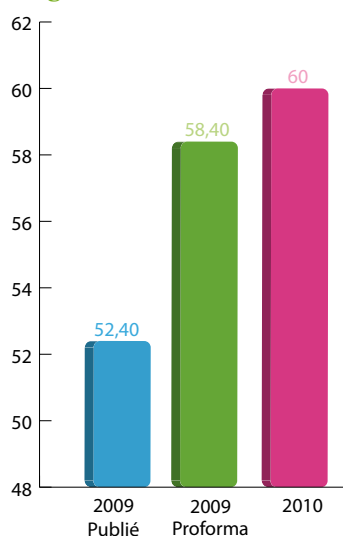
### Chiffre d'affaires

En Millions d'euros



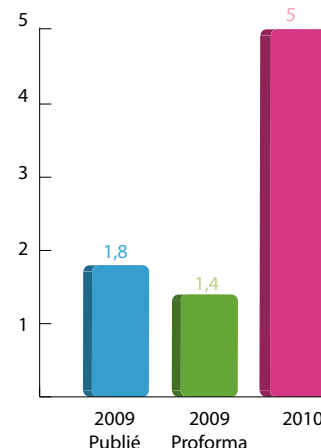
### Marge

En Millions d'euros



### Résultat Net PDG

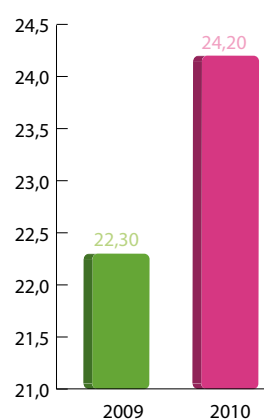
En Millions d'euros



Le compte de résultat 2009 n'est pas comparable avec celui de 2010 en raison de l'évolution du modèle juridique des magasins opérée au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Les données 2009 pro forma illustrent le résultat consolidé si la réorganisation avait été réalisée au 1<sup>er</sup> janvier 2009 permettant ainsi une comparaison avec le compte de résultat consolidé 2010.

### BFR

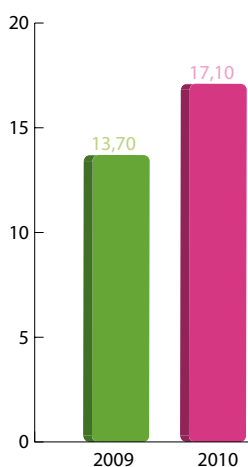
En Millions d'euros



Le stock est le composant principal de ce BFR. Celui-ci a atteint 30,7 millions d'euros, les autres éléments du BFR constituant les ressources.

### Trésorerie net des découverts

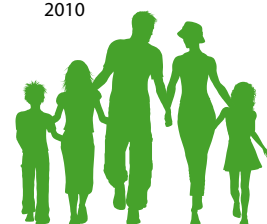
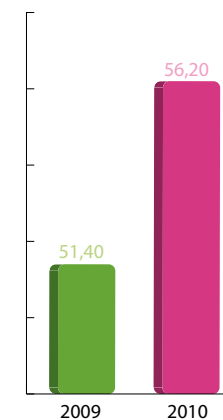
En Millions d'euros



Le niveau de trésorerie est directement lié au poids du stock dans le groupe. La baisse normative du stock ainsi que la hausse des résultats ont permis de reconstituer la trésorerie du groupe.

### Capitaux Propres

En Millions d'euros





AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS

**AMF**

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29/04/2011, conformément à l'article 212-13 de son règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.



## Table des matières

A - INTRODUCTION .....	I
B - CHIFFRES CLÉS .....	VII
C - ORGANIGRAMME .....	6
D - RAPPORT DE GESTION .....	7
<b>NOTE 1 - L'ACTIVITÉ DE L'ENSEMBLE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ .....</b>	<b>7</b>
1.1 - Chiffres clés .....	7
1.2 - Les faits marquants .....	7
1.3 - Activité en matière de recherche et de développement .....	8
1.4 - Événements importants depuis la clôture .....	8
1.5 - Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir .....	8
1.6 - Engagements hors bilan .....	8
1.7 - Méthodes de consolidation .....	9
<b>NOTE 2 - L'ACTIVITÉ DU GROUPE PAR BRANCHES D'ACTIVITÉS .....</b>	<b>9</b>
<b>NOTE 3 - L'ACTIVITÉ PROPRE DE LA SOCIÉTÉ VÊT'AFFAIRES .....</b>	<b>9</b>
3.1 - Les faits marquants .....	9
3.2 - Situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires .....	10
3.3 - Description des principaux risques et incertitudes .....	10
3.4 - Prises de participation et de contrôle .....	10
3.5 - Conséquences sociales de l'activité .....	10
3.6 - Conséquences environnementales .....	10
3.7 - Activité en matière de recherche et de développement .....	10
3.9 - Événements importants depuis la clôture .....	10
3.10 - Évolution prévisible et perspectives d'avenir .....	10
3.11 - L'affectation du résultat .....	10
3.12 - Les distributions antérieures de dividendes .....	11
3.13 - Les charges non déductibles fiscalement .....	11
3.14 - Les commissaires aux comptes .....	11
<b>NOTE 4 - PARTICIPATION ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION .....</b>	<b>11</b>
<b>NOTE 5 - FACTEURS DE RISQUE .....</b>	<b>12</b>
5.1 - Risques opérationnels .....	12
5.2 - Risques juridiques et fiscaux .....	13
5.3 - Risques encourus en cas de variation des taux d'intérêts, des taux de change ou de cours de bourse .....	14
5.4 - Risques liés à l'environnement .....	14
5.5 - Risque lié à l'environnement économique et baisse de la consommation .....	14
5.6 - Politique d'assurance du Groupe .....	14
<b>NOTE 6 - LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ .....</b>	<b>15</b>
6.1 - Données boursières au 31/12/2010 .....	15
6.2 - L'actionnariat de la société .....	15
6.3 - Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique .....	16
6.4 - Les actions d'autocontrôle .....	16
6.5 - Avis de détention et aliénation de participation croisée .....	16
6.6 - Ajustement des bases de conversion des valeurs mobilières donnant accès au capital, des options de souscriptions et d'achat et des actions gratuites .....	17
6.7 - Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions .....	17
<b>NOTE 7 - LES MANDATAIRES .....</b>	<b>18</b>
7.1 - Le Conseil de Surveillance .....	18
7.2 - Le Directoire .....	18
7.3 - La politique en matière de gouvernement d'entreprise .....	19
7.4 - Contrats de service liant les mandataires à l'émetteur ou à l'une de ses filiales .....	22
7.5 - Rôle et fonctionnement du Conseil de Surveillance .....	22
7.6 - Les nominations, renouvellements et ratification de cooptations .....	22
7.7 - Fixation du montant global des jetons de présence à verser .....	22
7.8 - Les rémunérations des mandataires sociaux en 2009 et 2010 .....	22
<b>NOTE 8 - LES SALARIÉS .....</b>	<b>24</b>
8.1 - État des plans d'attributions gratuites d'actions .....	24
8.2 - Les Mandataires bénéficiaires .....	24
8.3 - Les salariés bénéficiaires .....	24
8.4 - La quotité de capital détenu à la clôture de l'exercice .....	24
8.5 - L'autorisation d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions .....	24

<b>NOTE 9 – LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES.....</b>	<b>24</b>
<b>NOTE 10 – CONSÉQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L’ACTIVITÉ .....</b>	<b>24</b>
10.1 – Conséquences sociales de l’activité.....	24
10.2 – Conséquences environnementales de l’activité.....	25
<b>NOTE 11 – RAPPORT EN MATIÈRE EXTRAORDINAIRE – LES DÉLÉGATIONS .....</b>	<b>25</b>
<b>NOTE 12 – RAPPORT EN MATIÈRE EXTRAORDINAIRE – MISE EN HARMONIE DES STATUTS.....</b>	<b>25</b>
<b>NOTE 13 – OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE À L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 20 MAI 2011 .....</b>	<b>27</b>
<b>NOTE 14 – OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES COMPTES DE L’EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2010.....</b>	<b>27</b>
<b>E – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.....</b>	<b>28</b>
<b>NOTE 1 – RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT L’ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ .....</b>	<b>28</b>
1.1 – Histoire.....	28
1.2 – Principales activités.....	28
1.3 – Principaux marchés .....	29
1.4 – Information sur les tendances.....	29
1.5 – Degré de dépendance de Vêt’affaires à l’égard des contrats commerciaux financiers .....	31
1.6 – Investissements.....	31
1.7 – Stocks, transfert de propriété et marchandise en transit.....	32
<b>NOTE 2 – RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL.....</b>	<b>32</b>
2.1 – Renseignements de caractère général concernant la société.....	32
2.2 – Statuts .....	33
2.3 – Organes d’administration, de direction, de surveillance et direction générale.....	39
2.4 – Informations provenant de tiers, déclarations d’experts et déclarations d’intérêts.....	40
2.5 – Contrôleurs légaux des comptes.....	40
<b>F – COMPTES CONSOLIDÉS .....</b>	<b>42</b>
Bilan, compte de résultat, et tableau des flux de trésorerie.....	42
<b>NOTE 1 – INFORMATIONS RELATIVES A L’ENTREPRISE.....</b>	<b>46</b>
1.1 – Présentation du Groupe.....	46
1.2 – Faits marquants de l’année 2010 .....	46
<b>NOTE 2 – COMPARABILITE DES COMPTES .....</b>	<b>46</b>
<b>NOTE 3 – MÉTHODES COMPTABLES .....</b>	<b>47</b>
3.1 – Présentation des états financiers consolidés.....	47
3.2 – Principes de Consolidation .....	47
3.3 – Méthode de conversion.....	47
3.4 – Ecart d’acquisition.....	47
3.5 – Immobilisations incorporelles.....	48
3.6 – Immobilisations corporelles .....	48
3.7 – Autres actifs financiers non courants .....	48
3.8 – Stocks.....	48
3.9 – Autres créances clients et autres débiteurs.....	48
3.10 – Trésorerie et équivalents de Trésorerie.....	48
3.11 – Capital et Réserves.....	48
3.12 – Contrats de location.....	48
3.13 – Avantages du personnel.....	48
3.14 – Provisions .....	49
3.15 – Gestion des risques financiers .....	49
3.16 – Impôts .....	50
3.17 – Passif financier.....	50
3.18 – Chiffre d’Affaires.....	50
3.19 – Résultat comparable par action .....	50
3.20 – Information sectorielle .....	50
3.21 – Paiement fondé sur des actions.....	50
<b>NOTE 4 – PARTICIPATIONS ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION.....</b>	<b>51</b>
4.1 – Principales sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.....	51
4.2 – Modifications intervenues dans le périmètre de consolidation.....	54

<b>NOTE 5 – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU TABLEAU DES FLUX FINANCIERS .....</b>	<b>54</b>
5.1 – Ecart d'acquisition .....	54
5.2 – Immobilisations incorporelles .....	54
5.3 – Immobilisations corporelles .....	55
5.4 – Autres actifs financiers non courants .....	56
5.5 – Stocks .....	56
5.6 – Ventilation des créances par échéance .....	56
5.7 – Impôts différés .....	57
5.8 – Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	57
5.9 – Regroupement d'entreprises.....	57
5.10 – Capitaux propres .....	58
5.11 – Avantages au Personnel et Provisions .....	58
5.12 – Ventilation des dettes par échéance.....	59
<b>NOTE 6 – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>59</b>
6.1 – Chiffre d'affaires .....	59
6.2 – Charges externes .....	59
6.3 – Personnel.....	60
6.4 – Dotations aux amortissements et dépréciations (net) : .....	60
6.5 – Autres produits et charges opérationnels .....	60
6.6 – Résultat financier.....	60
6.7 – Impôts sur les sociétés.....	60
<b>NOTE 7 – AUTRES INFORMATIONS.....</b>	<b>61</b>
7.1 – Informations sectorielles .....	61
7.2 – Engagements et éventualités .....	61
7.3 – Crédits documentaires .....	61
7.4 – Information en matière d'obligations contractuelles et d'engagements commerciaux.....	62
7.5 – Information sur les parties liées .....	62
7.6 – Evènements post-clôture.....	62
<b>NOTE 8 – COMPTES PRO-FORMA.....</b>	<b>62</b>
8.1 – Principe des comptes Pro-forma .....	62
8.2 – Hypothèses retenues.....	63
8.3 – Comptes pro-forma.....	63
<b>NOTE 9 – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS .....</b>	<b>64</b>
<b>G - COMPTES SOCIAUX .....</b>	<b>65</b>
Bilan, compte de résultat et tableau des flux de trésorerie .....	65
<b>NOTE 1 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE .....</b>	<b>69</b>
1.1 – Nombre d'actions à la disposition du public (hors familles fondatrices et managers) .....	69
1.2 – Faits caractéristiques de l'exercice.....	69
1.3 – Evènement post-clôture.....	69
<b>NOTE 2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES .....</b>	<b>69</b>
2.1 – Immobilisations incorporelles.....	69
2.2 – Immobilisations corporelles.....	69
2.3 – Immobilisations financières .....	69
2.4 – Stocks de marchandises .....	69
2.5 – Créances.....	69
2.6 Valeurs mobilières de placement et Disponibilités .....	69
2.7 – Produits à recevoir.....	70
2.8 – Comptes de régularisation.....	70
2.9 – Charges à payer.....	70
2.10 – Provisions pour risques et charges .....	70
<b>NOTE 3 – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN.....</b>	<b>70</b>
3.1 – Valeurs brutes et amortissements des immobilisations incorporelles .....	70
3.2 – Valeurs brutes et amortissements des immobilisations corporelles .....	71
3.3 – Valeurs brutes des immobilisations financières.....	71
3.4 – Tableau des principales filiales et participations (En milliers d'Euros) .....	71
3.5 – Etat des créances.....	71
3.6 – Produits à recevoir.....	72
3.7 – Actions propres .....	72
3.8 – Comptes de régularisation Actif .....	72
3.9 – Capital social et capitaux propres .....	72
3.10 – Provision pour risques et charges .....	72
3.11 – Etat des dettes.....	73
3.12 – Charges à payer.....	73



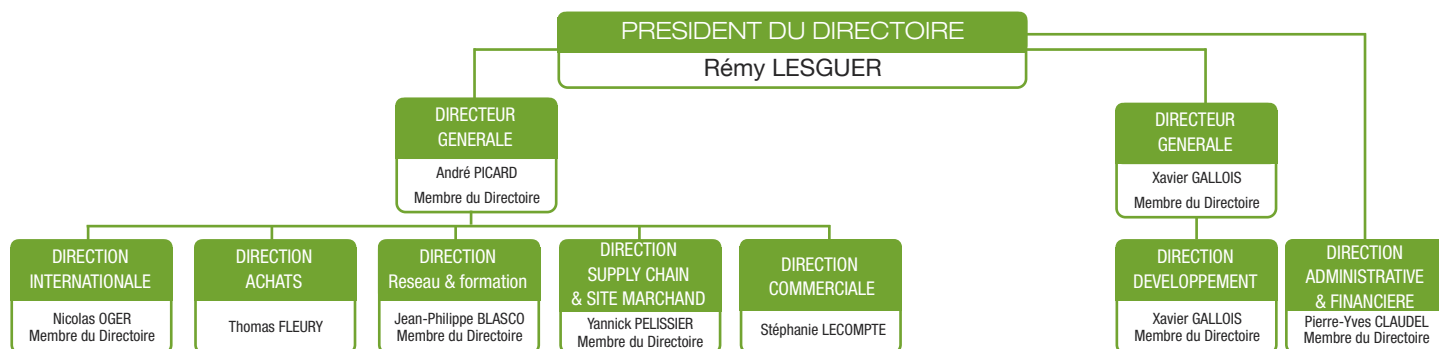
<b>NOTE 4 – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>73</b>
4.1 – Résultat financier .....	73
4.2 Résultat exceptionnel.....	73
4.3 – Impôts sur les sociétés .....	74
<b>NOTE 5 – AUTRES INFORMATIONS .....</b>	<b>74</b>
5.1 – Renseignements concernant les entreprises liées et les participations .....	74
5.2 – Personnel.....	74
5.3 – Engagements hors-bilan .....	75
5.4 – Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices .....	76
<b>NOTE 6 – RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....</b>	<b>77</b>
<b>H - RAPPORT DU PRESIDENT .....</b>	<b>80</b>
<b>NOTE 1 – RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE</b>	
<b>SUR LA GOUVERNANCE D’ENTREPRISE ET LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE .....</b>	<b>80</b>
1 – Le Conseil de Surveillance et les comités .....	80
2 – Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux.....	82
3 – Participation des actionnaires à l’Assemblée Générale .....	83
4 – Éléments susceptibles d’avoir une incidence en cas d’offre publique.....	83
5 – Les procédures de contrôle interne .....	83
<b>NOTE 2 – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES,</b>	
<b>ÉTABLI EN APPLICATION DE L’ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE,</b>	
<b>SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ VÊT’AFFAIRES .....</b>	<b>85</b>
<b>I - INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES .....</b>	<b>86</b>
Publication CA du 20 Janvier 2011 .....	86
Publication des résultats du 6 Avril 2011 .....	87
<b>J - DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC .....</b>	<b>89</b>
<b>K - PERSONNES RESPONSABLES .....</b>	<b>89</b>
Responsable du document .....	89
Attestation du responsable .....	89
Responsables de l’information.....	89
<b>L - TABLE DE CONCORDANCE .....</b>	<b>90</b>

A - INTRODUCTION - Cf. page I à VI

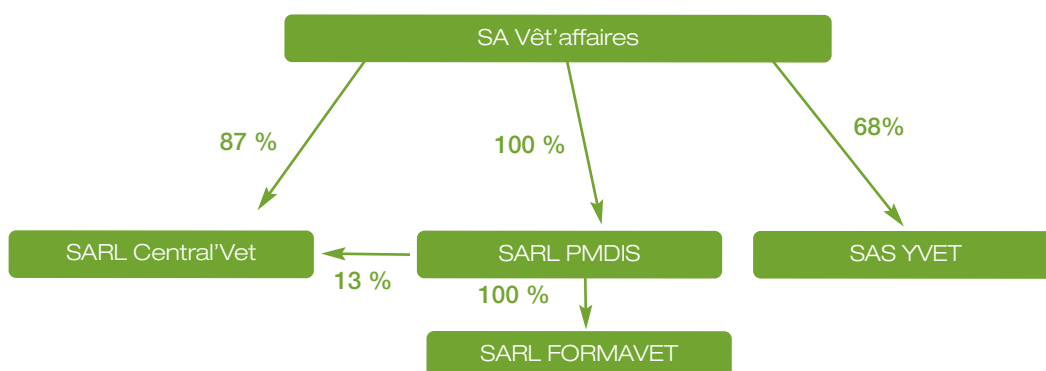
B - CHIFFRES CLES - Cf. page VII

C - ORGANIGRAMME

Direction Générale au 26/04/2011 :



Organigramme juridique simplifié au 26/04/2011 :



Pour des raisons de confidentialité 4 filiales de l'activité vente en gros ne sont pas représentées

Afin de créer une dynamique de croissance et d'accélérer le développement de son réseau, le Groupe Vêt'affaires a procédé à une réorganisation juridique et financière de ses magasins. Celle-ci a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Les magasins étaient auparavant détenus à 76 % par le groupe et à 24 % par des associés gérants personnes physiques. A chacun des magasins correspondait une SNC. Après réorganisation, le Groupe Vêt'Affaires est propriétaire des fonds de commerce et a mis en place des contrats de location gérance avec des SARL dont sont actionnaires à 100 % les gérants de magasins. Les gérants sont associés au sein de SARL qui exploitent aujourd'hui les magasins Vêt'affaires.

Chaque magasin est désormais lié au Groupe par deux contrats :

- un contrat de dépôt vente,
- un contrat de location gérance.

A la connaissance de la société, ces opérations, réalisées avec des tiers, ne portent pas de conflit d'intérêt vis-à-vis de la société et de ses dirigeants et mandataires.

## D - RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport sera présenté à l'Assemblée Générale mixte du 20 Mai 2011.

### Présentation des états financiers

Le changement de modèle juridique de Vêt'affaires a une incidence sur la comparabilité des comptes consolidés. Compte tenu de ces modifications fonctionnelles effectuées au cours de l'année 2010, le Groupe a établi un compte de résultat consolidé pro-forma pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009.

L'objectif de ce compte de résultat consolidé pro-forma est de présenter le Groupe, en supposant que la réorganisation fonctionnelle du Groupe a été réalisée sur l'exercice 2009.

Les états financiers consolidés du Groupe Vêt'affaires sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standard), telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les comptes sociaux de Vêt'affaires SA sont établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, en vigueur en France et résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

### Rapport en matière ordinaire

#### NOTE 1 - L'activité de l'ensemble du Groupe au cours de l'exercice écoulé

Le Groupe dont nous vous décrivons l'activité, intègre les sociétés dont la liste figure dans les comptes consolidés de la page 51 à 53 (note 4).

#### 1.1 - Chiffres clés

En M€	31/12/2008 IFRS	31/12/2009 IFRS	31/12/2010 IFRS
Chiffre d'affaires	92,1	92,7	142,2
Résultat opérationnel	4,8	2,5	9,2
Résultat net pdg	3	1,8	5,0
Capitaux propres	55,9	51,4	56,2
Trésorerie nette	5,4	9,1	9,8
Stocks nets	34,9	27,6	30,7
Nbre. de magasins*	86	94	114
Surface de vente (m <sup>2</sup> )	76 357	82 424	96 432
Surface moyenne (m <sup>2</sup> )	887	877	846

\* Ouverts en fin de période

Les comptes consolidés de notre Groupe font apparaître un chiffre d'affaires net de 142,2 M€ en 2010 contre 92,7 M€ en 2009 soit une progression de 53,4 % et un résultat de l'ensemble consolidé de 5,8 M€ contre 2,1 M€ pour l'exercice précédent. Les nouveaux magasins ouverts en 2010 ont contribué à hauteur de 13,1 M€ au chiffre d'affaires de l'exercice. L'activité de ventes en gros a contribué au chiffre d'affaires consolidé pour un montant de 7,4 M€. Les loyers de location gérance ont contribué au chiffre d'affaires consolidé pour un montant de 17,1 M€.

Le résultat net part du Groupe est de + 5 M€ contre +1,8 M€ en 2009.

#### 1.2 - Les faits marquants

Afin de créer une dynamique de croissance et d'accélérer le développement de son réseau, le Groupe Vêt'affaires a procédé à une réorganisation juridique et financière de ses magasins.

Les magasins étaient auparavant détenus à 76 % par le Groupe et à 24 % par des associés gérants personnes physiques. À chacun des magasins correspondait une SNC.

Après réorganisation les magasins sont regroupés par régions, dans une SARL détenue à 100% par des associés gérants personnes physiques.

La SARL est locataire gérante d'un ou de plusieurs fonds de commerce détenus par la société PMDIS. La SARL exploitante verse un loyer de location gérance à la SARL PMDIS.

La SARL est dépositaire d'une marchandise déposée par la société CentralVet. Elle perçoit à ce titre une commission de Dépôt Vente.

Les SNC ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine (TUP) au profit de PMDIS au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2010.

Le Groupe a ouvert 21 nouveaux magasins dans les villes de : Amiens - département 80, Ecole Valentin - 25, Châtellerault - 86, Saumur - 49, Hazebrouck - 59, Sainte-Bazeille - 47, Moncel-les-Lunéville - 54, Villeneuve-sur-Lot - 47, Vichy - 03, Ibos - 65, Tours - 37, Ales - 30, Provins - 77, Vesoul - 70, Villefranche-sur-Saône - 69, Dôle - 39, Tulle - 19, Thiers - 63, Sainte Marguerite - 88, Pontivy - 56 et Saint Dizier - 52.

Le magasin de Bouliac (SNC GT44 / Dept.33) a été fermé.

Le nombre total de magasins dans le réseau est de 114 au 31/12/2010.

#### Le chiffre d'affaires du Groupe est de 142.2 M€ dont :

- Magasins	133,6 M€ (dont 17,1M€ de loyers de location gérance)
- Internet	1,2 M€
- Ventes en gros	7,4 M€

La fréquentation des magasins s'est élevée à plus de 6,5 millions de clients pour un prix moyen du vêtement de 3,87 € TTC et un nombre de vêtements vendus supérieur à 35 millions.

La marge commerciale du Groupe s'établit à 60 % contre 52,4 % publié au 31/12/2009 et 58,4 % pour les comptes 2009 proforma.

Le résultat opérationnel ressort à 9,2 M€ contre 2,5 M€ au 31/12/2009.

Le résultat financier est une charge de -0,1 M€ contre un produit de 0,03 M€ au 31/12/2009.

Le résultat net d'ensemble ressort à 5,8 M€ contre 2,1 M€ au 31/12/2009.

Le résultat net part de Groupe est de 5 M€ contre 1,8 M€ au 31/12/2009.

#### Situation de l'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires :

Le Groupe Vêt'affaires a recours à un endettement à court terme sous forme de découverts bancaires pour financer, à certaines périodes, son stock de marchandises et à un endettement à moyen terme pour financer l'acquisition de nouveaux magasins et leur agencement (durée : 5 ans). Le Groupe a terminé en 2010 le financement de son entrepôt (durée : 7 ans)

#### La décomposition de cet endettement est la suivante :

M€	2008	2009	2010	Variation 2009/10
Emprunts et dettes				
MT auprès des banques	5,7	4,1	6,9	2,8
Dettes location financement	0,6	0,5	0,3	-0,2
Trésorerie positive	-11,9	-16,4	-17,1	-0,8
Dettes court terme	0,2	2,7	0,08	-2,62
<b>TOTAL dette nette</b>	<b>-5,4</b>	<b>-9,1</b>	<b>-9,8</b>	<b>-0,82</b>

Les dettes sont exprimées par un chiffre positif. La présence d'un signe négatif traduit un excédent de trésorerie.

La dette nette à court terme est calculée par différence entre la dette à court terme et la trésorerie positive.



## Évolution de la dette moyen terme auprès des banques de 2009 à 2010 :

· Nouvel emprunt.....	4,9 M€
· Remboursement en capital des emprunts en cours.....	- 2,1 M€
<b>Total</b>	<b>2,8 M€</b>

La dette moyen terme à l'origine a évolué de 2,6M€. Les nouveaux emprunts 2010 ont financé les 21 ouvertures de magasins. Le détail intégral des variations de trésorerie et de dette figure dans le tableau de flux de trésorerie des comptes consolidés présents dans l'annexe aux comptes consolidés.

## Principales variations de postes du bilan et du compte de résultat

En k€	2010	2009	Variation
Stocks	30 707	27 597	+3 110
Créances clients et comptes rattachés	3 194	990	+ 2 204
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 075	5 791	+ 5284
Autres charges externes	66 578	23 273	+ 43 305

La variation des stocks très mesurée, résulte de l'ouverture de 21 magasins. La réorganisation juridique opérée en 2010 a profondément modifié la structure des comptes et est le principal facteur des variations des postes de bilan et de compte de résultat.

Dans l'ancien modèle juridique les magasins étaient intégrés au périmètre de consolidation. L'activité de ventes au détail dans les magasins ne générerait pas de créances clients. Dans le nouveau modèle, les magasins sont devenus les clients (location gérance) et les fournisseurs (dépôt ventes). Ils génèrent donc des créances clients et des dettes fournisseurs.

La forte variation des autres charges externes est constituée par les commissions de dépôts ventes versées par la société Central Vêt (42 473 k€), société dépositaire, aux magasins dépositaires de la marchandise. Ces commissions sont déterminées en fonction du chiffre d'affaires réalisé par les points de vente et d'un barème dégressif, établi dans le contrat de dépôt vente.

## 1.3 - Activité en matière de recherche et de développement

La société Vêt'affaires est pleinement propriétaire de la marque Vêt'affaires qui a été déposée en mars 2000 (sous le numéro 296305) et renouvelée en mars 2007 (sous le numéro 07 487 060).

Par ailleurs, trois marques ont été déposées en 2008 pour des périodes de 10 ans renouvelables indéfiniment par la SA Vêt'affaires :

- HARD SHOPPING – dépôt n°08 3 581 638
- VRAI HARD DISCOUNT TEXTILE – dépôt n° 08 3 581 639
- VET ALERTES – dépôt n° 08 3 593 767

## En 2010, vingt et une marques ont été déposées :

date de dépôt	nom de la marque	numéro inpi
29/01/2010	ADVENTURE HISTORY	10 3 708 748
29/01/2010	BABY DREAM BOYS	10 3 708 731
29/01/2010	BISOUCAILLOU	10 3 708 730
29/01/2010	CANDY DREAM	10 3 708 732
29/01/2010	CANDY KIDS	10 3 708 735
29/01/2010	CARLA CARIATTI NIGHT	10 3 708 733
08/01/2010	CARLA'S SECRET	10 3 772 906
22/01/2010	DARK BLOOD	10 3 706 814
29/01/2010	FREEMINDED	10 3 708 840
29/01/2010	GIRLY DREAM	10 3 708 737
29/01/2010	GRAINE DE KID	10 3 708 727

date de dépôt	nom de la marque	numéro inpi
29/01/2010	ICE PINK	10 3 708 745
27/08/1998	KWX	98 7 477 61
25/01/2010	MISS CUTIE	11 3 800 338
29/01/2010	MYSTIC BOY	10 3 708 749
29/01/2010	STRANGE DREAM	10 3 708 746
19/03/2010	V&A	10 3 722 984
19/03/2010	VET	10 3 722 977
29/11/2010	VET ADULTES	10 3 786 730
29/11/2010	VET ENFANTS	10 3 786 731
03/12/2010	VET STORE	10 3 787 897

## 1.4 - Événements importants depuis la clôture

Le Groupe Vêt'affaires poursuit la croissance de son réseau. Au 16 mars 2011, le Groupe compte 7 nouveaux magasins : Nogent -60, Vannes-56, Valence-26, Rochefort-17, Château-Bernard-16, Millau-12, Annemasse-74. La SNC LIMAR a fait l'objet d'un transfert universel de patrimoine (TUP) au 1<sup>er</sup> trimestre 2011.

## 1.5 - Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Vêt'affaires entend accélérer le rythme d'ouverture des magasins avec un objectif de 27 nouveaux points de vente en 2011.

### Investissements :

Ouverture de 27 magasins .....	5 400 k€
Rénovations.....	1 500 k€

## 1.6 - Engagements hors bilan

### Description des engagements hors-bilan liés à l'activité courante

Les engagements donnés en termes de garanties sur des emprunts bancaires au niveau du Groupe sont :

- Hypothèque de rang 1, sans concours, à hauteur de 0,4 M€ sur des immeubles contre 0.6 M€ en 2009.
- Emprunt soumis à des ratios financiers à hauteur de 0,4 M€ contre 0,7 M€ en 2009.

Un contrat d'emprunt est soumis à des ratios dont le détail est le suivant :

### Emprunt n°1 – SA Vêt'affaires – Capital restant du au 31/12/2010 : 0,4 M€

- Le ratio Dette financière nette / Fonds propres doit être inférieure ou égale à 40 %.
- Le ratio Dette financière nette / Capacité d'Autofinancement consolidée doit être inférieure ou égale à 2.5.

Les engagements donnés en termes de garantie sur des lettres de crédit documentaire sont :

- Garantie de 0,6 M\$ à Crédit agricole CIB pour le compte d'une filiale de ventes en gros

### Description des engagements complexes

Il n'y a pas d'engagements complexes.

Obligation détaillée sur les engagements liés à la croissance externe, à un mode de financement particulier des actifs (equity swap, titrisation...) ou à toute autre opération exceptionnelle avec notamment les éléments suivants :

Obligations contractuelles	TOTAL K€	Paiements dus par période		
		À moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes à moyen terme à l'origine	6 963	1 693	5 270	0
Obligations en matière de location-financement	318	183	136	0
Contrats de location simple	10 349	6 125	3 925	299
Obligations d'achat irrévocables	0	0	0	0
Autres obligations à long terme	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>17 630</b>	<b>8 001</b>	<b>9 330</b>	<b>299</b>

Autres engagements donnés	TOTAL K€	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Lignes de crédit				
Lettres de crédit	13 755	13 755		
Garanties				
Obligations de rachat				
Autres engagements				
<b>TOTAL</b>	<b>13 755</b>	<b>13 755</b>		

Une information détaillée concernant les risques et couvertures de taux, de change, de crédit et de liquidité est donnée dans la note xxx des comptes consolidés 2010.

## 1.7 - Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale. Une des sociétés du Groupe et, par conséquent, ses filiales présentent une différence entre le pourcentage d'intérêt et le pourcentage de contrôle.

## NOTE 2 - L'activité du Groupe par branches d'activités

Le Groupe Vêt'affaires a exercé en 2010 une activité de vente de vêtements aux particuliers en France qui représente 96 % de son chiffre d'affaires. L'activité vente à des professionnels en France et à l'étranger a représenté 4 % du chiffre d'affaires.

## NOTE 3 - L'activité propre de la société Vêt'affaires

La société Vêt'affaires a réalisé un chiffre d'affaires de +4,4 M€ en 2010 contre +1,7 M€ en 2009, et un résultat de +3,8 M€ en 2010 contre +5,1 M€ en 2009.

## 3.1 - Les faits marquants

### Commentaires sur l'activité de la société Vêt'affaires au cours de l'exercice écoulé :

Le chiffre d'affaires se décompose en :

- Prestations de services aux SARL Central'VeT & Pmdis .....0,9 M€ (0,5 Central'VeT et 0,4 Pmdis)
- Redevance de PMDIS .....3,5 M€
- Autres .....0,04 M€

Le résultat d'exploitation s'établit à +2,1 M€ contre +0,8 M€ en 2009.

Le résultat financier s'élève à 2,3 M€ contre 7M€ en 2009.

L'évolution du résultat financier repose principalement sur :

- les reprises de provisions : aucune reprise de provision en 2010, contre deux reprises de provisions en 2009 pour un total de 2,6 M€
- les revenus de titres de participation (dividendes perçus de la SARL Central'VeT) : 1,2 M€ contre 2,4 M€ en 2009.

Les dividendes perçus des SARL Central'VeT et PMDIS représentent :

Dividendes (en K€)	2007	2008	2009	2010
SARL CENTRAL'VeT	2 449	2 888	2 394	1 236
SARL PMDIS	600	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 049</b>	<b>2 888</b>	<b>2 394</b>	<b>1 236</b>

## 3.2 - Situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires

Les dettes auprès des banques représentent 5.5 M€. Trois emprunts pour un montant global de 3,4 M€ ont été souscrits en 2010 pour le financement de l'ouverture des magasins.

La trésorerie disponible est de 4 M€ au 31/12/2010 (hors actions propres qui représentent 0,3 M€ net).

## 3.3 - Description des principaux risques et incertitudes

Les risques qui pèsent sur la SA Vêt'affaires sont étroitement liés aux risques qui pèsent sur le groupe dans son ensemble (cf. note 5 « Facteurs de risque » pages 12 à 14).

## 3.4 - Prises de participation et de contrôle

Il n'y a pas eu de rachat de sociétés en 2010.

Les sociétés PMDIS et CENTRAL VET ont procédé à une augmentation de capital par incorporation des comptes courants de la SA Vêt'affaires :

-15 006 K€ de comptes courants incorporés au capital de CENTRAL VET

-15 027 K€ de comptes courants incorporés au capital de PMDIS.

La participation directe de Vêt'affaires au 31/12/2010 dans CENTRAL VET s'élève à 87,22 % contre 50 % au 31/12/2009. La participation de Vêt'affaires au 31/12/2010 dans PMDIS s'élève à 100 %, taux inchangé par rapport au 31/12/2009 car l'associé est unique.

## 3.5 - Conséquences sociales de l'activité

Ces informations sont traitées en note 5 « Facteurs de risques » et note 10 « Conséquences sociales et environnementales » du présent rapport.

## 3.6 - Conséquences environnementales

Ces informations sont traitées dans la note 10 « Conséquences sociales et environnementales » du présent rapport.

## 3.7 - Activité en matière de recherche et de développement

Aucun frais de recherche et de développement n'a été comptabilisé au titre de l'exercice.

## 3.8 - Informations sur les délais de paiement

**Au 31 décembre 2009, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevait à 200 K€ et était constitué de :**

• 90 % de factures payables à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture,

• 10 % de factures payables à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture,

• 0 % de factures au-delà de 60 jours à compter de la date d'émission de la facture

A la même date, ce solde ne comprenait aucune dette échue significative.

**Au 31 décembre 2010, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevait à 97 K€ et était constitué de :**

• 88 % de factures payables à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture,

• 12 % de factures payables à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture,

• 0 % de factures au-delà de 60 jours à compter de la date d'émission de la facture,

À la même date, ce solde ne comprenait aucune dette échue significative.

## 3.9 - Événements importants depuis la clôture

Néant

## 3.10 - Évolution prévisible et perspectives d'avenir

L'évolution de la SA Vêt'affaires est intimement liée à celle du Groupe.

## 3.11 - L'affectation du résultat

L'affectation du résultat proposée est conforme à la loi et aux statuts de la Société.

**Le Directoire du 25 mars 2011 propose à l'Assemblée Générale du 20 mai 2011 d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :**

### Origine

Résultat de l'exercice : bénéfice de .....3 779 259,72 €

Report à nouveau : .....4 483 059,43 €

### Affectation

Aux actionnaires à titre de dividendes .....4 790 439,00 €

Autres réserves ..... 3 471 880,15 €

La réserve légale atteint 10 % du capital social et il n'est donc pas nécessaire d'effectuer de dotations supplémentaires.

Ainsi, le dividende revenant à chaque action sera de 3 € (dont 2€ de dividende complémentaire exceptionnel). La distribution est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'Article 158-3 2° du CGI. Au plan fiscal, il est précisé que les actionnaires personnes physiques peuvent opter pour le prélèvement libératoire de 19 %, mais seulement pour la part des dividendes éligible à la réfaction de 40 %.

Même en l'absence d'option à ce prélèvement libératoire, le dividende revenant aux personnes physiques sera diminué des prélèvements sociaux dont le taux global actuel est de 12,30 %.

Le détachement du dividende interviendra le 27 juin 2011.

Le paiement des dividendes sera effectué le 30 juin 2011.

Au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ses actions, seraient affectées au compte report à nouveau.

## 3.12 - Les distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'Article 243 bis du code général des impôts, nous vous informons que le montant global des revenus distribués au cours des trois exercices précédents a été le suivant :

EXERCICE CLOS	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION 40 %	REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION DE 40 %
	DIVIDENDES <sup>(1)</sup>	AUTRES REVENUS DISTRIBUES
31/12/2007	845 692,00 € soit 0,5 €/action	0
31/12/2008	6 162 460,40 € <sup>(2)</sup> soit 1 €/action	0
31/12/2009	798 406,50 € soit 0,5 €/action	

Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'Article 158-3-2 du code général des impôts, le dividende distribué était éligible à la réfaction de 40 % pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

(1) Compte tenu des sommes correspondant aux dividendes non distribués à raison des actions auto détenues.

(2) L'Assemblée Générale du 27/05/2009 a décidé d'affecter 1 691 384 € du résultat 2008 à la distribution de dividendes. L'Assemblée Générale du 23/10/2009 a décidé d'un versement exceptionnel de dividendes de 4 471 076 €. Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009, Vêt'Affaires pensait utiliser une partie de sa trésorerie en lançant une OPRA. L'apport à l'offre ayant été très faible, la société a souhaité utiliser une partie de sa trésorerie excédentaire en versant le dividende exceptionnel de 4 471 076 €.

## 3.13 - Les charges non déductibles fiscalement

Néant

## 3.14 - Les commissaires aux comptes

• Le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société KPMG SA arrive à expiration.

Au terme de ce mandat, Monsieur Franck NOËL signataire représentant la société KPMG SA, aura signé la certification des comptes sociaux et consolidés de quatre exercices consécutifs et Monsieur Vincent BROYÉ, signataire représentant la société KPMG SA, aura signé la certification des comptes sociaux et consolidés de deux exercices consécutifs.

Nous vous proposons de renouveler la société KPMG SA aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016.

• Le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société RSM SECOVEC arrive à expiration.

Au terme de ce mandat, Monsieur Gilles LECLAIR signataire représentant la société RSM SECOVEC aura signé la certification des comptes sociaux et consolidés de six exercices consécutifs.

Nous vous proposons de nommer la société ERNST & YOUNG, en remplacement de la société RSM SECOVEC, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016.

• Le mandat du commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Christian de GOUVILLE est arrivé à expiration.

Nous vous proposons de nommer la société KPMG AUDIT IS SAS en remplacement de Monsieur Christian de GOUVILLE, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016.

• Le mandat du commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Jean-Michel GIMONPREZ est arrivé à expiration.

Nous vous proposons de nommer la société AUDITEX, en remplacement de Monsieur Jean-Michel GIMONPREZ, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016.

Nous vous informons que les candidats n'ont pas vérifié au cours des deux derniers exercices des opérations d'apport ou de fusion dans la société ou les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce.

Le comité d'audit et le Conseil de Surveillance ont examiné l'appel d'offre fait par le Directoire qui a reçu les propositions écrites de plusieurs candidats, avant de faire le choix ci-dessus exprimé.

## NOTE 4 - Participation et périmètre de consolidation

En M€	SARL Central'Vet			SARL PMDIS		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Chiffre d'affaires	58,0 M€	54,5 M€	118,5 M€	7,3 M€	7,2 M€	12,6 M€
Résultat d'exploitation	+6,0 M€	+7,6 M€	+3,4 M€	-0,7 M€	-0,3 M€	-1,1 M€
Résultat financier	-1,7 M€	-0,8 M€	-0,1 M€	+0,8 M€	+1,9 M€	-0,3 M€
R. exceptionnel	+0,0 M€	-4,5 M€	-0,07 M€	+0,2 M€	-0,3 M€	+0,2 M€
<b>Résultat net</b>	<b>+2,8 M€</b>	<b>+1,5 M€</b>	<b>+2,1 M€</b>	<b>+0,3 M€</b>	<b>+1,3 M€</b>	<b>-1,0 M€</b>

En M€	Royal Overseas Link Limited			2008	YVET 2009	2010
	2008	2009	2010			
Chiffre d'affaires	Néant	0,3	1.5	Néant	0.3	1.1
Résultat d'exploitation		-0,0	-24.8		-0.1	-0.3
Résultat financier		-0,0	0.0		0	0
R. exceptionnel		0,0	0.0		0	0
<b>Résultat net</b>		<b>-0,0</b>	<b>-19</b>		<b>-0.1</b>	<b>-0.3</b>

En M€	Moda Tanio 2010
Chiffre d'affaires	0,7
Résultat d'exploitation	-0,3
Résultat financier	-0,1
R. exceptionnel	0
<b>Résultat net</b>	<b>-0,4</b>

Sur la base de 1 euro = 3,99 PLN

Cf. commentaires sur l'activité du Groupe.

## NOTE 5 - Facteurs de risque

Le Groupe Vêt'affaires a procédé à une revue de ses facteurs de risques et a mis en évidence ceux spécifiques à son activité.

A la connaissance du Groupe Vêt'affaires il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Les principaux facteurs, classés par ordre d'importance, sont les suivants :

- Risques opérationnels,
- Risques juridiques et fiscaux,
- Risques de marché et risques financiers,
- Risques liés à l'environnement,
- Politique d'assurance du Groupe.

### 5.1 - Risques opérationnels

#### a) Risques liés aux approvisionnements

Le Groupe garantit son indépendance vis à vis de ses fabricants par une très large diversification de ses sources d'approvisionnement, aussi bien par une sélection de fournisseurs multiples que sur un plan géographique. Le Groupe veille à ne pas prendre d'engagement le conduisant à dépendre de façon significative d'un fabricant ou d'un agent. Les défaillances sont très rares et sont rapidement suppléées par d'autres fabricants sans impact significatif sur l'activité.

#### Fournisseurs & Quantités de commande

	2007	2008	2009	2010
Nombre de fournisseurs	220	222	185	168
Quantité moyenne d'articles commandés	200 000	110 000	138 814	239 147

#### Concentration de la fonction achat :

Le premier fournisseur représente 33,62 % des volumes commandés en 2010.

Les 5 premiers fournisseurs représentent 47,19 % des volumes commandés en 2010.

Les 10 premiers fournisseurs représentent 56,59 % des volumes commandés en 2010.

Les 20 premiers fournisseurs représentent 69,79 % des volumes commandés en 2010.

Cette concentration n'entraîne pas de dépendance du Groupe en raison du caractère substituable des fournisseurs et de la réalisation d'achats fractionnés.

#### Répartition des achats par pays

	2007	2008	2009	2010
France	37 %	37 %	26 %	45 %
Chine	28 %	24 %	29 %	39 %
Bangladesh	22 %	25 %	20 %	14 %
Europe	6 %	3 %	6 %	<1 %
Inde	3 %	5 %	2 %	<1 %
Pakistan	1 %	1 %	2 %	<1 %
Vietnam	2 %	0 %	1 %	<1 %
Autres	1 %	5 %	14 %	0 %



Le Groupe Vêt'aires utilise principalement un « Incoterm » FOB (« International Commercial Term » : Free On Board) pour ses achats à l'étranger. Le transfert de propriété a lieu lors de l'embarquement de la marchandise sur le bateau. Le risque lié au transport est supporté par le Groupe Vêt'aires et fait l'objet d'une assurance spécifique « Marchandise transportée ».

Les prix négociés sont fermes dès la commande. Les achats en Asie sont systématiquement réalisés par « lettre de crédit documentaire » qui constitue un moyen de paiement et une garantie, par les documents demandés, de la conformité des produits. La quantité et la valeur des produits, leur origine, leur expédition et l'absence d'utilisation de colorants interdits sont notamment vérifiées.

En Chine, une équipe composée de sept personnes, salariées du Groupe, assure un suivi de la qualité des produits et du respect des délais de fabrication.

Des contrôles qualités sont effectués sur tous nos produits et la conformité à ces tests conditionne l'expédition au départ d'Asie et le paiement du fabricant. Les contrôles effectués visent à vérifier le modèle, la composition textile, le grammage, le respect des tailles, la solidité des coutures et accessoires, la résistance au lavage et au séchage, la présence de l'étiquetage obligatoire, le conditionnement et l'affichage du prix.

Par ailleurs, la réglementation européenne REACH (Regulation Evaluation Autorisation and Restriction of Chemical) a pour objectif d'assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement, en améliorant la connaissance sur les dangers des substances chimiques et des risques liés à leurs usages. Ce règlement repose sur le principe qu'il incombe aux fabricants, aux importateurs et aux utilisateurs en aval, de veiller à fabriquer, mettre sur le marché, ou utiliser des substances qui n'ont pas d'effet nocif pour la santé humaine ou l'environnement. Ces dispositions reposent sur le principe de précaution.

En tant qu'utilisateur en aval, Central'Vet a une obligation d'information vis-à-vis de ses consommateurs sur les substances utilisées dans ses articles. C'est pourquoi des procédures sont mises en place au sein de notre structure afin de veiller à la conformité des produits.

Près de la moitié de la marchandise est stockée directement sur la surface commerciale de vente dans les différents magasins. Un entrepôt appartenant au Groupe permet de contenir environ 5 000 palettes, le reste étant réparti sur différents sites auprès de logisticiens sous-traitants.

Plus de 60 % du stock est constitué de produits dits « permanents » (sous-vêtements, tee-shirt, chaussettes, pyjama, body pour bébé,.....), le reste de la collection traduit les grandes tendances du marché avec une année de décalage. Les collections ne visent pas à refléter la mode du moment.

Les risques d'inventures sont faibles et sont provisionnés à hauteur de 0,4 % du stock du 31/12/2010.

## b) Risques liés à la distribution

En 2009 le réseau de distribution était constitué d'autant de sociétés (SNC) que de magasins. Chaque magasin du Groupe était exploité par des co-gérants associés personnes physiques (3 ou 4 par magasin) qui possédaient de 0 % à 24 % du capital. Le reste du capital était détenu par le Groupe, la société PMDIS étant elle-même co-gérante associée de tous les magasins.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, les magasins sont regroupés par régions dans une SARL détenue à 100 % par des associés gérants personnes physiques. La SARL est locataire gérante d'un fonds de commerce détenu par la société PMDIS. La SARL est dépositaire de marchandises déposées par la société Central'Vet. Elle perçoit à ce titre une commission de Dépôt Vente.

## c) Risques liés à l'enseigne et aux marques

Le Groupe est propriétaire de l'enseigne « Vêt'aires » qu'il exploite et n'a pas de dépendance vis-à-vis de marques externes, celles-ci représentant moins de 1 % de son chiffre d'affaires. 25 marques ont été déposées par le Groupe.

Selon le livre VII du Code de la propriété intellectuelle, l'enregistrement d'une marque par l'INPI permet de disposer d'un droit de propriété sur cette marque. L'atteinte à celle-ci sous forme de reproduction ou d'imitation, y compris par un dépôt postérieur, constitue une contrefaçon qui peut donner lieu à des

## d) Risques clients

La vente au détail aux particuliers représente 83 % du chiffre d'affaires 2010. Les paiements sont effectués au comptant. Les encaissements par chèque font l'objet d'une vérification auprès du serveur des chèquiers volés. Une société de recouvrement prend en charge les chèques impayés pour défaut de provision. Le risque client particulier est très faible.

Le Groupe facture un loyer de location gérance aux SARL exploitantes. Celui-ci est payé mensuellement sous forme d'acompte en début de mois puis régularisé en fin de mois. Cette activité représente 12 % du CA.

Le Groupe a une activité de vente en gros en France et à l'international. Cette activité représente 5 % du chiffre d'affaires 2010. Il existe un risque d'impayé client. Au 31 décembre 2010, le montant total des créances hors groupe, pour cette activité, s'élève à 906 k€. Le montant des créances échues, non réglées et non dépréciées au 31/12/2010 s'élève à 134 k€.

Le montant brut des créances clients est de 3 360 k€ pour l'ensemble des activités et concerne principalement la relation du Groupe Vêt'aires avec ses magasins.

## e) Risques sociaux

L'effectif du Groupe au 31/12/2010 est de 87 personnes contre 799 au 31/12/2009. Ces chiffres sont non comparables en raison de la nouvelle organisation juridique mis en place en 2010.

Celle-ci déconsolide le réseau de magasins.

### Salariés :

Les risques sociaux sont limités aux risques usuels des sociétés de services, de négoce et de logistique. Le dialogue social est régulier.

### Travail des enfants :

Le Groupe Vêt'aires attache une attention toute particulière au respect par ses sous-traitants, notamment asiatiques, de l'interdiction du travail des enfants.

### Les mesures de vérification mises en œuvre sont les suivantes :

- Les acheteurs français du Groupe se déplacent dans les usines de nos fabricants afin de constater l'absence d'enfants.
- Les contrôleurs qualité, salariés chinois de notre bureau de représentation de Shanghai, vérifient l'absence d'enfant dans les usines.
- Nos conditions d'achats par crédit documentaire imposent systématiquement à nos fabricants de s'engager par écrit au respect des règles de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur le travail des enfants.

## 5.2 - Risques juridiques et fiscaux

Afin de prévenir les risques de contentieux le Groupe fait appel à des avocats et des conseils pour tous les dossiers stratégiques et les opérations significatives.

Cependant, dans le cadre de ses activités normales, le Groupe est impliqué dans divers contentieux et procédures et est soumis à différents contrôles administratifs.

Le Groupe provisionne tous litiges et contentieux dont il estime qu'ils représentent un risque. La valorisation de ces risques fait l'objet d'une analyse individuelle et tient compte de la hauteur des condamnations du Groupe pour des dossiers semblables. Des conseils extérieurs accompagnent le Groupe dans cette valorisation.

Les litiges significatifs sont principalement liés à l'activité de distribution du Groupe et relèvent souvent d'une qualification de concurrence déloyale, de contrefaçon, d'importation illicite.

Le montant des provisions pour risques et charges figurant au bilan 2010 est de 593 K€ contre 677 K€ au 31/12/2009. Il existe par ailleurs des provisions pour pensions (départs en retraite) pour 28 k€ au 31/12/2010 contre 26 k€ au 31/12/2009, ce qui porte le total des provisions figurant au bilan à 621 k€ au 31/12/2010 contre 702 k€ au 31/12/2009.

## Fiscalité

Un litige oppose la SARL CENTRAL VET avec l'administration fiscale. Une procédure est en cours. Une provision a été constituée à hauteur du risque estimé (125 k€).

A la connaissance du Groupe Vêt'affaires et en dehors de celles décrites dans le présent document, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et du Groupe.

## 5.3 - Risques encourus en cas de variation des taux d'intérêts, des taux de change ou de cours de bourse

Une information détaillée concernant les risques et couvertures de taux, de change, de crédit et de liquidité est donnée dans la note 3.15 des comptes consolidés 2010.

### a) Change USD & PLN

Le Groupe achète ses marchandises principalement en Asie. En 2010, plus de 50 % des achats ont été libellés en dollars. Le Groupe ne prend pas de position spéculative et couvre environ 50 % de ses achats en devises sous la forme d'achat à terme ou d'option de change.

Créances : au 31/12/2010, le risque de change porte sur les créances en devises, dont l'encours au 31 décembre 2010 est de 543 k€.

### b) Matières premières

Les matières synthétiques dérivées du pétrole et le coton sont les deux principales matières utilisées pour la fabrication des vêtements. Ces matières subissent les fluctuations du marché. Le Groupe Vêt'affaires ne couvre pas les variations de cours.

### c) Liquidité (covenants)

À la clôture de l'exercice, comme à la date d'enregistrement du présent document, la société respecte les covenants financiers. Le Groupe n'anticipe pas de dépassement de ces ratios financier pour les échéances futures.

Le Groupe a négocié avec ses banques des concours bancaires sous forme de découvert pour un montant supérieur à 13 M€. Ces concours couvrent la totalité des besoins d'exploitation dans les périodes de stock maximum.

Des clauses d'exigibilité anticipée existent dans certains contrats d'emprunts bancaires en cas de non-respect de ratios financiers.

### d) Taux

Au 31/12/2010 les emprunts à taux fixe représentent plus de 60 % des emprunts moyen terme souscrits par le Groupe Vêt'affaires.

Le Groupe n'a actuellement pas de couverture afin de limiter le risque de taux.

## 5.4 - Risques liés à l'environnement

Les activités du Groupe ne sont pas de nature à entraîner des risques significatifs pour l'environnement.

## 5.5 - Risque lié à l'environnement économique et baisse de la consommation

Le marché de l'habillement en France a connu une croissance moyenne de 1 % par an entre 2003 et 2007 et a atteint en valeur un sommet à 26 800 M€. Un changement de tendance s'est opéré en 2008 avec une baisse de 3 % de la consommation de vêtements et de 3,4 % pour le marché textile en totalité. Ce phénomène s'est accéléré en 2009 avec une baisse de 3,4 % de la consommation de vêtements et de 4 % pour le marché textile en totalité. 2010 connaît une baisse de 0,5 % pour l'habillement ainsi qu'une baisse de 0,1 % pour la totalité du marché textile. (Source : IFM).

La crise économique, la forte hausse du coût de l'énergie et du coton ont modifié les conditions d'achats. Les distributeurs répercutent partiellement cette hausse sur les prix de vente aux consommateurs. Cette hausse est absorbée par les distributeurs par une diminution de la marge.

Dans ce contexte, la hausse des conditions d'achat accentue la différenciation des prix de vente au profit des hard discounters.

## 5.6 - Politique d'assurance du Groupe

La politique d'assurance du Groupe vise à couvrir les risques majeurs liés à l'activité du Groupe et susceptibles d'être assurés sous réserve des franchises et des exclusions généralement appliquées.

Les grandes catégories de risques couverts sont :

- Multirisques magasins et entrepôts,
- Marchandise transportée,
- Responsabilité civile,
- Flotte automobile,
- Hommes clés,
- Responsabilité des mandataires sociaux.

### Le budget d'assurance 2010 est de 230 k€.

Il n'y a pas de risque significatif assuré en interne et à la connaissance du Groupe il n'y a pas de risque significatif non assuré.

### a) Multirisques magasins et entrepôts

L'étendue des garanties accordées permet notamment de couvrir :

- Les dommages aux biens
- La perte d'exploitation
- Tous risques informatiques
- Volet tous risques sauf pour prendre en compte les risques qui ne seraient pas dénommés.
- Recours des voisins et des tiers
- Carence fournisseur pour les contrats des magasins
- ...

Le montant du sinistre maximum est de 15 M€ pour les entrepôts et de 28 M€ pour les magasins (il existe des sous-limites pour certains risques spécifiques). Une franchise de 100 k€ est applicable pour le contrat d'assurance de la SARL Central'Vet.

### b) Marchandise transportée

L'étendue des garanties accordées permet de couvrir les risques de perte ou de destruction de la marchandise durant son transport par mer, air ou terre et notamment l'approvisionnement par bateau en provenance d'Asie. Le montant couvert est de 60 k€ par container, 300 k€ par navire, 150 k€ par camion ou avion.

### c) Responsabilité civile

La responsabilité civile du Groupe Vêt'affaires vis à vis des tiers est couverte pour tous dommages corporels, matériels et immatériels à hauteur 4,6 M€ par sinistre (il existe des sous-limites pour certains risques spécifiques).

### d) Flotte automobile

La flotte de véhicules de société ainsi que les véhicules de manutention (chariots élévateurs) font l'objet d'une garantie tous risques.

### e) Hommes clés

Un contrat hommes clés couvre le risque de décès par accident du Président du Directoire. La société serait alors bénéficiaire d'un capital de 2 M€.

### f) Responsabilité des mandataires sociaux.

La responsabilité civile des mandataires, dirigeants et préposés du Groupe Vêt'affaires est garantie à hauteur de 3 M€, y compris les dommages et intérêts dans le cadre d'une réclamation boursière.

NOTE 6 - Le capital de la société

6.1 - Données boursières au 31/12/2010

Les actions de la Société sont actuellement inscrites sur l'Eurolist de NYSE Euronext Paris SA (compartiment C) sous le code ISIN FR0000077158. Aucune demande d'admission n'est en cours sur un autre marché ou auprès d'une autre place financière.

	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre d'actions	1 691 384	1 691 384	1 691 384	1 596 813	1 596 813
Capitalisation boursière au 31/12	33 M€	38 M€	13 M€	21,9 M€	47,9 M€
Échange moyen mensuel (titres)	62 677	95 095	39 302	34 548	38 714
Échange moyen mensuel (capitaux)	1,6 M€	2,6 M€	0,6 M€	0,5 M€	1,2 M€
Cours le plus haut	33 €	36 €	28 €	21,29 €	28,55 €
Cours le plus bas	17 €	19 €	7 €	6,90 €	13,81 €
Bénéfice par action <sup>(1)</sup>	0,69 €	1,25 €	1,95 €	1,13 €	3,13 €
Capitaux propres par action <sup>(1)</sup>	31,80 €	32,93 €	35,71 €	32,06 €	34,66 €
Dividendes par action	0,00 €	0,50 €	3,80 €	0,50 €	3 € <sup>(2)</sup>

(1) Nombre d'actions retraité des titres auto détenus (34 313 au 31/12/2006 ; 88 939 au 31/12/2007 ; 148 205 au 31/12/2008 ; 11 255 au 31/12/2009 ; 6 153 au 31/12/2010)

(2) Projet soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 20 mai 2011

6.2 - L'actionariat de la société

À la connaissance de la Société la répartition du capital est la suivante :

Détenteurs	22/03/2011				31/12/2010			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de Droits de vote nets	% des droits de vote nets	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de Droits de vote nets	% des droits de vote nets
Rémy LESGUER	125 210	7,84 %	125 220	6,26 %	125 210	7,84 %	125 220	6,27 %
Mélanie LESGUER	1 500	0,09 %	1 500	0,07 %	1 500	0,09 %	1 500	0,08 %
Marine LESGUER	2 400	0,15 %	2 400	0,12 %	2 400	0,15 %	2 400	0,12 %
Willy LESGUER	2 500	0,16 %	2 500	0,12 %	2 500	0,16 %	2 500	0,13 %
Société KANI	125 000	7,83 %	180 000	9,00 %	125 000	7,83 %	180 000	9,01 %
<b>Sous-total</b>	<b>256 610</b>	<b>16,07 %</b>	<b>311 620</b>	<b>15,58 %</b>	<b>256 610</b>	<b>16,07 %</b>	<b>311 620</b>	<b>15,60 %</b>
Xavier GALLOIS	2 660	0,17 %	3 676	0,18 %	2 660	0,17 %	3 676	0,18 %
Société LEOVA	170 000	10,65 %	340 000	17,00 %	170 000	10,65 %	340 000	17,02 %
<b>Sous-total</b>	<b>172 660</b>	<b>10,81 %</b>	<b>343 676</b>	<b>17,18 %</b>	<b>172 660</b>	<b>10,81 %</b>	<b>343 676</b>	<b>17,20 %</b>
André PICARD	7 348	0,46 %	8 432	0,42 %	7 348	0,46 %	8 432	0,42 %
Société HFP	170 800	10,70 %	297 400	14,87 %	170 800	10,70 %	297 400	14,88 %
<b>Sous-total</b>	<b>178 148</b>	<b>11,16 %</b>	<b>305 832</b>	<b>15,29 %</b>	<b>178 148</b>	<b>11,16 %</b>	<b>305 832</b>	<b>15,31 %</b>
Philippe DUPONT	34 382	2,15 %	34 402	1,72 %	34 382	2,15 %	34 402	1,72 %
<b>Total Concert</b>								
<b>Rémy LESGUER</b>	<b>641 800</b>	<b>40,19 %</b>	<b>995 530</b>	<b>49,77 %</b>	<b>641 800</b>	<b>40,19 %</b>	<b>995 530</b>	<b>49,83 %</b>
Managers Vet'Affaires	86 800	5,44 %	86 800	4,34 %	86 800	5,44 %	86 800	4,34 %
Midlin	79 890	5,00 %	79 890	3,99 %	79 890	5,00 %	79 890	4,00 %
Amiral Gestion	283 278	17,74 %	283 278	14,16 %	283 278	17,74 %	283 278	14,18 %
Société GALMAN CA	42 300	2,65 %	84 600	4,23 %	42 300	2,65 %	84 600	4,23 %
Mitiska	52 269	3,27 %	52 269	2,61 %	52 269	3,27 %	52 269	2,62 %
Flottant	404 219	25,31 %	417 977	20,90 %	404 323	25,32 %	415 677	20,80 %
<b>Auto-détention</b>	<b>6 257</b>	<b>0,39 %</b>	<b>0</b>	<b>0,00 %</b>	<b>6 153</b>	<b>0,39 %</b>	<b>0</b>	<b>0,00 %</b>
<b>TOTAL Société</b>	<b>1 596 813</b>	<b>100,00 %</b>	<b>2 000 344</b>	<b>100,00 %</b>	<b>1 596 813</b>	<b>100,00 %</b>	<b>1 998 044</b>	<b>100,00 %</b>

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 22/03/2011 plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, de 30 % de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 % ; de 90 % ou de 95 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales :

Actionnaires	En capital	En droit de vote
Détenant plus de 5 %	Rémy LESGUER	Rémy LESGUER
	KANI SAS (Rémy LESGUER)	KANI SAS (Rémy LESGUER)
	VET MANAGERS	
Détenant plus de 10 %	LEOVA SAS (Xavier GALLOIS)	AMIRAL GESTION
	HFP SAS (André PICARD)	HFP SAS (André PICARD)
Détenant plus de 15 %	AMIRAL GESTION	LEOVA SAS (Xavier GALLOIS)
Détenant plus de 20 %	Néant	Néant
Détenant plus de 25 %	Néant	Néant
Détenant plus de 30 %	Néant	Néant
Détenant plus du tiers	Néant	Néant
Détenant plus de 50 %	Néant	Néant
Détenant plus des 2/3	Néant	Néant
Détenant plus de 90 %	Néant	Néant
Détenant plus de 95%	Néant	Néant
Franchissements de seuils		

### 28 mai 2010

La société de droit belge Mitiska SA (Pontbeekstraat 2, 1702 Groot-Bijgaarden, Belgique), a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 mai 2010, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la société Vêt'affaires et détenir 52 269 actions Vêt'affaires représentant autant de droits de vote, soit 3,27 % du capital et 2,67 % des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions Vêt'affaires hors marché.

### 31 août 2010

La société Amiral Gestion (9, avenue Percier, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 août 2010, le seuil de 15 % des droits de vote de la société Vêt'affaires et détenir pour le compte desdits fonds 283 278 actions Vêt'affaires représentant autant de droits de vote, soit 17,74 % du capital et 14,17% des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions Vêt'affaires sur le marché.

### 24 novembre 2010

La société Midlin N.V. (Woudenbergseweg 11, 3953 ME Maarsbergen, Pays-Bas), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 novembre 2010, le seuil de 5 % du capital de la société Vêt'affaires et détenir, pour le compte desdits fonds, 79 890 actions Vêt'affaires représentant autant de droits de vote, soit 5,003 % du capital et 4,00 % des droits de vote de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions Vêt'affaires sur le marché.

## 6.3 - Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'Article L.225-100-3 du Code de Commerce, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

### La structure du capital de la société

Mesdames Mélanie Lesguer, Marine Lesguer, Messieurs Rémy Lesguer, Willy Lesguer, Xavier Gallois, André Picard, Philippe Dupont et les sociétés Kani (contrôlée par Rémy Lesguer), Léova (contrôlée par Xavier Gallois) et HFP (contrôlée par André Picard), détiennent de concert 40,19 % du capital et 49,83% des droits de vote de la société (sur la base des droits de vote bruts au 31/12/2010 soit 991 630 droits de vote).

Ce concert détient une majorité relative en capital et droit de vote et assure le contrôle direct et effectif du Groupe Vêt'affaires. Afin de s'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive, une gouvernance d'entreprise duale composée d'un Directoire et d'un Conseil de Surveillance a été constituée. Au sein du Conseil de Surveillance, une place majoritaire a été faite à des membres indépendants.

Le reste du capital est détenu par le public.

- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.
- À la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.
- Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance, mais ne peuvent être révoqués que par l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du Directoire sont les règles légales et statutaires prévues aux Articles 18 à 21 des statuts.
- En matière de pouvoirs du Directoire, les délégations en cours sont décrites dans le tableau des délégations d'augmentation du capital en annexe.
- La modification des statuts de notre Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Il n'existe aucun accord susceptible d'être remis en cause en cas de changement de contrôle, hormis les clauses usuelles convenues avec les établissements de crédit en matière de crédit à moyen et long terme.
- Il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du Directoire ou des salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse, ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

## 6.4 - Les actions d'autocontrôle

Néant

## 6.5 - Avis de détention et aliénation de participation croisée

Néant

## 6.6 - Ajustement des bases de conversion des valeurs mobilières donnant accès au capital, des options de souscriptions et d'achat et des actions gratuites

Notre Société n'a émis aucune obligation convertible ni obligation à bon de souscription d'actions.

Des plans d'attribution gratuite d'actions ont été réalisés. L'attribution définitive est subordonnée à des conditions de performance et de présence. Plus aucun plan n'est actif à ce jour (Cf. paragraphes 8.1 « Etat des plans d'attributions gratuites d'actions » 8.2 « Les mandataires bénéficiaires » et 8.3 « Les salariés bénéficiaires » du présent rapport de gestion).

Aucun ajustement des bases de conversion n'a été réalisé.

## 6.7 - Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions

Vêt'affaires réalise des opérations d'achat et de vente de titres dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres conformément aux objectifs déterminés par l'Assemblée Générale mixte du 04 juin 2010.

Les objectifs sont les suivants :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Vêt'affaires. par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

Un contrat de liquidité a été signé avec la société Portzamparc le 12 juin 2003 puis renouvelé le 1<sup>er</sup> avril 2005.

Il se renouvelle chaque année par tacite reconduction.

**Ce contrat de liquidité a été mis en conformité, le 31 août 2005 en vertu des dispositions :**

- du règlement (CE) 2273/2003 de la Commission Européenne,
- des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce,
- du règlement général de l'AMF,
- de la décision de l'AMF du 22 mars 2005.

La SA Vêt'affaires détient 100 % des opérations portées sur le compte de liquidité.

**Les opérations réalisées entre la date d'ouverture et la date de clôture du dernier exercice ont été les suivantes :**

- Titres détenus au 31/12/2009 : 11 255
- Acquisition de 17 223 actions exclusivement dans le cadre du contrat de liquidité, au cours moyen de 19,69 euros, pour un montant total de 339 114 euros.
- Vente de 22 325 actions exclusivement dans le cadre du contrat de liquidité, au cours moyen de 19,48 euros, pour un montant total de 434 874 euros.
- Titres détenus au 31/12/2010 : 6 153

A la clôture de l'exercice, le nombre de titres détenus était le suivant :

- 5 462 titres par l'intermédiaire du contrat de liquidité,
- 691 titres affectés à l'objectif n° 2 du programme de rachat à savoir conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement d'opérations éventuelles de croissance externe.

Les 6 153 titres comptabilisés dans la société Vêt'affaires le sont pour une valeur brute de 141 362 €. La valorisation au 31/12/2010 est de 172 899 €. Ce nombre d'actions représente 0,40 % du capital.

Les moyens en espèces et titres (OPCVM monétaire) mis à disposition du contrat de liquidité sont de 179 919 euros au 31/12/2010 (hors titres Vet'Affaires auto-détenus).

Le Directoire soumet à l'Assemblée Générale du 20 Mai 2011 le renouvellement du programme de rachat d'actions à l'identique, à l'exception du prix maximum d'achat fixé à 90 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 143 713 170 €.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

### Bilan du programme de rachat d'action au 28/02/2011

#### Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 04 mai 2010 jusqu'au 28 février 2011

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte :	0,38 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	94 571
Nombre de titres détenus en portefeuille au 28 février 2011 :	6 045
Valeur comptable du portefeuille au 28 février 2011 :	167 048 euros
Valeur de marché du portefeuille calculé sur la base d'un cours de 30,62 euros (cours de clôture du 28 février 2011).	185 098 euros



	Flux bruts cumulés Du 04/05/2010 au 28/02/2011		Positions ouvertes au jour du dépôt de la note d'information			
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	14 354	16 134	Options d'achat	Achats à terme	Options d'achat	Ventes à termes
Dont contrat de liquidité	14 354	16 134	Options achetées		Options vendues	
Dont autres objectifs	0	0				
Echéance maximale moyenne	-	-				
Cours moyen de transaction	22,31	22,61				
Prix d'exercice moyen *	-	-				
<b>Montants</b>	<b>320 169,11</b>	<b>364 820,45</b>				

\* Vêt'affaires n'a pas acheté ou vendu d'option et n'a pas réalisé d'opération à terme. Il n'y a donc pas de prix d'exercice moyen.

La société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

	Actionnariat salarié*	Couverture de valeurs mobilières	Opérations de croissance externe	Annulation
Volume des actions utilisées (en nombre d'actions)	-	-	-	-

\*attribution d'actions gratuites existantes

Les actions détenues par la Société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'Assemblée Générale. Enfin, conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, toute modification significative de l'une des informations figurant dans le présent descriptif sera portée, le plus tôt possible, à la connaissance du public selon les modalités fixées à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, notamment par mise à disposition au siège de la SA Vêt'affaires et mise en ligne sur le site de Vêt'affaires ([www.vetaffaires.fr](http://www.vetaffaires.fr)) et sur celui de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

## NOTE 7 - Les mandataires

Les informations détaillées sur l'expertise et l'expérience des mandataires sociaux sont disponibles aux pages 39 et 40 du présent document.

### 7.1 - Le Conseil de Surveillance

Il est composé des 6 membres suivants au 31/12/2010 :

Monsieur Yves PEIS	Président
Monsieur Vincent LIGER-BELAIR	Vice-Président
Monsieur Francis LE VAN	Membre du Conseil
Monsieur François Xavier LESOT	Membre du Conseil
Monsieur Jean-Yves DREAN	Membre du Conseil
Monsieur Michel MOULIN	Membre du Conseil

Parmi les membres du Conseil, quatre d'entre eux (Messieurs PEIS, LE VAN, LESOT et DREAN) sont considérés comme indépendants conformément à la définition donnée par MIDDLE NEXT.

Un nouveau membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Michel MOULIN, a été par ailleurs élu lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 4 juin 2010.

### 7.2 - Le Directoire

Il est composé de 7 membres :

Monsieur Rémy LESGUER	Président
Monsieur André PICARD	Directeur Général et membre du Directoire
Monsieur Xavier GALLOIS	Directeur Général et membre du Directoire
Monsieur Yannick PELISSIER	Membre du Directoire
Monsieur Pierre-Yves CLAUDEL	Membre du Directoire
Monsieur Nicolas OGER	Membre du Directoire
Monsieur Jean-Philippe BLASCO	Membre du Directoire

## 7.3 - La politique en matière de gouvernement d'entreprise

A la connaissance de la Société, les mandats et fonctions des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2010 et durant les cinq dernières années ont été les suivants :

Nom & Prénom	Année de nomination	Date d'échéance du mandat Exercice clos	Fonction principale exercées dans la société en 2010	Fonctions principales exercées dans les sociétés du Groupe Vet'affaires en 2010	Autres mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés en 2010	Mandats/Fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés au 31 décembre 2010
Rémy LESGUER 53 ans	2006	2012	Président du Directoire	Administrateur (MODA TANIO sp. z.o.o.)	Président (SAS KANI) Co-gérant (SCI PR) Co-gérant (SCI LPR) Co-gérant (SCI ROUEN BARENTIN) Co-gérant (SCI LE MANS OCEANE)	Co-gérant (SCI SAINTES) Co-gérant JONCS (SCI DIX) Co-gérant (SCI MONTAMILLY) Co-gérant (SCI CHOLSIX) Co-gérant (SCI DIEP) Co-gérant (SCI LION) Co-gérant (SCI MONLIER) Co-gérant (SCI BRIEUC) Co-gérant (SCI MOBILIER NANTAIS)
Pierre-Yves CLAUDEL 42 ans	2006	2012	Membre du Directoire	Administrateur (MODA TANIO sp. z.o.o.)	Gérant (SARL VET MANAGER)	
Nicolas OGER 37 ans	2006	2012	Membre du Directoire	Directeur (ROYAL OVERSEAS LINK)	Président (SAS ABRAELI)	
André PICARD 40 ans	2006	2012	Membre du Directoire Directeur Général Délégué	Gérant (SARL CENTRAL VET) Président (YVET) Gérant (MODA TANIO sp. z.o.o.)	Président (SAS H.F.P) Co-gérant (SCI FOSSEON)	
Xavier GALLOIS 47 ans	2006	2012	Membre du Directoire Directeur Général Délégué	Gérant (SARL PMDIS)	Co-gérant (SAS LEOVA) Co-gérant (SCI DIEP) Co-gérant (SCI BRYVE) Co-gérant (SCI HERB) Co-gérant (SCI CHOLSIX) Co-gérant (SCI DIX JONCS) Co-gérant (SCI FOSSEON) Co-gérant (SCI LE MANS OCEANE) Co-gérant (SCI LION) Co-gérant (SCI MONLIER) Co-gérant (SCI MONTAMILLY) Co-gérant (SCI ROUEN BARENTIN) Co-gérant (SCI SAINTES) Co-gérant (SCI TOURS) Co-gérant (SCI OUFFAY)	

Nom & Prénom	Année de nomination	Date d'échéance du mandat Exercice clos	Fonction principale exercées dans la société en 2010	Fonctions principales exercées dans les sociétés du Groupe Vet'affaires en 2010	Autres mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés en 2010	Mandats/Fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés au 31 décembre 2010
Jean-Philippe BLASCO 40 ans	2006	2012	Membre du Directoire			
Yannick PELISSIER 38 ans	2008	2012	Membre du Directoire	Administrateur (MODA TANIO sp. z.o.o.) Directeur Général (SAS YVET - site internet)		
Yves PEIS 57 ans	2006	2012	Président du Conseil de Surveillance		Président (SAS SFA) Co-Gérant (SC PYPS) Co-Gérant (SCI PMIS) Président (SH ENTREPRISE) Gérant (SC LOLIES) Gérant (SC VYPIES) Vice-Président (SA APADIS) Administrateur ( SA APACHE) Administrateur (SA APAVAD) (SAS APADIS) Gérant (SCI EPIS) (SCI ANDY) (SCI SEPIA) (SCI HAPIES) Co-Gérant (SC LOLHA)	Administrateur (SA PriceMinister) Administrateur (SA BABEL STORE-PriceMinister)
Vincent LIGER-BELAIR 67 ans	2006	2012	Vice Président du Conseil de Surveillance		Gérant (Groupement Foncier Agricole Domaine XLB) Co-Gérant (Groupement Foncier Forestier de Baignant Gergy) Gérant (SCI XLB - société civile immobilière) Actionnaire minoritaire (PHI communication)	
Francis LE VAN 60 ans	2008	2012	Membre du Conseil de Surveillance		Gérant (FLV Consult)	

Nom & Prénom	Année de nomination	Date d'échéance du mandat Exercice clos	Fonction principale exercées dans la société en 2010	Fonctions principales exercées dans les sociétés du Groupe Vet'affaires en 2010	Autres mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés en 2010	Mandats/Fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés au 31 décembre 2010
François Xavier LESOT 44 ans	2008	2012	Membre du Conseil de Surveillance		Membre du Conseil de Surveillance (LEGRIS INDUSTRIES SA) Directeur Général (GWELAN SAS) Administrateur (APSIG SA) Gérant (FIXAL 2 SARL) Gérant (FIXAL 3 SARL) Gérant (NOOSA SARL) Gérant (SCI JOMIFIZ) Gérant (GF Etang Pené) Gérant (GF La Villedieu) Membre du Comité stratégique (VOLUTIQUE SAS) Membre du Comité stratégique (FREGATE SAS)	Président (Couédic Investissement SAS) Président (CAP VISO SAS)
Jean-Yves DREAN 59 ans	2008	2012	Membre du Conseil de Surveillance			Administrateur (Défimode) Président Directoire (Prosol Gestion) Directeur Exécutif (BRICORAMA SA)
Michel MOULIN 50 ans	2010	2016	Membre du Conseil de Surveillance		Membre du comité de Surveillance (DIGITAL VIRGO) Président (JDS Participations) Président du Conseil d'Administration (MAX AFFAIRE) Président (10 Médias) Gérant (MM Médias) Gérant (Moulin Participations)	

A la connaissance de la Société aucun mandataire ci-dessus désigné n'a fait l'objet :

- d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années,
- d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années,
- d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Le nombre d'actions devant être détenues par un membre du Conseil de Surveillance est de 10.

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés.

## 7.4 - Contrats de service liant les mandataires à l'émetteur ou à l'une de ses filiales

Les conventions réglementées font l'objet d'un rapport spécial des commissaires aux comptes, inséré dans le présent document.

Les conventions qui concernent des sociétés hors du périmètre de consolidation sont les suivantes :

- La société Phi Econéo, anciennement représentée par Monsieur Vincent Liger-Belair, donne des prestations de conseil en communication financière (21 830 € HT en 2007, 34 937€ HT en 2008, 25 183 € HT en 2009 et 26 599 € HT en 2010). Cette convention est rémunérée à des conditions normales.
- La société Moulin participation, représentée par Michel Moulin, qui donne des prestations d'achats d'espaces en publicité et de conseils. La charge comptable enregistrée dans les comptes est de 110 000€ dont 50 000 € facturés à la SA Vêt'affaires

## 7.5 - Rôle et fonctionnement du Conseil de Surveillance

Un règlement intérieur a été signé par l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance en date du 9 septembre 2008.

## 7.6 - Les nominations, renouvellements et ratification de cooptations

Aucun mandat des membres du Conseil de Surveillance n'arrive à expiration lors de la prochaine Assemblée Générale.

**Nous vous proposons de ratifier la nomination de :**

- Monsieur Michel MOULIN demeurant 8 rue Descamps – 75116 PARIS

Faite à titre provisoire par le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 17 décembre 2010 aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

- Monsieur Michel MOULIN avait fait l'objet d'une première nomination par l'AG du 4 juin 2010. Cette nomination avait été rendu caduc car Monsieur Michel MOULIN n'avait pas acquis les 10 actions minimum

## 7.7 - Fixation du montant global des jetons de présence à verser

Le montant global des jetons de présence proposé à l'Assemblée Générale du 20 Mai 2011 est de 120 000 €.

## 7.8 - Les rémunérations des mandataires sociaux en 2009 et 2010

Le Conseil de Surveillance qui s'est réuni le 30 mars 2010 a adopté un nouveau code de gouvernance et adhère à présent aux recommandations de Middlednext sur la rémunération des mandataires. Le précédent code de gouvernance appliqué depuis le 19 décembre 2008 était celui AFEP/MEDEF. Les recommandations de Middlednext sont respectées dans le Groupe Vêt'affaires.

Les tableaux suivants sont issus de la recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008 relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux. Ils reprennent notamment ceux issus du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Middlednext de décembre 2009.

**Rémunérations brutes versées aux mandataires sociaux**

Membres du Directoire	2010			2009		
	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence
Remy LESGUER	120 000			120 000		
Xavier GALLOIS	96 408			96 408		
André PICARD	96 408			96 408		
Jean-Philippe BLASCO	96 117			96 000		
Nicolas OGER	96 372	4 624 <sup>(2)</sup>		96 639	4 352 <sup>(2)</sup>	
Pierre-Yves CLAUDEL	96 000			91 774 <sup>(1)</sup>		
Yannick PELISSIER	90 251			90 000		

(1) Bénéficie d'un régime de retraite « article 83 » pour un montant de 3 120 € en 2009.

(2) Une rémunération complémentaire par jour complet passé à l'étranger a été attribuée à M. Nicolas OGER.

Il n'y a pas d'autres éléments de rémunération notamment rémunération exceptionnelle, ni jetons de présence, ni d'avantage en nature.



## Jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Membres du Conseil de Surveillance	2010			2009		
	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence
Yves PEIS			30 000			32 000
Vincent LIGER-BELAIR			25 000			27 000
Francis LE VAN			20 000			22 000
François Xavier LESOT			20 000			22 000
Jean-Yves DREAN			20 000			22 000
Michel MOULIN <sup>(1)</sup>			10 000			Néant

(1) Monsieur Michel MOULIN a été nommé membre du Conseil de Surveillance par l'Assemblée Générale du 4 juin 2010.

Le Directoire a proposé à l'Assemblée Générale du 20 mai 2011 de verser au titre de l'exercice en cours des jetons de présence d'un montant de 120 000 €.

Il n'y a pas eu d'attribution durant l'exercice 2010, d'options de souscription ou d'achat d'actions, au profit des dirigeants mandataires sociaux de l'émetteur et de toutes les sociétés du Groupe.

Il n'y a pas eu de levées durant l'exercice 2010, d'options de souscription ou d'achat d'actions, par les dirigeants mandataires sociaux de l'émetteur et de toutes les sociétés du Groupe.

Il n'y a pas eu d'actions de performance attribuées ou devenues disponibles au profit des mandataires sociaux de l'émetteur et de toutes les sociétés du Groupe.

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Rémy LESGUER Président du Directoire Date de début de mandat 18/05/2006 Date de fin de mandat 2012		X		X		X		X
André PICARD Directeur Général Délégué Membre du Directoire Date de début de mandat 18/05/2006 Date de fin de mandat 2012		X		X		X		X
Xavier GALLOIS Directeur Général Délégué Membre du Directoire Date de début de mandat 18/05/2006 Date de fin de mandat 2012		X		X		X		X
Jean-Philippe BLASCO Membre du Directoire Date de début de mandat 18/05/2006 Date de fin de mandat 2012	X			X		X		X
Nicolas OGER Membre du Directoire Date de début de mandat 03/10/2006 Date de fin de mandat 2012	X			X		X		X
Pierre-Yves CLAUDEL Membre du Directoire Date de début de mandat 18/05/2006 Date de fin de mandat 2012	X			X		X		X
Yannick PELISSIER Membre du Directoire Date de début de mandat 12/12/2007 Date de fin de mandat 2012	X			X		X		X

- Critères de calcul ou circonstances d'établissement des éléments composant les rémunérations et avantages :

Le Conseil de Surveillance réuni le 11 octobre 2010 a attribué aux membres du Comité de direction (Directoire + Madame Sophie-Amélie MOLINERO + Monsieur Thomas FLEURY) une prime sur objectif liée à l'atteinte de niveau d'EBE 2010. Cette prime avait un montant de 0 € à 20 000 € brut selon l'objectif atteint et la personne concernée.

Cette prime a été versée en mars 2011.

- Rémunérations et avantages versés sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant droit à l'attribution de titres de créances de la Société ou de sociétés contrôlées ou contrôlantes :

Néant

- Engagements de toutes natures correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci :

Néant

- Obligations de conservation liées aux attributions de stock options ou d'actions gratuites aux mandataires

Ainsi qu'il est mentionné dans le rapport, les mandataires sociaux ont bénéficié d'attribution d'actions gratuites.

Dans le cadre de ces attributions, le Conseil de Surveillance a décidé que chaque mandataire bénéficiaire aura l'obligation de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat au moins 10 % des actions gratuites ainsi attribuées à l'issue du délai de conservation de deux ans.

## NOTE 8 - Les salariés

### 8.1 - État des plans d'attributions gratuites d'actions

Il n'existe plus aucun plan d'attribution gratuite.

### 8.2 - Les mandataires bénéficiaires

Attributions consenties durant l'année 2010 aux mandataires sociaux : Néant

### 8.3 - Les salariés bénéficiaires

Attributions consenties durant l'année 2010 aux salariés de la société : Néant

### 8.4 - La quotité de capital détenu à la clôture de l'exercice

**Dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale visé à l'article L.225-102 du Code de Commerce, le personnel salarié de la Société ne détient aucune participation au capital de la Société.**

Par ailleurs, aucun plan d'option de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place au bénéfice des membres du personnel de la Société.

### 8.5 - L'autorisation d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions

A ce jour, aucune politique d'autorisation de stocks options n'a été mise en place par le Directoire.

## NOTE 9 - Les conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver successivement chacune des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce régulièrement autorisées par le Conseil de Surveillance.

Vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera lu dans quelques instants.

Certaines d'entre elles n'ont pu être préalablement autorisées par le Conseil. Il conviendra donc de les approuver dans les termes de l'article L. 225-42 du Code de Commerce.

## NOTE 10 - Conséquences sociales et environnementales de l'activité

### 10.1 - Conséquences sociales de l'activité

L'effectif moyen du Groupe en 2010 est de 87 personnes dont :

Gérants majoritaires	9
Salariés	65
Personnel intérimaire	10
Surveillance	3
<b>Total</b>	<b>87</b>

La Société Central'Vet possède un bureau de représentation situé à Shanghai en Chine. L'effectif est de 7 salariés Chinois.

La durée du temps de travail appliqué dans les sociétés du Groupe est de 35 heures hebdomadaire.

Les conventions collectives appliquées sont :

#### SA Vêt'affaires

« CCN Personnel des prestataires de services dans le domaine du secteur tertiaire »

#### SARL Central'Vet

« CCN Commerce de gros en bonneterie, lingerie, confection, mercerie, chaussures et négoce connexes »

#### SARL PMDIS

« CCN Personnel des prestataires de services dans le domaine du secteur tertiaire »

#### SARL YVET

« CCN des entreprises de vente à distance »

#### SARL FORMAVET

« CCN organisme de formation »

Il existe au sein de la SARL PMDIS, une organisation représentative du personnel. Il n'existe pas d'accord de réduction du temps de travail ou d'autres accords collectifs.

Le Groupe met en œuvre les mesures nécessaires à la sécurité du personnel (matériel de protection individuel, sécurité électrique, ergonomie des locaux, ...), à son confort (climatisation, ...) et à sa formation (sécurité incendie, utilisation du matériel de sécurité, formation cariste, formation informatique, ...).

Les sociétés du Groupe ont recours à différents types de contrats :

\* Contrat à durée indéterminée

\* Contrat à durée déterminée

Les magasins du Groupe Vêt'affaires sont implantés sur l'ensemble du territoire national français et contribuent au développement de l'activité économique et à la création d'emplois dans les régions concernées.

Le Groupe Vêt'affaires est particulièrement sensible au respect par ses sous-traitants des dispositions des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Vêt'affaires s'engage notamment dans la lutte contre le travail des enfants et met en œuvre une politique visant à obtenir de ses sous-traitants, des engagements écrits de respect des règles de l'OIT.

## 10.2 - Conséquences environnementales de l'activité

De par la nature même de son activité commerciale, le Groupe Vêt'affaires a un impact très faible sur l'environnement que ce soit en matière de rejet dans l'air, dans l'eau ou dans les sols ainsi qu'en matière de nuisances sonores ou olfactives.

A la date d'arrêté du présent rapport, le Groupe n'avait connaissance d'aucun risque environnemental.

Le Groupe n'a pas constitué de provision ni pris de garantie pour couvrir quelconques risques en matière environnementale. De la même façon, le Groupe n'a versé aucune indemnité à ce titre au cours de l'exercice.

### Recyclage :

Vêt'affaires veille à recycler au maximum ses déchets (tubes fluorescents, palettes, cartouches d'imprimante, gaz de climatisation, sacs emballages...).

### Substances chimiques entrant dans la composition des vêtements :

La réglementation limite voire interdit l'usage et l'importation de certaines substances chimiques.

Le Groupe respecte le décret du 9 septembre 2003 relatif à la limitation d'emploi des colorants azoïques.

Le Groupe, a mis en place des procédures qui visent à respecter le programme européen REACH (Regulation Evaluation Autorisation and Restriction of Chemical) qui a pour objectif d'assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement, en améliorant la connaissance sur les dangers des substances chimiques et des risques liés à leurs usages (cf : information sur le programme REACH dans le chapitre consacré aux facteurs de risques Note 5.1)

## Rapport en matière extraordinaire

### NOTE 11 – Rapport en matière extraordinaire - Les délégations

#### Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit aux adhérents d'un PEE

Nous soumettons à votre vote la présente résolution, afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce, aux termes duquel l'Assemblée Générale Extraordinaire doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire.

Dans le cadre de cette délégation, nous vous proposons d'autoriser le Directoire, à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 200 000 euros.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Directoire relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

### NOTE 12 - Rapport en matière extraordinaire - Mise en harmonie des statuts

Nous vous proposons la mise en harmonie suivante des statuts de la Société afin d'être en conformité avec les dispositions du Décret n° 2010-684 du 23 juin 2010, l'Ordonnance n° 2010-1511 du 9 décembre 2010 complétée par le Décret n° 2010-1619 du 23 décembre 2010, et de modifier en conséquence comme suit les articles 34, 35, 36 et 46 des statuts :

#### ARTICLE 34 - FORMES ET DELAIS DE CONVOCATION

*Trente-cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, la Société fait paraître un avis de réunion au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, qui précise l'ordre du jour de l'Assemblée et contient le texte des projets de résolution présentés à l'Assemblée par le Conseil de Surveillance ainsi que les modalités de justification auprès de la société de l'inscription en compte des actions au porteur et de leur indisponibilité jusqu'à la date de l'Assemblée. Il mentionne également le délai dans lequel peuvent être envoyées les demandes d'inscription des projets de résolution et de points émanant d'actionnaires.*

*Les convocations sont faites par avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, en outre, au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, conformément à la loi.*

*Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués dans les conditions fixées par la loi et la réglementation en vigueur.*

*Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.*

*Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième Assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une Assemblée prorogée conformément au Code de Commerce.*

*Le délai entre la date de l'insertion contenant l'avis de convocation et de l'envoi des lettres et la date de l'Assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de dix jours sur convocation suivante.*

#### ARTICLE 35 - ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLEES

*L'ordre du jour de l'Assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation ou par l'ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer. Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital fixée par les dispositions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions et de points à l'ordre du jour de l'Assemblée. L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance et procéder à leur remplacement.*

#### ARTICLE 36 - ADMISSION AUX ASSEMBLEES - REPRESENTATION DES ACTIONNAIRES - VOTE PAR CORRESPONDANCE

*Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.*

*Tout actionnaire peut se faire représenter par une personne physique ou morale de son choix. Le mandat est donné pour une seule Assemblée ; il peut l'être pour deux Assemblées, l'une Ordinaire, l'autre Extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.*

Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

La Société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur.

Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'Assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les assemblées générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 14.

Toutefois, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné, à l'inscription des titres au nom de l'actionnaire au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Conseil de Surveillance décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'Assemblée Générale.

## ARTICLE 46 – DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES – QUESTIONS ECRITES

Les actionnaires ont un droit de communication, temporaire ou permanent selon son objet, dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur qui leur assurent l'information nécessaire à la connaissance de la situation de la société et à l'exercice de l'ensemble de leurs droits.

A compter du jour où il peut exercer son droit de communication préalable à toute Assemblée Générale, chaque actionnaire a la faculté de poser, par écrit, des questions auxquelles le Directoire sera tenu de répondre au cours de la réunion. La réponse aux questions écrites est réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figure sur le site de la société dans une rubrique consacrée aux questions-réponses

### Conclusion

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Directoire de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport sur les comptes annuels.

Votre Directoire vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

### LE DIRECTOIRE

## ANNEXE 1 : TABLEAU DE SYNTHESE DES OPERATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES HAUTS RESPONSABLES ET DE LEURS PROCHES REALISEES AU COURS DU DERNIER EXERCICE

(Articles L.621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du RG de l'AMF)

NEANT

## ANNEXE 2 : TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé en K€	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS						
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS						
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE						
Autorisation d'augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature						
Autorisation d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres						
Autorisation d'émettre des bons de souscription d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription						
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre						
Délégation pour réduction de capital dans le cadre d'un PRA	04/06/2010	03/06/2012	10 % du capital			
Autorisation d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions						

### NOTE 13 - Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2011

Le Conseil de Surveillance n'a pas d'observations particulières sur le rapport du Directoire. Il rappelle que l'année 2010 était une année de transition qui a permis à l'entreprise de passer à un nouveau modèle économique, plus rentable, plus pérenne et surtout mieux adapté à l'évolution de l'environnement du marché.

Les enjeux étaient importants, le Directoire a su relever les défis et mettre en œuvre avec succès ses choix stratégiques en matière de marketing, de communication, de produit et d'animation des hommes.

Le Conseil de Surveillance salue les résultats obtenus au cours de l'exercice, l'ensemble des indicateurs de l'entreprise s'étant améliorés (le chiffre d'affaires au m<sup>2</sup>, nombre de clients, rotation des stocks, panier moyen ...).

Les chantiers mis en route sur cette nouvelle année devraient conforter et améliorer ces résultats.

Le Conseil de Surveillance rappelle cependant au Directoire que les changements vécus par l'entreprise au cours de cette année et l'accélération de son développement vont le contraindre à adapter son pilotage en portant une attention particulière aux domaines relatifs à :

- l'organisation
- la politique de prévention des risques
- la gestion de la trésorerie

**Le Conseil de Surveillance**

### NOTE 14 - Observations du Conseil de Surveillance sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010

Le compte de résultat, le bilan et l'annexe ont été communiqués au Conseil de Surveillance, conformément à la loi.

Le contrôle de la régularité des comptes sociaux est effectué par les commissaires aux comptes.

Après examen des comptes, le Conseil de Surveillance donne son accord sur la proposition du Directoire de soumettre à l'Assemblée des actionnaires la distribution d'un dividende de 1 €, doublé par rapport à celui distribué au titre de l'exercice 2009. Par ailleurs, il donne également son accord pour l'attribution d'un dividende exceptionnel de 2 €, tout en soulignant que cette répartition représente plus de 90 % des bénéfices 2010 de la société.

Nous n'avons pas d'observation particulière à formuler sur ces comptes.

**Le Conseil de Surveillance**



# E - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

## NOTE 1 - Renseignements de caractère général concernant l'activité de la société

### 1.1 - Histoire

Au début des années **1970**, deux très jeunes frères, Patrice et Rémy Lesguer, dont le père est décédé prématurément, rejoignent l'aînée de la famille qui possédait trois magasins de vêtements à prix « discount » en centre ville de Nantes sous l'enseigne « Au vrac ».

En **1976**, à leur majorité, fort de leur première expérience dans la distribution, les deux frères achètent chacun un camion pour faire les marchés sur le concept de solderie de vêtements.

Proche des grandes usines textiles de l'ouest de la France situées principalement en Vendée et dans les Deux sèvres ils achètent des lots et de fin de série à des prix cassés.

Le succès est au rendez vous et ils sont rejoints en **1982** par deux neveux. Les quatre dirigeants associés se retrouvent rapidement à la tête d'une flotte de camions qui parcourt la France de marché en marché. Chaque camion est dirigé par des gérants, associés des quatre fondateurs. C'est le début du modèle « gérant associé de SNC » qui se développera par la suite dans les magasins.

Le premier magasin sédentaire est ouvert en **1987** à Rezé à proximité de Nantes. En périphérie de ville, d'une surface de vente de 1 000 m<sup>2</sup>, sur un grand axe routier, ce magasin connaît rapidement un vif succès.

En quelques années le modèle est rodé et en **1992** les quatre associés décident d'accélérer le développement de la Société avec la création de plusieurs points de vente. Simultanément les sources d'approvisionnement s'élargissent vers l'Europe du sud. Les camions sont abandonnés.

En **1994** le réseau est constitué de 4 magasins et le Groupe crée sa propre centrale d'achats au nom de Central'Veat avec 3 000 m<sup>2</sup> d'entrepôt et 500 m<sup>2</sup> de bureaux.

Cette création a pour objectif la maîtrise de la politique d'achat, condition essentielle de la rentabilité du Groupe. Elle permet également l'ouverture des achats vers un nouveau continent : l'Asie.

Le Groupe compte 20 magasins en 1999. La société Pmdis est créée pour gérer la communication et la publicité de l'ensemble des points de vente. Une restructuration juridique est entamée et voit naître la SA Vêt'affaires. Les magasins prennent tous la forme de Sociétés en Nom Collectif (SNC) permettant aux associés gérants d'avoir un statut de travailleurs non salariés (TNS).

En **2000**, le Groupe Vêt'affaires est introduit en bourse sur le « Marché Libre » lui permettant d'assurer sa notoriété et son développement.

En **2003**, le Groupe Vêt'affaires est transféré sur le « Second Marché » aujourd'hui dénommé « Euronext » d'Euronext. La croissance est soutenue, la rentabilité forte, le Groupe Vêt'affaires compte 49 magasins.

Le Groupe entame en **2005** une période de consolidation. Des restructurations profondes sont engagées portant sur le business model, l'offre produit, le merchandising, le logo de l'enseigne, l'optimisation du parc de magasins, la gouvernance d'entreprise et la composition de l'équipe dirigeante.

L'année **2010** marque un véritable tournant avec un renouvellement de l'offre produits (mix France/Asie), un changement de concept des magasins, une publicité plus qualitative et des exploitants 100 % indépendants locataires-gérants de leurs fonds.

### 1.2 - Principales activités

Le Groupe Vêt'affaires est un distributeur hard discount de vêtements qui possède un réseau de 114 magasins en France, au 31 Décembre 2010. Vêt'affaires maîtrise la totalité du processus depuis la conception du produit jusqu'à la vente aux particuliers en passant par le sourcing en Asie et en Europe.

### Les achats

Point fort historique de l'enseigne, le service achats maîtrise la totalité du processus produits, de la conception à la livraison.

Environ 70 % de l'offre est conçue par une équipe de stylistes dédiés qui s'appuie sur les tendances du moment et réalise deux collections annuelles. Formes, couleurs et matières sont renouvelées à chaque saison pour répondre aux attentes des clients.

La fabrication est ensuite assurée au niveau international par des fournisseurs sélectionnés par les acheteurs pour leur savoir-faire. Un bureau implanté en Chine se charge ensuite de vérifier la qualité, les délais ainsi que les conditions éthiques de la fabrication.

En parallèle des produits tendance, l'enseigne confirme son savoir-faire et son imbattable rapport qualité prix sur les produits cachés (chaussettes et sous-vêtements), les produits de nuit (pyjamas) ainsi que les incontournables basics.

L'expérience et le savoir-faire produits de l'enseigne lui assurent une offre et un rapport qualité prix imbattables.

Renouvellement de l'offre, élargissement des gammes, mise en place de nouveaux rayons, l'offre Vêt'affaires est en constante évolution afin de toujours mieux répondre aux attentes des clients. Des nouveaux rayons ont vu le jour ou ont été approfondis tels que les chaussures, les vêtements grande taille, le linge de maison, les vêtements pour les nouveaux nés ainsi que les accessoires et cosmétiques.

Environ un tiers des achats est effectué en Europe. Les produits issus de ce circuit d'approvisionnement permettent aux magasins de diversifier leur offre par des vêtements modes et actuels tout en disposant d'une variable d'ajustement des stocks permettant à la fois des économies de stockage et une plus grande réactivité des magasins.

### La supply chain

Stratégique pour le chiffre d'affaires, la supply chain travaille en amont des achats en établissant des prévisionnels de vente pour chaque famille de produits.

Elle intervient également en aval et est responsable de l'approvisionnement des produits en magasin afin d'envoyer le bon produit, au bon moment et en bonne quantité.

Elle s'appuie sur plusieurs entrepôts, reçoit puis expédie la totalité des produits plusieurs fois par semaine.

### Un réseau de 114 magasins ouverts 7/7

Dans une optique de satisfaction du client, tous les magasins proposent une amplitude horaire très importante et une ouverture tous les jours même les dimanches et jours fériés. Cette particularité, rendue possible légalement par une gérance avec un statut de travailleur non salarié (TNS), apporte aux clients un confort d'achat lui permettant de faire ses achats à l'heure du déjeuner ou le dimanche, souvent même en famille.

En 2010, le Groupe Vêt'affaires est passé d'un modèle avec des magasins semi intégrés (76 % groupe – 24 % exploitants) à un modèle de location gérance où les points de ventes sont exploités par des SARL 100 % indépendantes.

Chaque magasin est désormais lié au Groupe par deux contrats :

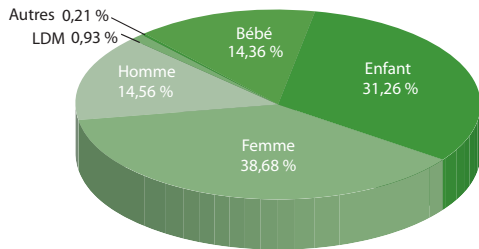
- un contrat de dépôt-vente,
- un contrat de location-gérance.

Les magasins sont situés en périphérie des villes de plus de 40 000 habitants. Ils vendent des vêtements destinés à toute la famille. Le client type est une femme, mère de famille, au revenu modeste. Elle achète 5 vêtements à chaque passage en caisse à un prix unitaire de 4 € ttc soit un panier moyen de 20 € ttc.

En 2009, Vet'Affaires a également ouvert un site internet dédié à la vente. Ce site génère pour l'instant un chiffre d'affaires équivalent à celui d'un magasin.

## Répartition du chiffre d'affaires par type de produit

### Répartition du CA Brut TTC 2010/ Rayon en %



## 1.3 - Principaux marchés

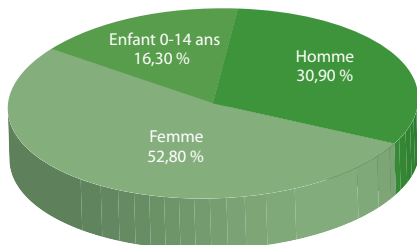
Les sources utilisées par Vêt'affaires sont les études publiées par l'institut français de la mode (IFM) dans ses éditions 2008, 2009 et 2010.

### a) Le marché de l'habillement en France

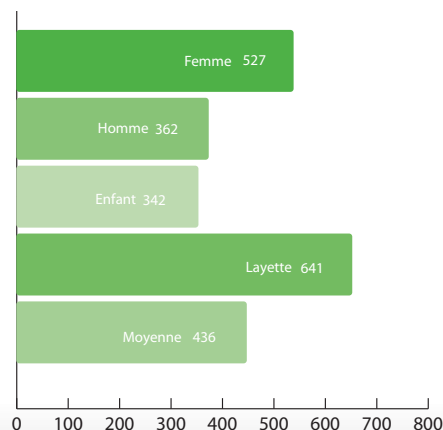
Sur l'ensemble de l'année 2010, la consommation d'articles textile-habillement a accusé en France une baisse d'environ 0,1 % en valeur, à périmètre commercial constant, par rapport à 2009. Les marchés ayant le mieux résisté sont le prêt-à-porter Homme (+1,1 %), le prêt-à-porter Femme (qui reste stable). Le prêt-à-porter Enfant a cependant souffert avec une baisse de 2,3 %.

La répartition des dépenses annuelles ne suit pas strictement le poids que représentent les femmes, hommes et enfants dans la population. Si elle est très proche pour les enfants (18 % de la population pour 16 % des dépenses), elle diverge pour les femmes qui sont les principales consommatrices (43 % de la population pour 51 % des dépenses).

### Répartition des dépenses dans la population



La dépense moyenne d'habillement par français est proche de 436 €/an sur l'année 2007 mais se segmente avec un pic à plus de 641€/an pour les enfants de moins de 2 ans en raison, notamment, des changements de taille plus rapide ainsi que des cadeaux de naissance.

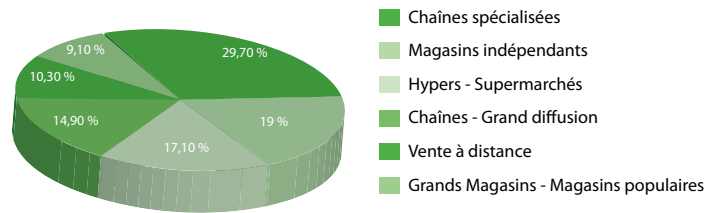


Le marché du textile est quasi stable en France depuis plusieurs années, il reflète la tendance des prix sur le marché. Les quantités de produits continuent à augmenter de façon régulière.

## b) Les acteurs du marché

La segmentation des dépenses 2010 par circuit de distribution a été la suivante :

### Répartition de la consommation



Vêt'affaires relève de la catégorie : « Chaînes de grande diffusion »

Ne sont pas incluses les chaînes de sport et d'accessoires.

La répartition de la consommation a peu évolué depuis 2006.

Les proportions restent quasiment stables par circuit.

Le chiffre d'affaires moyen au m<sup>2</sup> des magasins d'habillement est de 3 827 €.

Le marché est atomisé et aucun acteur français ne représente plus de 3 %. Les 5 premiers français sont par ordre d'importance : Decathlon, Carrefour, Auchan, Les Galeries Lafayette et Leclerc. Le circuit « Chaînes spécialisées », premier circuit de distribution en France, est composé de multiples enseignes dont les trois grosses, H&M, Zara et Etam, ne représentent que 1 % de la consommation.

### c) La concurrence

Vêt'affaires est positionné en tant que hard discount et reste en France une référence des prix bas pour l'habillement. Les enseignes concurrentes, dont le positionnement est le plus proche de Vêt'affaires, sont Tati, Fabio Lucci, Babou. On retrouve ensuite, sur un positionnement prix plus élevé, les enseignes Kiabi, La Halle aux vêtements, Gémo, Defi Mode, ...

### d) La clientèle

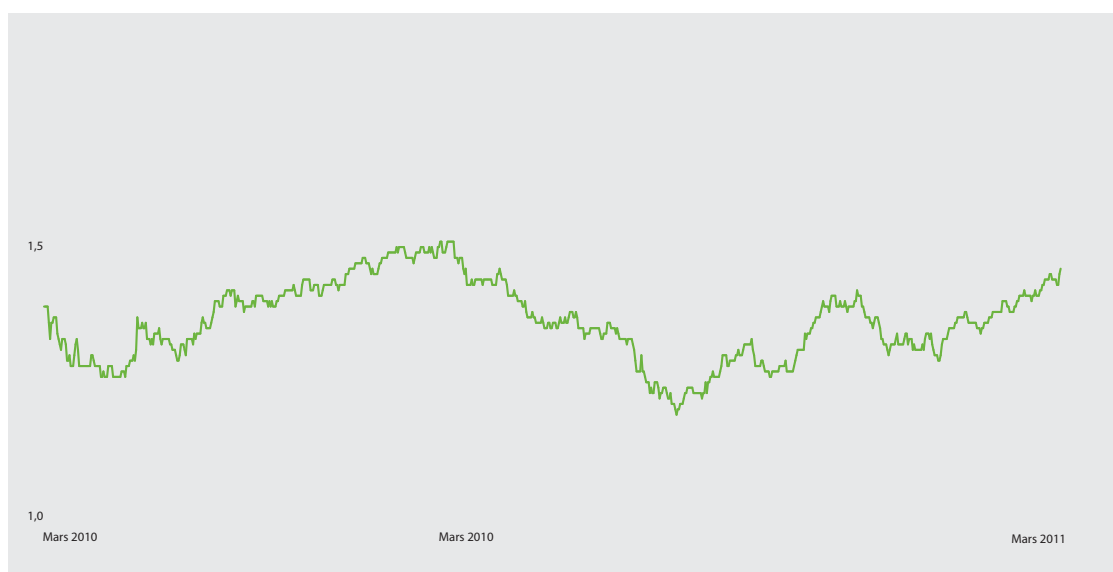
Le client d'articles textiles est principalement une femme qui achète pour ses enfants et pour elle-même.

## 1.4 - Information sur les tendances

Le Groupe Vêt'affaires importe des vêtements principalement en provenance d'Asie. Il est de ce fait sensible à la parité EUR/USD, aux évolutions des taxes douanières, à la variation du cours des matières premières et au contexte économique mondial. Après les années de crise 2008 et 2009 qui avaient connu une baisse de la demande et donc des coûts d'approvisionnements (pétrole, matières premières, salaires), 2010 est marqué par une reprise de la demande mondiale qui se traduit par une hausse très sensible des coûts d'approvisionnements (coton, pétrole, matières premières).

### > USD Favorable

Le dollar a fortement chuté au premier trimestre en 2010, en passant de 1,50€ à 1,19€ USD/EUR. Il s'est ensuite repris au niveau de 1,40 et reste très favorable pour les importateurs.



(Source : boursorama.fr – taux sur 2 ans)

### > Quota Chine

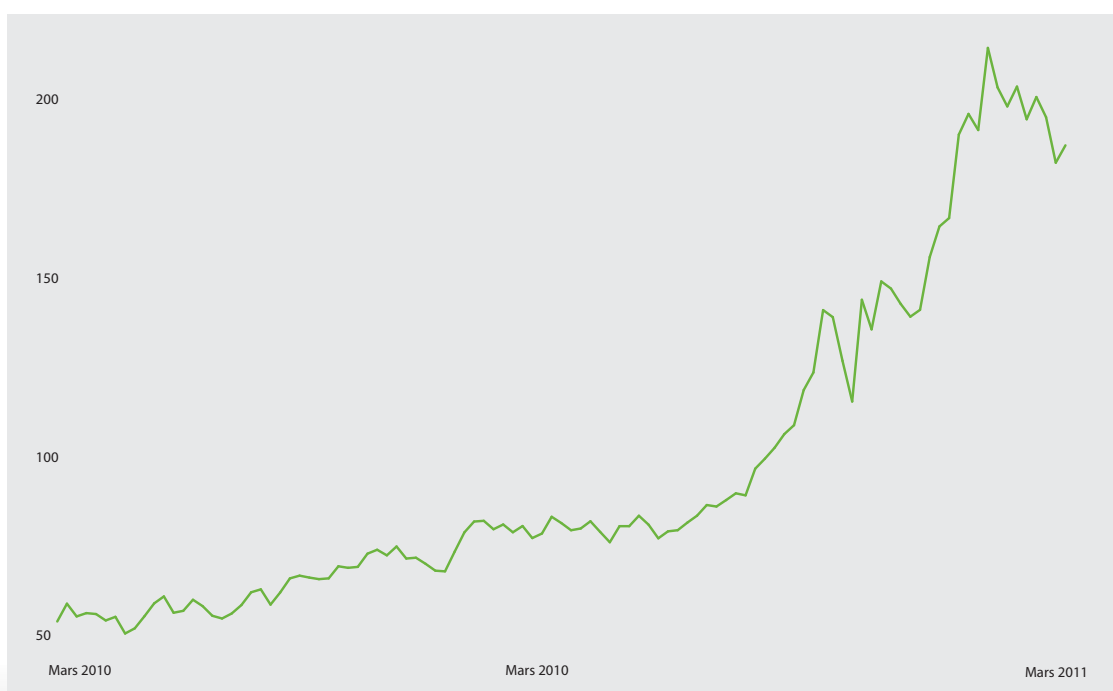
L'importation de marchandises en provenance de Chine a été progressivement libérée (suppression des quotas) avec un premier allègement le 1<sup>er</sup> janvier 2005 puis une libération totale au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Cependant, la marchandise fait l'objet d'une surveillance. Les exportateurs n'achètent plus de quotas mais doivent produire les mêmes documents nécessaires au dédouanement.

### > Evolution des prix de revient Chine

La croissance chinoise entraîne une hausse des salaires des ouvriers qui se répercute sur le prix d'achat des produits.

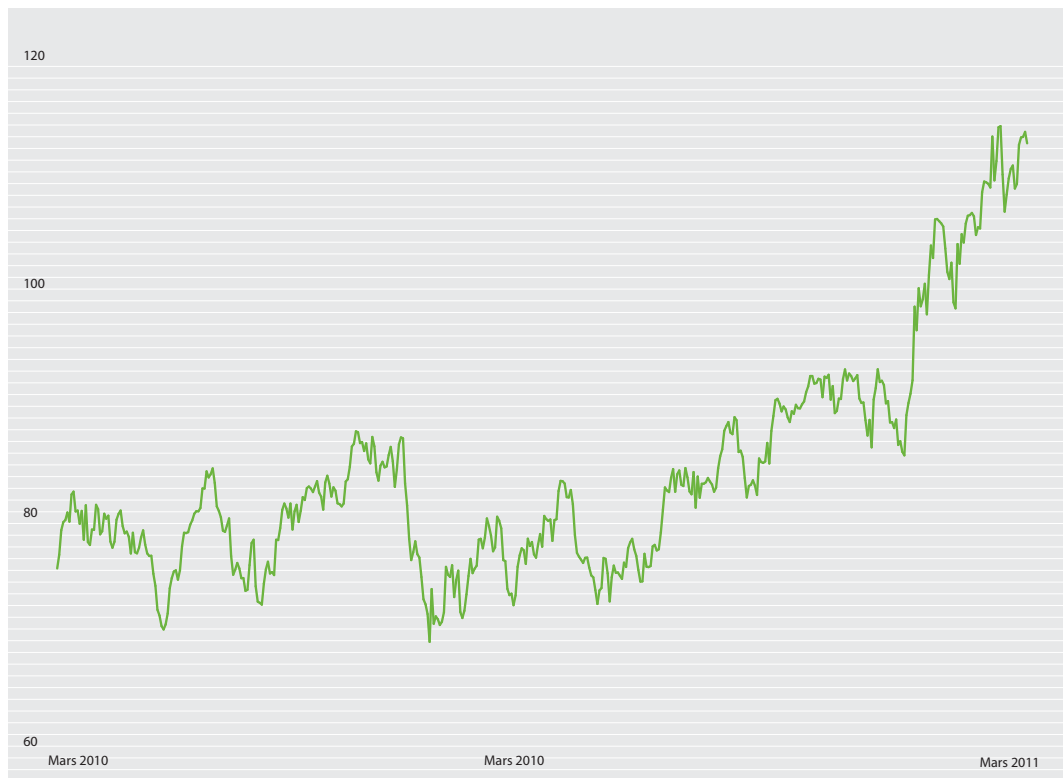
### > Matières premières

Après la forte baisse qu'ont connue le pétrole et le coton au cours du second semestre 2008, les prix sont reparti à la hausse en 2009. En 2010, les prix ont fortement augmenté notamment le prix du coton qui a eu un impact direct pour les importateurs textile. (Courbe ci-dessous du prix du coton sur 2 ans, source : investir.fr)



## > Pétrole

Le pétrole a su rester à un niveau relativement bas jusqu'au milieu de l'année 2009 puis n'a cessé d'augmenter de façon importante en 2010, ce qui a entraîné un impact non négligeable sur les coûts de transport.



(Source : boursorama.fr – taux sur 2 ans)

## 1.5 - Degré de dépendance de Vêt'affaires à l'égard des contrats commerciaux financiers

La politique d'achat du Groupe Vêt'affaires laisse beaucoup de souplesse aux fabricants asiatiques notamment sur les délais de livraison. D'autre part, les cycles d'approvisionnement sont longs (grand import).

Cette politique d'achat nécessite d'une part d'avoir des lignes de crédit documentaires qui garantissent la livraison de la marchandise et le paiement aux fabricants et d'autre part de porter un niveau de stock important.

En conséquence, des lignes de crédit documentaires et de découverts importantes sont nécessaires pour la bonne marche du Groupe.

## 1.6 - Investissements

### Propriétés immobilières, usines et équipements

La valeur des immobilisations corporelles nettes dans les comptes consolidés au 31/12/2010 se monte à 13 771 k€, et se décompose ainsi :

• Terrain + Constructions.....	2 206 k€
• Installations techniques.....	2 867 k€
• Autres immobilisations corporelles.....	8 698 k€
• Immobilisations en cours.....	0 k€

La Société Central'Vet est propriétaire de l'immeuble (bureaux et entrepôts d'environ 11.000 m<sup>2</sup>) situé près de Nantes. Sa valeur nette dans les comptes consolidés se monte à 1 755 k€ (hors terrain).

La Société est locataire de son siège social situé à l'adresse suivante : Centre d'Affaires ATEAC – 112, avenue Kléber 75116 PARIS.

### Acquisitions et cessions

#### Politique d'acquisition des magasins

Les acquisitions se font par achat de droit au bail sur des surfaces commerciales préexistantes comprises entre 600 et 1000 m<sup>2</sup>. Les 114 magasins du Groupe sont locataires d'un bail commercial de 9 ans et bénéficient d'une possibilité de résiliation triennale.

Afin de créer une dynamique de croissance et d'accélérer le développement de son réseau, le Groupe Vêt'affaires a procédé à une réorganisation juridique et financière de ses magasins.

Les magasins étaient auparavant détenus à 76 % par le Groupe et à 24 % par des associés gérants personnes physiques. A chacun des magasins correspondait une SNC.

Au cours des opérations de réorganisation juridique, le Groupe Vêt'Affaire, via PMDIS, a racheté en 2009 les parts des minoritaires des SNC pour un montant total de 664 k€ et Central'Vet a acquis les stocks pour un montant de 23 M€. Les SNC, dont la totalité des parts a été acquise par le Groupe au cours du mois de décembre 2009, ont fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine (TUP) au profit de PMDIS au cours de l'année 2010. Au cours de celle-ci, les parts minoritaires de 6 SNC ont été acquises par le Groupe pour un montant de 59 k€. Au cours du premier trimestre 2011 les parts d'une SNC ont été acquises pour 1 k€. À ce jour, le Groupe devrait encore acquérir les parts minoritaires de 4 SNC pour un pourcentage variant de 2,5 % à 24 %.

Après réorganisation, Vêt'affaires est propriétaire des fonds de commerce et a mis en place des contrats de location-gérance avec des SARL dont sont actionnaires à 100 % les gérants de magasins. Les gérants sont associés au sein des 35 SARL qui composent aujourd'hui les magasins Vêt'affaires.

Chaque magasin est désormais lié au Groupe par deux contrats :

- un contrat de dépôt-vente,
- un contrat de location-gérance.

Les loyers annuels au m<sup>2</sup> s'inscrivent dans une fourchette de 45 à 170 €/an avec une moyenne de 85 € au m<sup>2</sup>. Seize magasins sont détenus par des SCI, propriétés des fondateurs avec des loyers compris dans une fourchette de 67 à 143 €/an avec une moyenne de 100 € au m<sup>2</sup>. Les loyers payés aux SCI détenues par les fondateurs sont conclus à des conditions de marché classiques sur le marché des baux. Il est prévu une poursuite de ces baux à des conditions normales de marché.

#### Investissements

2010		2009		2008	
Nature	Montant	Nature	Montant	Nature	Montant
Ouverture de 21 magasins	4 114 k€	Ouverture de 8 magasins	1 828 k€	Ouverture de 11 magasins	2 030 k€
Rénovations magasins	198 k€	Rénovations magasins	704 k€	Nouveaux TPV	660 k€
Investissements magasins existants	318 k€	Acquisition des parts minoritaires de SNC	664 k€	Divers	42 k€
Acquisition société	200 k€	Acquisition société	310 k€		
Site internet	110 k€	Création ROLL & YVET	198 k€		
Informatique	182 k€	Site internet	60 k€		
Divers	39 k€	Divers	229 k€		
<b>Total</b>	<b>5 161 k€</b>		<b>3 996 k€</b>	<b>Total</b>	<b>2 732 k€</b>

Le Groupe Vêt'affaires consacre la majeure partie de son budget d'investissement à l'ouverture et la rénovation de magasins en France. Ces magasins sont situés en périphérie des villes de moyenne importance.

Le Groupe Vêt'affaires a pour politique de financer par emprunt bancaire sur une durée de 5 ans le coût d'ouverture des magasins. Le Groupe a ainsi emprunté :

- 1000 k€ en 2007,
- 1810 k€ en 2008,
- 900 k€ en 2009 (une partie du programme d'investissement a été financé en 2010).
- 4 944 k€ en 2010

Le stock nécessaire à l'activité des magasins est financé sur fonds propres.

#### Prévisions 2011

##### Ouvertures/ Fermetures

Le Groupe projette d'ouvrir 27 nouveaux magasins en 2011 pour un investissement qui pourrait s'élever à 5 400 k€.

## 1.7 - Stocks, transfert de propriété et marchandise en transit

La marchandise en transit est de la marchandise dont nous sommes propriétaires mais dont nous n'avons pas de disposition physique immédiate car elle est généralement sur des bateaux.

Nous achetons notre marchandise principalement en Asie. Celle-ci est acheminée par bateau. Nous utilisons le crédit documentaire comme moyen de paiement et de garantie. L'incoterm utilisé est principalement le FOB.

Le paiement de la marchandise est réalisé au comptant sur présentation des documents réguliers auprès des banques émettrices. Parmi ces documents figurent le connaissement maritime. Celui-ci, endossé, détermine le transfert de propriété. Il traduit également le chargement de la marchandise à bord et donc le transfert du risque au regard de nos incoterms. Chargement, endossement et paiement sont donc quasi simultanés ou se répartissent sur une période très courte.

Nous retenons la date de paiement (débit bancaire) comme fait générateur de l'entrée en stock.

En France, tout projet de création d'un magasin de commerce de détail ou d'un ensemble commercial d'une surface de vente supérieure à 300 m<sup>2</sup> doit faire l'objet d'une autorisation d'exploitation commerciale délivrée par la Commission Départementale d'Equipement Commercial (CDEC).

## NOTE 2 - Renseignements de caractère général concernant la Société et son capital

### 2.1 - Renseignements de caractère général concernant la Société

#### Dénomination (Article 2 des statuts)

La Société est dénommée Vêt'affaires.

Numéro RCS & code NAF

428 646 103 RCS PARIS

Code APE : 6420 Z

#### Date de constitution et durée de la Société (Article 5 des statuts)

La Société a été constituée le 22 décembre 1999. La durée de la Société est de 99 années, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

#### Siège social (Article 4 des statuts)

Le siège de la société est fixé : 112 avenue Kléber, 75016 Paris, France

Il peut être transféré en tout endroit du même département ou dans un département limitrophe, par une simple décision du Conseil de Surveillance sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, sous réserve des dispositions en vigueur.

En cas de transfert décidé conformément à la loi par le Conseil de Surveillance, celui-ci est habilité à modifier les statuts en conséquence.

#### Forme juridique (Article 1 des statuts)

Initialement constituée par acte SSP aux Sorinières le 18 décembre 1999 sous forme de Société Anonyme à Conseil d'Administration, la Société a adopté le mode de gestion de Directoire et Conseil de Surveillance suivant Assemblée Générale mixte du 18 mai 2006. Elle est régie par les dispositions du Code de Commerce applicables à cette forme de société et par les statuts.

#### Objet social (Article 3 des statuts)

La Société a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- la participation directe ou indirecte dans toutes opérations mobilières ou immobilières, entreprises ou sociétés commerciales, industrielles ou de services,
- toutes prestations de services techniques, commerciales, financières, administratives, marketing et développement ou informatiques au profit ou non des sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société a une participation,

- le négoce de tous matériels, mobiliers, articles d'habillement divers ainsi que tous articles complémentaires ou connexes pour l'équipement de la personne. Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

## 2.2 - Statuts

Statuts adoptés à l'Assemblée Générale mixte du 4 Juin 2010 et non modifiés à ce jour.

### Article 1 - FORME

Initialement constituée par acte SSP aux Sorinières le 18 décembre 1999 sous forme de société anonyme à Conseil d'administration, la société a adopté le mode de gestion de Directoire et Conseil de Surveillance suivant Assemblée Générale mixte du 18 mai 2006. Elle est régie par les dispositions du Code de Commerce applicables à cette forme de Société et par les présents statuts.

### Article 2 - DENOMINATION

La Société est dénommée Vêt'affaires.

Dans tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers, la dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots "Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance" et de l'énonciation du montant du capital social.

### Article 3 - OBJET

La Société a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- la participation directe ou indirecte dans toutes opérations mobilières ou immobilières, entreprises ou sociétés commerciales, industrielles ou de services,
- toutes prestations de services techniques, commerciales, financières, administratives, marketing et développement ou informatiques au profit ou non des sociétés ou entreprises dans lesquelles la société a une participation,
- le négoce de tous matériels, mobiliers, articles d'habillement divers ainsi que tous articles complémentaires ou connexes pour l'équipement de la personne.

Elle peut réaliser toutes opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

### Article 4 - SIEGE

Le siège de la société est fixé : 112 avenue Kléber – 75016 Paris, France.

Il peut être transféré en tout endroit du même département ou dans un département limitrophe, par une simple décision du Conseil de Surveillance, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, sous réserve des dispositions légales en vigueur.

En cas de transfert décidé conformément à la loi par le Conseil de Surveillance, celui-ci est habilité à modifier les statuts en conséquence.

### Article 5 - DUREE

La durée de la société est de 99 années, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf prorogation ou dissolutions anticipées.

### Article 6 - FORMATION DU CAPITAL

Les apports faits à la constitution de la Société et formant le capital d'origine ont tous été, à concurrence de 84.569.200 Francs, des apports en nature.

### Article 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à DOUZE MILLIONS CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE SIX CENT VINGT-HUIT euros et SOIXANTE-TROIS centimes (12.171.628,63 €)

Il est divisé en UN MILLION CINQ CENT QUATRE-VINGT SEIZE MILLE HUIT CENT TREIZE (1.596.813) actions de SEPT euros et SOIXANTE-DEUX centimes (7,62 €) de nominal chacune, de même catégorie.

### Article 8 - AVANTAGES PARTICULIERS

Les présents statuts ne stipulent aucun avantage particulier au profit de personnes associées ou non.

### Article 9 - AUGMENTATION DU CAPITAL

Le capital social peut être augmenté suivant décision, délégation ou autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire par tous les moyens et procédures prévus par les dispositions du Code de Commerce.

En cas d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, l'Assemblée Générale Extraordinaire statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires.

Les augmentations de capital sont réalisées nonobstant l'existence de "rompus".

Dans le silence de la convention des parties, les droits respectifs de l'usufruitier et du nu-propriétaire d'actions s'exercent conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

### Article 10 - AMORTISSEMENT ET REDUCTION DU CAPITAL

Le capital peut être amorti par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, au moyen des sommes distribuables au sens de la loi.

La réduction du capital, pour quelque cause que ce soit, est autorisée ou décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Elle s'opère, soit par voie de réduction de la valeur nominale des actions, soit par réduction du nombre des titres, auquel cas les actionnaires sont tenus de céder ou d'acheter les titres qu'ils ont en trop ou en moins, pour permettre l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles. En aucun cas, la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

### Article 11 - LIBERATION DES ACTIONS – SANCTIONS

Lorsque les actions de numéraire sont libérées partiellement à la souscription, le solde est versé, sauf disposition particulière, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de cinq ans, sur appels du Directoire aux époques et conditions qu'il fixe. Les appels de fonds sont toujours portés à la connaissance des actionnaires un mois avant la date fixée pour chaque versement, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par avis inséré dans un journal d'annonces légales du siège social.

Les versements sont effectués, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué à cet effet. Les actionnaires ont à toute époque la faculté de se libérer par anticipation, mais ils ne peuvent prétendre, à raison des versements par eux faits avant la date fixée pour les appels de fonds, à aucun intérêt ou premier dividende. Les titulaires d'actions non libérées, les cessionnaires précédents et les souscripteurs ou l'actionnaire qui cède ses titres cessent, deux ans après le virement des actions de son compte à celui du cessionnaire, d'être responsables des versements non encore appelés. A défaut de libération des actions à l'expiration du délai fixé par le Directoire les sommes exigibles sont, dès lors, sans qu'il soit besoin d'une demande en justice, productives jour par jour d'un intérêt calculé au taux légal en vigueur. La Société dispose, contre l'actionnaire défaillant, des moyens de poursuites prévus par les textes en vigueur.

### Article 12 - FORME DES ACTIONS – FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du titulaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

La Société est autorisée à demander à tout moment au dépositaire central d'instruments financiers les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux Assemblées d'actionnaires.

La Société est en outre en doit de demander dans les conditions fixées par le Code de Commerce l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires pour le compte de tiers.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses assemblées générales.

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder le nombre d'actions ou de droits de vote dépassant les seuils prévus par la réglementation en vigueur doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci. La même information est due lorsque la participation au capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils prévus par la réglementation en vigueur.



### **Article 13 - TRANSMISSION DES ACTIONS**

Les actions sont librement négociables.

Elles sont inscrites en compte et se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

### **Article 14 - INDIVISIBILITE DES ACTIONS**

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote attaché à l'action est exercé par le propriétaire des actions mises en gage. En cas de démembrement de la propriété d'une action, il appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

### **Article 15 - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS**

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les assemblées générales. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports ; aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements. Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social. En cas, soit d'échanges de titres consécutifs à une opération de fusion ou de scission, de réduction de capital, de regroupement ou de division, soit de distributions de titres imputées sur les réserves ou liées à une réduction de capital, soit de distributions ou attributions d'actions gratuites, le Directoire pourra vendre les titres dont les ayants droit n'ont pas demandé la délivrance selon des modalités fixées par les textes en vigueur.

Toutes les actions tant anciennes que nouvelles pourvu qu'elles soient du même type et du même capital nominal libéré d'un même montant, sont entièrement assimilées à partir du moment où elles portent même jouissance ; dans les répartitions éventuelles de bénéfices comme au cas de remboursement total ou partiel de leur capital nominal, elles reçoivent alors le même montant net, l'ensemble des taxes et impôts auxquels elles peuvent être soumises étant réparti uniformément entre elles.

### **Article 16 - ACTIONS DE PREFERENCE**

Sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, il peut être créé, par augmentation du capital ou par conversion d'actions ordinaires déjà émises, des actions de préférence, avec ou sans droit de vote, assorties de droits particuliers de toute nature, à titre temporaire ou permanent, dans le respect des règles applicables à l'exercice du droit de vote aux assemblées générales.

### **Article 17 - EMISSION D'AUTRES VALEURS MOBILIERES**

L'émission d'obligations est décidée ou autorisée par le Directoire.

L'émission de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances est décidée, déléguée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Les actionnaires disposent d'un droit de préférence à la souscription des valeurs mobilières donnant accès au capital.

### **Article 18 - DIRECTOIRE – COMPOSITION – DUREE DES FONCTIONS – LIMITE D'AGE**

Un Directoire administre et dirige la Société sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance. Le nombre de ses membres est fixé par le Conseil de Surveillance, sans pouvoir excéder le chiffre de cinq, mais pouvant être porté à sept si les actions de la Société sont admises aux négociations sur un marché réglementé. Si un siège est vacant, le Conseil de Surveillance doit dans les deux mois modifier le nombre de sièges qu'il avait antérieurement fixé ou pourvoir à la vacance.

Les membres du Directoire, obligatoirement personnes physiques, peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Nommés par le Conseil de Surveillance, ils ne peuvent être révoqués que par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Si la faculté est offerte par les dispositions du Code de Commerce est applicable, les fonctions dévolues au Directoire peuvent être exercées par une seule personne qui prend le titre de directeur général unique. Toutes les dispositions des présents statuts visant le Directoire s'appliquent au directeur général

unique, à l'exclusion de celles qui postulent la collégialité du Directoire.

Le Directoire est nommé pour une durée de 6 ans à l'expiration de laquelle il est entièrement renouvelé, nonobstant toute nomination faite dans l'intervalle pour quelque cause que ce soit par le Conseil de Surveillance. Les membres du Directoire sont toujours rééligibles. Tout membre du Directoire est réputé démissionnaire d'office lorsqu'il atteint l'âge de 65 ans.

### **Article 19 - PRESIDENCE DU DIRECTOIRE – DELIBERATIONS**

Le Conseil de Surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président, mais le Directoire assure en permanence la direction générale de la Société.

Le Président exerce ses fonctions pendant la durée de son mandat de membre du Directoire. Il sera réputé démissionnaire de ses fonctions de Président à la clôture de l'exercice social au cours duquel il a atteint l'âge de 65 ans.

Le Président du Directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire, qui portent alors le titre de Directeur général.

La qualité de Président du Directoire ou le pouvoir de représentation conféré à d'autres membres du Directoire peut être retirée à tout moment à ceux qui en sont investis par le Conseil de Surveillance.

### **Article 20 - POUVOIRS ET OBLIGATIONS DU DIRECTOIRE – DIRECTION GENERALE**

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et les présents statuts aux assemblées d'actionnaires et au Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire pourront, avec l'autorisation du Conseil de Surveillance, répartir entre eux les tâches de direction. En aucun cas cependant cette répartition ne pourra avoir pour effet de retirer au Directoire son caractère d'organe assurant collégalement la direction de la société.

Le Directoire peut investir un ou plusieurs de ses membres de missions spéciales, permanentes ou temporaires, qu'il détermine, et leur déléguer pour un ou plusieurs objets déterminés, avec ou sans faculté de subdéléguer, les pouvoirs qu'il juge convenables.

Les actes concernant la société et tous engagements pris en son nom, sont signés par le Président du Directoire, par tout membre du Directoire ayant reçu du Conseil de Surveillance le titre de directeur général ou par tout fondé de pouvoirs spécialement habilité à cet effet.

Le Conseil de Surveillance peut, dans la limite d'un montant total qu'il fixe et pour une durée qui ne peut être supérieure à un an, autoriser le Directoire à donner des cautions, avals et garanties au nom de la société. Cette autorisation peut également fixer, par engagement, un montant au-delà duquel la caution, l'aval ou la garantie de la société ne peut être donné. Lorsqu'un engagement dépasse l'un ou l'autre des montants fixés, l'autorisation du Conseil de Surveillance est requise dans chaque cas. Le Directoire peut-être autorisé par le Conseil de Surveillance à donner, à l'égard des administrations fiscales ou douanières, des cautions, avals ou garanties au nom de la société sans limite de montant.

Le Conseil de Surveillance peut, dans la limite d'un certain montant qu'il fixe pour chaque opération, autoriser le Directoire à céder des immeubles par nature, à céder totalement ou partiellement des participations et à constituer des sûretés. Lorsqu'une opération dépasse le montant ainsi fixé, l'autorisation du Conseil de Surveillance peut également fixer un plafond global annuel pour l'ensemble des opérations visées au présent alinéa. Dans ce cas, son autorisation sera requise pour toute opération dépassant soit le plafond par opération, soit le plafond annuel global.

Lorsqu'une opération exige l'autorisation du Conseil de Surveillance et que celui-ci la refuse, le Directoire peut soumettre le différend à l'Assemblée Générale des actionnaires qui décide de la suite à donner au projet.

Une fois par trimestre au mois, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et, le cas échéant, les comptes consolidés.

## Article 21 - FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son Président, ou, en cas d'empêchement, de l'un de ses membres. Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué sur l'avis de convocation.

Les convocations sont faites par tout moyen et même verbalement. L'ordre du jour peut n'être arrêté qu'au moment de la réunion.

Les réunions du Directoire sont présidées par le Président ou, en cas d'empêchement, par un membre choisi par le Directoire en début de séance.

Le Directoire nomme, le cas échéant, un secrétaire qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Tout membre du Directoire peut donner, par lettre, télécopie ou télégramme, mandat à un autre membre de le représenter à une réunion du Directoire. Chaque membre peut disposer, au cours d'une même réunion, que d'une seule procuration.

Pour la validité des délibérations, le nombre des membres du Directoire présents doit être au moins égal à la moitié des membres en exercice.

Les décisions du Directoire sont valablement adoptées à la majorité des membres présents ou représentés ; en cas de partage égal des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est tenu au siège social, un registre de présence qui est signé par tous les membres participant chaque séance du Directoire.

Le Directoire prendra toutes dispositions pour que ses décisions soient constatées dans des procès-verbaux. Ceux-ci seront signés par le Président de séance. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux des délibérations du Directoire seront certifiés par un membre du Directoire ayant assisté ou non à la séance, ou par un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

## Article 22 - CONSEIL DE SURVEILLANCE – COMPOSITION

Un Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire. Il est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix huit peut être dépassé dans les conditions et limites fixées par la loi. Les membres sont nommés parmi les personnes physiques ou morales actionnaires, par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées au Conseil de Surveillance sont tenues de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du Conseil en son nom propre. Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire. Si un membre du Conseil de Surveillance est nommé au Directoire, son mandat au Conseil prend fin dès son entrée en fonction.

Sauf lorsque le Code du Commerce le dispense de cette obligation, chaque membre du Conseil de Surveillance est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions de la société fixé à dix (10), inscrites sous forme nominative.

Si le Conseil de Surveillance comprend des membres liés à la société par un contrat de travail, leur nombre ne peut dépasser le tiers des membres en fonction.

## Article 23 - DUREE DES FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL – LIMITE D'AGE

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour 6 années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Ils sont rééligibles.

Le nombre des membres du Conseil de Surveillance ayant atteint l'âge de 65 ans ne peut dépasser un tiers des membres du Conseil. Si cette limite est atteinte, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

## Article 24 - VACANCES – COOPTATION – RATIFICATIONS

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges, le Conseil de Surveillance peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Si le nombre des membres du Conseil devient inférieur à trois, le Directoire doit convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil. Les nominations provisoires effectuées par le Conseil de Surveillance sont soumises à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire ; le membre nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonctions que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

## Article 25 - PRESIDENCE ET SECRETARIAT DU CONSEIL

Le Conseil élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président qui sont chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats et qui exercent leurs fonctions pendant la durée du mandat du Conseil de Surveillance. Le Président et le Vice-Président sont des personnes physiques. Le Conseil détermine, s'il l'entend, leur rémunération. Le Président rend compte dans un rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le Conseil peut nommer à chaque séance un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

## Article 26 - DELIBERATIONS DU CONSEIL – PROCES-VERBAUX

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le Président ou le Vice-Président. Toutefois, le Président doit convoquer le Conseil à une date qui ne peut-être postérieure à quinze jours, lorsqu'un membre au moins du Directoire ou le tiers au moins des membres du Conseil de Surveillance lui présentent une demande motivée en ce sens. Si la demande est restée sans suite, ses auteurs peuvent procéder eux-mêmes à la convocation en indiquant l'ordre du jour de la séance. Hors ce cas, l'ordre du jour est arrêté par le Président et peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent se tenir en tout autre local ou localité, mais du consentement de la moitié au moins des membres en exercice.

La présence de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité des membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Toutefois, les réunions du Conseil ayant pour objet l'arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés ne peuvent se tenir selon ces modalités.

Il en est de même chaque fois que le tiers des membres du Conseil de Surveillance exprime au Président son opposition à l'utilisation de ces moyens dans les deux jours suivant la réception de la convocation.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. La voix du Président de séance n'est pas prépondérante en cas de partage. Si le Conseil est composé de moins de cinq membres et que deux membres seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

## Article 27 - MISSION ET POUVOIRS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Il présente à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le Conseil de Surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Il peut également décider la création de comités en son sein chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumettent pour avis à leur examen.

Un règlement intérieur est établi par le Conseil de Surveillance pour préciser les modalités de fonctionnement des organes statutaires, notamment en ce qui concerne l'utilisation des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

## Article 28 - REMUNERATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil de Surveillance, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette Assemblée détermine sans être liée par des décisions antérieures. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation et

demeure maintenu jusqu'à décision contraire. Le Conseil de Surveillance répartit librement entre ses membres les sommes globales ainsi allouées.

La rémunération du Président et du Vice-Président est déterminée par le Conseil. Il peut être alloué par le Conseil des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des membres de ce Conseil.

Les membres du Conseil de Surveillance peuvent cumuler leurs fonctions avec un contrat de travail à la condition que celui-ci corresponde à un emploi effectif. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres en fonction.

#### **Article 29 – CONVENTIONS ENTRE LA SOCIÉTÉ ET UN MEMBRE DU DIRECTOIRE, UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE OU UN ACTIONNAIRE**

Toute convention intervenant entre la société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance, un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant, doit être soumise à la procédure d'autorisation, de vérification et d'approbation prévue par le Code de Commerce. Il en est de même des conventions auxquelles l'une des ces personnes est directement intéressée ou dans lesquelles elle traite avec la société par personne interposée. Sont également soumises à cette procédure les conventions intervenant entre la société et une entreprise, si l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance est propriétaire, associé indéfiniment et solidairement responsable, gérant, administrateur, membre du Conseil de Surveillance ou, de façon générale, dirigeant cette entreprise.

Le Conseil de Surveillance autorise les engagements visés à l'Article L.225-90 1 du Code de Commerce, pris au bénéfice des membres du Directoire.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Cependant, ces conventions, sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leur implication financière, elles ne sont significatives pour aucune parties, sont communiquées par l'intéressé au Président du Conseil de Surveillance. La liste et l'objet des dites conventions sont communiqués par le Président aux membres du Conseil de Surveillance et aux commissaires aux comptes.

A peine de nullité du contrat, il est interdit aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance autres que les personnes morales de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la société, de se faire consentir par elle un découvert, en compte courant ou autrement, ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers. La même interdiction s'applique aux représentants permanents des personnes morales membres du Conseil de Surveillance. Elle s'applique également aux conjoints, ascendants et descendants des personnes visées au présent paragraphe ainsi qu'à toute personne interposée.

#### **Article 30 – COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Le contrôle est exercé par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sont désignés et exercent leurs fonctions dans les conditions prévues par Code de Commerce. Les commissaires ont droit, pour chaque exercice, à des honoraires déterminés conformément à la réglementation en vigueur. En dehors des missions spéciales que leur confère le Code de Commerce, les commissaires aux comptes procèdent à la certification des comptes annuels telle quelle est prévue par les textes en vigueur. Ils s'assurent aussi que l'égalité a été respectée entre les actionnaires.

Les commissaires aux comptes sont convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à toutes les réunions du Directoire ou du Conseil de Surveillance qui examinent ou arrêtent des comptes annuels ou intermédiaires, ainsi qu'à toutes assemblées d'actionnaires. Ils peuvent en outre être convoqués de la même manière à toute autre réunion du Directoire ou à toute réunion du Conseil de Surveillance.

Ils sont convoqués trois jours au moins à l'avance s'il s'agit du Directoire et en même temps que les intéressés dans tous les autres cas.

#### **Article 31 – EXPERTISE JUDICIAIRE**

Un ou plusieurs actionnaires représentant le pourcentage des droits de vote requis par les dispositions du Code de Commerce peuvent, soit individuellement, soit en se groupant, poser par écrit des questions au Directoire sur une ou plusieurs opérations de gestion de la société ainsi que, le cas échéant, des sociétés qu'elle contrôle.

A défaut de réponse ou à défaut de communication d'éléments de réponse satisfaisants, ces actionnaires peuvent demander en justice la désignation d'un ou plusieurs experts chargés de présenter un rapport sur une ou plusieurs opérations de gestion.

#### **Article 32 – ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES – NATURE DES ASSEMBLÉES**

Les assemblées d'actionnaires sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou d'assemblées spéciales. Les assemblées extraordinaires sont celles appelées à délibérer sur toutes modifications des statuts. Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie. Toutes les autres assemblées sont des assemblées ordinaires.

#### **Article 33 – ORGANE DE CONVOCATION – LIEU DE RÉUNION DES ASSEMBLÉES**

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Directoire. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le Conseil de Surveillance, par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant le pourcentage de droits de vote requis par le Code de Commerce ou, s'agissant d'une Assemblée spéciale, le dixième des actions de catégorie intéressée.

Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

#### **Article 34 – FORMES ET DELAIS DES CONVOCATIONS**

Trente jours au moins avant la date de l'Assemblée, la société fait paraître un avis de réunion au Bulletin des Annonces légales obligatoires, qui précise l'ordre du jour de l'Assemblée et contient le texte des projets de résolution présentés à l'Assemblée par le Conseil de Surveillance ainsi que les modalités de justification auprès de la société de l'inscription en compte des actions au porteur et de leur indisponibilité jusqu'à la date de l'Assemblée. Il mentionne également le délai dans lequel peuvent être envoyées les demandes d'inscription des projets de résolution et de points émanant d'actionnaires.

Les convocations sont faites par avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, en outre, au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, conformément à la loi.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués dans les conditions fixées par la loi et la réglementation en vigueur.

Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une Assemblée prorogée conformément au Code de Commerce.

Le délai entre la date de l'insertion contenant l'avis de convocation et de l'envoi des lettres et la date de l'Assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante.

#### **Article 35 – ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLÉES**

L'ordre du jour de l'Assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation ou par l'ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer. Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital fixée par les dispositions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée. Le comité d'entreprise dispose des mêmes droits. L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance et procéder à leur remplacement.

#### **Article 36 – ADMISSION AUX ASSEMBLÉES – REPRESENTATION DES ACTIONNAIRES – VOTE PAR CORRESPONDANCE**

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son

conjoint. Le mandat est donné pour une seule Assemblée ; il peut l'être pour deux assemblées, l'une Ordinaire, l'autre Extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

La société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur.

Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'Assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les assemblées générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 14.

Toutefois, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné, soit à l'inscription de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit, visé ci-dessus dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société ou son mandataire, soit à la transmission aux lieux indiqués par l'avis de convocation, d'un certificat constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée. Ces formalités doivent être accomplies dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur au plus tard à 15 heures, heure de Paris, la veille de l'Assemblée.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Conseil de Surveillance décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'Assemblée Générale.

## Article 37 - TENUE DE L'ASSEMBLEE - BUREAU

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil de Surveillance ou en son absence par le Vice-Président. A défaut elle est présidée par le Président du Directoire ou par toute autre personne qu'elle élit. En cas de convocation par les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'Assemblée est présidée par celui ou par l'un de ceux qui l'ont convoquée. Les deux membres de l'Assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire de séance qui peut être pris en dehors des membres de l'Assemblée.

A chaque Assemblée, est tenue une feuille de présence dont les mentions sont déterminées par les textes en vigueur. Elle est émarginée par les actionnaires présents et les mandataires et certifiée exacte par les membres du bureau. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout actionnaire le requérant.

Le bureau assure le fonctionnement de l'Assemblée, mais ses décisions peuvent, à la demande de tout membre de l'Assemblée, être soumises au vote souverain de l'Assemblée elle-même.

## Article 38 - VOTE

Chaque membre de l'Assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation, sous réserve des dispositions légales ou statutaires pouvant restreindre l'exercice de ce droit.

Un droit de vote double est toutefois accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur pour quelque raison que ce soit perdent le droit de vote double.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'Assemblée fixera alors les modalités qu'à la

demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment: les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription et les actions de l'intéressé dans la procédure prévue à l'Article 29.

## Article 39 - EFFETS DES DELIBERATIONS

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations prises conformément au Code du Commerce et aux statuts obligent tous les actionnaires, même les absents, dissidents ou incapables. Toutefois, dans le cas où des décisions de l'Assemblée Générale portent atteinte aux droits d'une catégorie d'actions, ces décisions ne deviennent définitives qu'après leur ratification par une Assemblée spéciale des actionnaires dont les droits sont modifiés.

## Article 40 - PROCES-VERBAUX

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux établis dans les conditions prévues par les textes en vigueur. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés par le Président ou le Vice-Président du Conseil de Surveillance ou par un membre du Directoire. Ils peuvent être également certifiés par le secrétaire de l'Assemblée. En cas de liquidation de la société, ils sont valablement certifiés par un seul liquidateur.

## Article 41 - OBJET ET TENUE DES ASSEMBLEES ORDINAIRES

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du Directoire et du Conseil de Surveillance et qui ne relèvent pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice ; ce délai peut être prolongé à la demande du Directoire par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête.

## Article 42 - QUORUM ET MAJORITE DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

## Article 43 - OBJET ET TENUE DES ASSEMBLEES EXTRAORDINAIRES

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou pour la négociation de "rompus" en cas d'opérations telles que les augmentations ou réductions de capital. Elle ne peut non plus changer la nationalité de la société, sauf si le pays d'accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquiescer sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la société sa personnalité juridique.

Par dérogation à la compétence exclusive de l'Assemblée Extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d'une augmentation, d'une réduction ou d'un amortissement du capital, peuvent être apportées par le Directoire.

## Article 44 - QUORUM ET MAJORITE DES ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES

Sous réserve des dérogations prévues pour certaines augmentations du capital et pour les transformations, l'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote.



A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Sous ces mêmes réserves, elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

Lorsque l'Assemblée délibère sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, les quorum et majorité ne sont calculés qu'après déduction des actions de l'apporteur ou du bénéficiaire qui n'ont voix délibérative ni pour eux-mêmes ni comme mandataires.

#### **Article 45 - ASSEMBLEES SPECIALES**

Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins sur première convocation le tiers et sur deuxième convocation le cinquième des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Ces assemblées statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

#### **Article 46 - DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES - QUESTIONS ECRITES**

Les actionnaires ont un droit de communication, temporaire ou permanent selon son objet, dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur qui leur assurent l'information nécessaire à la connaissance de la situation de la société et à l'exercice de l'ensemble de leurs droits.

À compter du jour où il peut exercer son droit de communication préalable à toute Assemblée Générale, chaque actionnaire a la faculté de poser, par écrit, des questions auxquelles le Directoire sera tenu de répondre au cours de la réunion.

#### **Article 47 - ANNEE SOCIALE**

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

#### **Article 48 - COMPTES SOCIAUX**

A la clôture de chaque exercice, le Directoire établit les comptes annuels prévus par les dispositions du Code du Commerce, au vu de l'inventaire qu'il a dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date. Il établit également un rapport de gestion sur lequel le Conseil de Surveillance présente ses observations dans son propre rapport sur les comptes de l'exercice. Ces documents comptables et le rapport de gestion sont mis à la disposition des commissaires aux comptes dans les conditions déterminées par les dispositions en vigueur, et présentés à l'Assemblée annuelle par le Directoire.

Les comptes annuels doivent être établis chaque année selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation que les années précédentes. Si des modifications interviennent, elles sont signalées, décrites et justifiées dans les conditions prévues par les dispositions du Code de Commerce applicables aux sociétés.

Des comptes consolidés et un rapport de gestion du Groupe sont également établis à la diligence du Directoire et présentés à l'Assemblée annuelle, si la société remplit les conditions exigées pour l'établissement obligatoires de ces comptes.

L'Assemblée Générale statue sur les comptes annuels et, le cas échéant, sur les comptes consolidés.

#### **Article 49 - AFFECTATION ET REPARTITION DU BENEFICE**

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Directoire, peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

L'Assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution une option entre le paiement, en numéraire ou en actions, des dividendes ou des acomptes sur dividende.

#### **Article 50 - PAIEMENT DU DIVIDENDE**

Le paiement du dividende se fait annuellement à l'époque et aux lieux fixés par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Directoire. La mise en paiement du dividende doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice, sauf prolongation par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête à la demande du Directoire.

#### **Article 51 - TRANSFORMATION - PROROGATION**

La société peut se transformer en société d'une autre forme dans les conditions et suivant les formalités prévues par les dispositions en vigueur pour la forme nouvelle adoptée.

Un an au moins avant la date d'expiration de la société, le Directoire doit provoquer une réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, à l'effet de décider si la société doit être prorogée.

#### **Article 52 - PERTE DU CAPITAL - DISSOLUTION**

Si les pertes constatées dans les documents comptables ont pour effet d'entamer le capital dans la proportion fixée par les dispositions du Code du Commerce, le Directoire est tenu de suivre, dans les délais impartis, la procédure légale s'appliquant à cette situation et, en premier lieu, de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société. La décision de l'Assemblée est publiée.

La dissolution anticipée peut aussi résulter, même en l'absence de pertes, d'une décision de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires.

#### **Article 53 - LIQUIDATION**

Dès l'instant de sa dissolution, la société est en liquidation sauf dans les cas prévus par la loi.

La dissolution met fin aux fonctions du Directoire et du Conseil de Surveillance sauf, à l'égard des tiers, par l'accomplissement des formalités de publicité. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, elle ne met pas fin au mandat des commissaires aux comptes.

Les actionnaires réunis en Assemblée Générale et statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, nomment un ou plusieurs liquidateurs dont ils déterminent les fonctions et fixent la rémunération. Le ou les liquidateurs sont révoqués et remplacés selon les formes prévues pour leur nomination. Leur mandat leur est, sauf stipulation contraire, donné pour toute la durée de la liquidation.

Le Directoire doit remettre ses comptes aux liquidateurs avec toutes pièces justificatives en vue de leur approbation par une Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Tout l'actif social est réalisé et le passif acquitté par le ou les liquidateurs qui ont à cet effet les pouvoirs les plus étendus et qui, s'ils sont plusieurs, ont le droit d'agir ensemble ou séparément.

Pendant toute la durée de la liquidation, les liquidateurs doivent réunir les actionnaires chaque année en Assemblée Ordinaire dans les mêmes délais, formes et conditions que durant la vie sociale. Ils réunissent en outre les actionnaires en assemblées ordinaires ou extraordinaires chaque fois qu'ils le jugent utile ou nécessaire. Les actionnaires peuvent prendre communication des documents sociaux, dans les mêmes conditions qu'antérieurement.

En fin de liquidation, les actionnaires réunis en Assemblée Générale Ordinaire statuent sur le compte définitif de liquidation, le quitus de la gestion du ou des liquidateurs et la décharge de leur mandat.

Ils constatent dans les mêmes conditions la clôture de la liquidation.

Si les liquidateurs et commissaires négligent de convoquer l'Assemblée, le Président du Tribunal de Commerce, statuant par ordonnance de référé, peut, à la demande de tout actionnaire, désigner un mandataire pour procéder à cette convocation. Si l'Assemblée de clôture ne peut délibérer ou si elle refuse d'approuver les comptes de liquidation, il est statué par décision du tribunal de Commerce, à la demande du liquidateur ou de tout intéressé.

L'actif net, après remboursement du nominal des actions, est partagé également entre toutes les actions.

## Article 54 - FUSION - SCISSION - APPORT PARTIEL D'ACTIF

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires peut accepter la transmission de patrimoine effectuée à la société par une ou plusieurs autres sociétés à titre de fusion ou de scission. Elle peut pareillement, transmettre son patrimoine par voie de fusion ou de scission ; cette possibilité lui est ouverte même au cours de sa liquidation, à condition que la répartition de ses actifs entre les actionnaires n'ait pas fait l'objet d'un début d'exécution.

De même, la société peut apporter une partie de son actif à une autre société ou bénéficier de l'apport d'une partie de l'actif d'une autre société.

## Article 55 - CONTESTATIONS

En cours de vie sociale comme pendant la liquidation, toutes contestations, soit entre les actionnaires, les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et la société, soit entre les actionnaires eux-mêmes, au sujet des affaires sociales relativement à l'interprétation ou à l'exécution des clauses statutaires sont jugées conformément aux textes en vigueur et soumises à la juridiction compétente.

## 2.3 - Organes d'administration, de direction, de surveillance et direction générale

### Monsieur Rémy LESGUER

#### Président du Directoire

Fondateur et associé historique du Groupe Vêt'affaires.

### Monsieur Xavier GALLOIS

#### Membre du Directoire et Directeur Général Délégué

Neveu de Monsieur Rémy LESGUER

Associé historique du Groupe Vêt'Affaires.

En charge de la Direction du développement et des travaux.

### Monsieur André PICARD

#### Membre du Directoire et Directeur Général Délégué

Associé historique du Groupe Vêt'Affaires ayant exercé des fonctions différentes depuis la Création de la société dont celle de directeur commercial, directeur des achats, directeur marketing, directeur des flux.

### Monsieur Pierre-Yves CLAUDEL

#### Membre du Directoire

Directeur Financier

A rejoint Vêt'Affaires en 2003 et a notamment conduit le transfert du Marché Libre vers le Second Marché, devenu l'Eurolist. Spécialiste des réseaux de distribution, auparavant Directeur Administratif et Financier au sein de la chaîne de pressing Cinq à Sec.

### Monsieur Yannick PELISSIER

#### Membre du Directoire

Directeur de la Supply chain et Directeur Général du site marchand Vet'Affaires

A rejoint Vêt'affaires en 2000 au service informatique qu'il a commencé à piloter en 2005. En 2008, est passé Directeur de la Supply Chain (flux, logistique et informatique). Fin 2009, il devient également Directeur du site marchand Vêt'affaires.

### Monsieur Nicolas OGER

#### Membre du Directoire

Directeur de la vente en gros – Direction Internationale

A rejoint le Groupe Vêt'affaires en 1999 comme responsable du bureau de style. Il est devenu directeur des achats en 2008 et enfin Directeur International début 2009.

### Monsieur Jean-Philippe BLASCO

#### Membre du Directoire

Directeur Réseau

Spécialiste de la distribution de biens de grande consommation. A rejoint Vêt'Affaires en 2006. Était auparavant, Directeur chez Kurt Salmon Associates, une société de Conseil spécialisée dans la distribution spécialisée. Début 2010, il devient responsable du pôle formation et recrutement.



## Conseil de Surveillance

Depuis le 4 juin 2010, le Conseil de Surveillance est composé de 6 membres :

### Monsieur Yves Peis, Président

Ancien dirigeant et membre du Directoire du Groupe Vivarte : dirigeant fondateur des enseignes Halle aux chaussures et Halle aux vêtements jusqu'en 1996, puis du pôle centre ville du Groupe de 1996 à 2000 (marques André, Minelli, Orcade, San Marina, Caroll, Creeks, Liberto).

Participe à la création du site priceminister.com en 2000.

Co-reprend en 2002 avec le fondateur de l'entreprise Apache, d'un réseau de 8 magasins parisiens spécialisée dans la vente de produits jouets et monde de l'enfant 0-12 ans

Dirige sa Holding SC LOLIES, conseil et gestion de participations.

### Monsieur Vincent Liger-Belair, Vice Président

15 ans Groupe Omnium (Euro RSCG Corporate), directeur- fondateur de la filiale Omnium d'Information Economique.

19 ans PDG - fondateur de Phi Econéo, communication institutionnelle, économique et financière.

Spécialiste de la communication de crise.

Enseignant Sciences com / IGS

### Monsieur Francis LE VAN

Depuis 2004, Francis Le Van a son cabinet de Conseil et accompagne les investisseurs vers la Chine après avoir été expatrié dans ce pays. Il a exercé la plus grande partie de sa carrière comme consultant en management des ressources humaines.

### François-Xavier LESOT

Ingénieur HEI Lille, Diplômé MBA EM Lyon.

Direction générale - Groupe de location de matériels de BTP.

PDG de M3 - Concessionnaire de matériels de BTP.

Business Angel.

### Monsieur Jean-Yves DREAN

Expert du retail, Mr DREAN a en effet passé 13 ans chez Carrefour où il a dirigé la centrale d'achats, puis s'est tourné vers la distribution spécialisée en dirigeant le pôle grandes surfaces spécialisées (Halle aux chaussures et vêtements) du Groupe VIVARTE, dont il était membre du Directoire.

Ces dernières années, il a été Président du Directoire de GRAND FRAIS et a occupé différents postes d'administrateur dans le textile pour des fonds d'investissements. Il développe des activités de conseil sur le retail.

### Monsieur Michel MOULIN

Michel Moulin évolue dans le monde des médias depuis plus de 30 ans : directeur des ventes de Comareg (Groupe Havas), fondateur de la marque « ParuVendu », ancien Directeur Général de « ParuVendu » puis conseiller du Groupe Hersant Média. En 2008, il lance un nouveau journal sportif « le 10 sport ».

## Comités

Les membres des différents comités sont les suivants :

**Comité Stratégique**, composé de M PEIS Yves, M DREAN Jean-Yves, M LE VAN Francis

**Comité de Nominations et Rémunérations**, composé de M PEIS Yves, M DREAN Jean-Yves, M LESOT François-Xavier

**Comité d'Audit**, composé de M PEIS Yves, M LESOT François-Xavier, M LIGER-BELAIR Vincent.

## Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

SCI détenues indirectement par les dirigeants :

Les loyers annuels au m<sup>2</sup> des SNC s'inscrivent dans une fourchette de 45 à 170 €/m<sup>2</sup>/an avec une moyenne de 85 € au m<sup>2</sup>. Seize magasins sont détenus par des SCI, propriétés des fondateurs avec des loyers compris dans une fourchette de 67 à 143 €/an avec une moyenne de 100 € au m<sup>2</sup>. Les loyers payés aux SCI détenus par les fondateurs sont conclus à des conditions de marché classiques sur le marché des baux.

## Fonctionnement des organes d'administration et de direction

Le Directoire dont les membres sont, Monsieur Rémy LESGUER, Monsieur Xavier GALLOIS, Monsieur André PICARD, Monsieur Pierre-Yves CLAUDEL, Monsieur Jean-Philippe BLASCO, Monsieur Nicolas OGER et Monsieur Yannick PELISSIER, a été nommé pour une durée de 6 ans. Leur mandat arrivera à échéance en mai 2012.

Les membres du Conseil de Surveillance ont également été nommés pour un mandat de 6 années à échéance 2012. La composition de ce Conseil a été modifiée en cours d'année 2008 et 2010.

## 2.4 - Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Néant

## 2.5 - Contrôleurs légaux des comptes

### Commissaires aux Comptes Titulaires

KPMG Audit représenté par Monsieur Vincent BROYE

7, Bd Albert Einstein

BP 41125

44311 Nantes Cedex

Renouvelé suite à l'Assemblée Générale du 02 juin 2005 pour une durée de 6 exercices.

Cabinet RSM SECOVEC représenté par Monsieur Gilles LECLAIR

l'Arpège

213 route de Rennes

BP 60277

44702 ORVAULT Cedex

Nommé suite à l'Assemblée Générale du 02 juin 2005 pour une durée de 6 exercices.

Ils sont donc appelés à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010.

### Commissaires aux Comptes Suppléants

Monsieur GRIMONPREZ Jean Michel

213 route de Rennes

44700 ORVAULT

Monsieur de GOUVILLE Christian

7, boulevard Albert Einstein

44300 NANTES

## Honoraires des commissaires aux comptes

Montant des honoraires facturés par les Commissaires aux comptes au titre des exercices clos les 31 décembre 2010 et 2009 pour l'ensemble des sociétés du Groupe Vêt'affaires.

	KPMG				RSM SECOVEC				BDO		
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)	%	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2010	
<b>Audit</b>											
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés											
• Emetteur	40 804	38 280	61,8 %	64,1 %	25 188	21 430	38,2 %	35,9 %			
• Filiales intégrées globalement	50 153	49 706	89,5 %	100 %					5 900	10,5 %	
<input type="checkbox"/> Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes											
• Emetteur											
• Filiales intégrées globalement											
<b>Sous-total</b>	<b>90 957</b>	<b>87 986</b>	<b>74,5 %</b>	<b>80,4 %</b>	<b>25 188</b>	<b>21 430</b>	<b>20,7 %</b>	<b>19,6 %</b>	<b>5 900</b>	<b>4,8 %</b>	
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>											
<input type="checkbox"/> Juridique, fiscal, social											
<input type="checkbox"/> Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)											
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>90 957</b>	<b>87 986</b>	<b>74,5 %</b>	<b>80,4 %</b>	<b>25 188</b>	<b>21 430</b>	<b>20,7 %</b>	<b>19,6 %</b>	<b>5 900</b>	<b>100 %</b>	

# F - COMPTES CONSOLIDES

## Bilan, compte de résultat, et tableau des flux de trésorerie

### I - BILAN CONSOLIDÉ

ACTIFS (en milliers d'euros)	Notes	2010 12 mois IFRS	2009 12 mois IFRS
<b>Actifs non courants</b>			
Écarts d'acquisition	5,1	391	391
Immobilisations incorporelles	5,2	4 175	3 573
Immobilisations corporelles	5,3	13 770	11 765
Autres actifs financiers non courants	5,4	2 401	2 000
Autres créances	5,6	0	0
Impôts différés	5,7	2 046	2 870
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANT</b>		<b>22 782</b>	<b>20 599</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	5,5	30 707	27 597
Créances clients et comptes rattachés	5,6	3 194	990
Autres créances	5,6	7 100	11 106
État - IS à recevoir	5,6	395	760
Acomptes versés	5,6	711	260
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	5,8	17 222	16 408
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>		<b>59 330</b>	<b>57 121</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>82 112</b>	<b>77 720</b>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital	5,10	12 172	12 172
Réserves liées au capital / Autres réserves		36 053	35 947
Actions propres	5,10	-141	-169
Réserves consolidées		-2 424	969
Report à nouveau		4 483	123
Résultat Groupe		4 984	1 788
<b>Capitaux propres - Part Groupe</b>		<b>55 127</b>	<b>50 830</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>1 074</b>	<b>545</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>56 201</b>	<b>51 375</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Dettes Financières portant intérêts	5,12	5 427	2 549
Avantages au personnel et Provisions	5,11	621	702
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>6 048</b>	<b>3 252</b>
<b>Passifs courants</b>			
Dettes Financières à court terme	5,12	1 951	4 713
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5,12	11 075	5 791
Autres dettes fiscales et sociales	5,12	5 214	10 704
État - IS à payer	5,12	935	1 155
Autres dettes	5,12	689	730
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>		<b>19 863</b>	<b>23 093</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>82 112</b>	<b>77 720</b>

Les notes 1 à 7 font parties intégrantes des Etats Financiers

## II - COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)	Notes	2010 12 mois IFRS	2009 12 mois IFRS
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>6,1</b>	<b>142 154</b>	<b>92 723</b>
Achats consommés marchandises et matières premières		56 858	44 140
Dépréciation des stocks		-34	-35
<b>MARGE BRUTE</b>		<b>85 331</b>	<b>48 617</b>
Charges externes	6,2	66 578	23 273
Impôts et taxes		1 938	2 496
Charges de personnel	6,3	4 638	18 746
<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>12 177</b>	<b>4 102</b>
Dotations aux amortissements et dépr. (net)	6,4	2 377	2 444
Autres charges opérationnelles	6,5	1 699	1 549
Autres produits opérationnels	6,5	1 050	2 384
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>		<b>9 151</b>	<b>2 493</b>
Coût de l'endettement financier net	6,6	196	-29
Autres produits et charges financiers	6,6	34	4
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>		<b>8 989</b>	<b>2 526</b>
Charge d'impôts sur le résultat	6,7	3 160	413
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>5 829</b>	<b>2 112</b>
Revenant aux actionnaires minoritaires		845	324
Revenant aux actionnaires de la société Mère		4 984	1 788
<b>Résultat par action</b>	<b>Notes</b>		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation		1 582 026	1 573 638
<b>Résultat de base par action (en euros)</b>	<b>3,19</b>	<b>3,15</b>	<b>1,14</b>
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires		1 582 026	1 573 638
<b>Résultat dilué par action (en euros)</b>	<b>3,19</b>	<b>3,15</b>	<b>1,14</b>

Les notes 1 à 7 font parties intégrantes des Etats Financiers

(2) Reclassement des provisions pour litiges en autres charges et produits opérationnels (97 K€)

## AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	31.12.2010 12 mois	31.12.2009 12 mois
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>5 829</b>	<b>2 112</b>
Ecart de conversions	0	17
Juste valeur des instruments financiers	-39	-63
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>	<b>-39</b>	<b>-46</b>
<b>Résultat global total de la période</b>	<b>5 790</b>	<b>2 066</b>
Dont part du Groupe	4 945	1 738
Dont intérêts minoritaires	845	328

Les notes 1 à 8 font parties intégrantes des Etats Financiers

### III - TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	Notes	2010 12 mois IFRS	2009 12 mois IFRS
<b>OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>			
Résultat net avant impôt		8 144	2 202
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées		845	324
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation</i>			
Dépréciation et dotations aux amortissements		2 359	2 281
Dotations nettes de reprises de provisions		-89	25
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		0	96
Elimination des plus-values de cessions des actifs cédés		29	-9
Ecart d'acquisition négatif		0	-66
Attribution d'actions gratuites		0	216
Variation du BFR liés à l'activité <sup>(1)</sup>		-3 003	8 738
<b>Trésorerie brute générée par les opérations d'exploitations</b>		<b>8 286</b>	<b>13 807</b>
Impôts sur les bénéfices payés		-1 369	151
<b>Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitations</b>		<b>6 918</b>	<b>13 958</b>
<b>OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisition d'immobilisations incorporelles		-695	-250
Acquisition d'immobilisations corporelles		-4 465	-2 213
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		2	50
Acquisition autres actifs financiers non courants		-409	-258
Cessions ou réductions des autres actifs financiers non courants		8	3
Trésorerie nette affectée aux acquisitions de titres		-95	-1 291
Variation dettes sur immobilisations et comptes rattachés		148	-36
<b>Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissements</b>		<b>-5 506</b>	<b>-3 996</b>
<b>OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>			
Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital		0	104
Sommes versées aux actionnaires suite à une diminution de capital		0	0
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		-787	-6 040
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		-162	-344
Autres variations de fonds propres		72	-27
Augmentation et diminution des actions propres		0	-200
Nouvelles dettes financières		4 944	900
Remboursement de dettes financières		-2 072	-2 544
<b>Variation de la trésorerie issue des opérations de financement</b>		<b>1 995</b>	<b>-8 151</b>
Incidence des variations de taux de change		-2	-8
<b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE</b>		<b>3 404</b>	<b>1 803</b>
Trésorerie à l'ouverture	5,8	13 739	11 935
Trésorerie à la clôture	5,8	17 143	13 739
<b>Détail de la trésorerie à la clôture</b>			
- Disponibilités	5,8	17 222	16 408
- Concours bancaires courants	5,8	-79	-2 670
<i>(1) Détail du BFR</i>			
Variation de stocks nette de provisions		-3 108	7 562
Variation des créances nette de provisions		2 923	-4 341
Variation des dettes d'exploitation		-2 817	5 517
Variation du BFR liée à l'activité		-3 003	8 738
<i>Les notes 1 à 7 font parties intégrantes des Etats Financiers</i>			

## IV - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital	Capitaux Propres - Part du Groupe Autres réserves	Actions propres	Réserves consolidées	Résultat Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
<b>Au 01.01.2009</b>	<b>12 892</b>	<b>42 935</b>	<b>-2 800</b>	<b>-936</b>	<b>3 012</b>	<b>830</b>	<b>55 934</b>
Affectation Résultat 2008	0	-1 169	0	2 590	-1 421	0	0
Ecart de conversions	0	0	0	13	0	4	17
Juste valeur Inst.financiers	0	0	0	-63	0	0	-63
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	-50	0	4	-46
Dividendes distribués	0	-4 449	0	0	-1 591	-344	-6 384
Opération en capital	0	0	0	0	0	104	104
Résultat exercice 2009	0	0	0	0	1 788	324	2 112
Actions gratuites	0	0	0	216	0	0	216
Retr. Act° propres	0	0	2 630	-861	0	0	1 769
Réduction de capital	-720	-1 247	0	0	0	0	-1 968
Autres mouvements	0	0	0	10	0	-3	7
Variation % intérêts	0	0	0	0	0	-369	-369
<b>Au 31.12.2009</b>	<b>12 172</b>	<b>36 070</b>	<b>-169</b>	<b>968</b>	<b>1 788</b>	<b>545</b>	<b>51 375</b>
Affectation Rat 2009	0	5 253	0	-3 465	-1 788	0	0
Ecart de conversions	0	0	0	0	0	0	0
Juste valeur Inst.financiers	0	0	0	-39	0	0	-39
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	-39	0	0	-39
Dividendes distribués	0	-787	0	0	0	-162	-949
Opération en capital	0	0	0	0	0	0	0
Résultat exercice 2010	0	0	0	0	4 984	845	5 829
Retr. Act° propres	0	0	28	44	0	0	72
Autres mouvements	0	0	0	67	0	-154	-87
Variation % intérêts	0	0	0	0	0	0	0
<b>Au 31.12.2010</b>	<b>12 172</b>	<b>40 536</b>	<b>-141</b>	<b>-2 424</b>	<b>4 984</b>	<b>1 074</b>	<b>56 201</b>

Les notes 1 à 7 font parties intégrantes des Etats Financiers



## V - ANNEXE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS au 31 DECEMBRE 2010

(Les montants sont exprimés en milliers d'€, sauf indication contraire)

### Note 1 – INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

#### 1.1 – Présentation du Groupe

Cotée sur NYSE (Compartiment C), VET AFFAIRES SA est une société anonyme de droit français.

Le Groupe VET AFFAIRES est spécialisé dans l'importation et la distribution de vêtements et linge de maison à petit prix.

Les états financiers annuels consolidés au 31 décembre 2010 reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales (ci-après « Le Groupe »).

Le Directoire du 25 mars 2011 a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2010 en normes IFRS et a autorisé leur publication. Les états financiers seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale le 20 mai 2011.

#### 1.2 – Faits marquants de l'année 2010

Le Groupe a ouvert 21 nouveaux magasins dans les villes de : Amiens – département 80, Ecole Valentin – 25, Châtelleraut – 86, Saumur – 49, Hazebrouck – 59, Sainte-Bazeille – 47, Moncel-les-Lunéville – 54, Villeneuve-sur-Lot – 47, Vichy – 03, Ibos – 65, Tours – 37, Ales – 30, Provins – 77, Vesoul – 70, Villefranche-sur-Saône – 69, Dôle – 39, Tulle – 19, Thiers – 63, Sainte Marguerite – 88, Pontivy – 56 et Saint Dizier – 52.

Le magasin de Bouliac (SNC GT44 / Dept.33) a été fermé. Le nombre total de magasins dans le réseau est de 114 au 31/12/2010.

Le chiffre d'affaires du Groupe est de 142.2 M€ dont :

- Magasins ..... 133,6 M€  
(dont 17.1 M€ de loyers de location gérance)
- Internet..... 1,2 M€
- Ventes en gros..... 7,4 M€

La fréquentation des magasins s'est élevée à plus de 6,5 millions de clients pour un prix moyen du vêtement de 3,87 € TTC et un nombre de vêtements vendus supérieur à 35 millions.

Le changement dans l'organisation des magasins (Location Gérance + Dépôt Vente) opéré au 1<sup>er</sup> janvier 2010 impacte la comparabilité des comptes.

La marge commerciale du Groupe s'établit à 60 % contre 52,4 % au 31/12/2009 publié et 58,4 % au 31/12/2009 pro forma.

La marge brute 2010 retraitée des loyers de location gérance est de 54,6 % contre 52,4 % au 31/12/2010 :

	2010	2009
<b>Chiffre d'affaires brut</b>	<b>142 154</b>	<b>92723</b>
- Loyer de location gérance	-17108	
<b>Chiffre d'affaires comparable</b>	<b>125 046</b>	<b>92723</b>
<b>Marge brute</b>	<b>85 331</b>	<b>48 617</b>
- Loyer de location gérance	-17 108	
<i>Marge brute corrigée</i>	<i>68 223</i>	<i>48 617</i>
Taux de marge brute corrigée	54,6 %	52,4 %

Le résultat opérationnel ressort à 9.2 M€ contre 2,5 M€ au 31/12/2009.

Le résultat financier est une charge de -0,1 M€ contre un produit de 0,03 M€ au 31/12/2009.

Le résultat net d'ensemble ressort à 5,8 M€ contre 2,1 M€ au 31/12/2009.

Le résultat net part de Groupe est de 5 M€ contre 1,8 M€ au 31/12/2009.

Situation de l'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires :

Le Groupe Vêt'affaires a recours à un endettement à court terme sous forme de découverts bancaires pour financer, à certaines périodes, son stock de marchandises et à un endettement à moyen terme pour financer l'acquisition de nouveaux magasins et leur agencement (durée : 5 ans) et le financement d'un entrepôt (durée : 7 ans).

La décomposition de cet endettement est la suivante :

	2008	2009	2010	Variation 2009/10
Dette financière nette non courante	3,7	2,5	5.4	2.9
Dette financière nette courante	-9,1	-11,6	-15.3	-3.7
<b>TOTAL Dette financière nette</b>	<b>-5,4</b>	<b>-9,1</b>	<b>-9.9</b>	<b>-0.8</b>

Les dettes sont exprimées par un chiffre positif. La présence d'un signe négatif traduit un excédent de trésorerie.

La dette nette courante est calculée par différence entre la dette courante et la trésorerie positive.

### Note 2 – COMPARABILITE DES COMPTES

Réorganisation fonctionnelle du Groupe Vêt Affaires

Afin de créer une dynamique de croissance et d'accélérer le développement de son réseau, le Groupe Vêt Affaires a procédé à une réorganisation juridique et financière de ses magasins.

Jusqu'en 2009, les magasins étaient auparavant détenus à 76 % par le Groupe Vêt Affaires et à 24 % par des associés gérants personnes physiques. A chaque magasin correspondait une société, constituée sous forme de SNC. Au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2009, le Groupe Vêt Affaires a procédé au rachat des intérêts minoritaires dans la plupart des SNC, portant ainsi son pourcentage de détention à 100 % dans ces sociétés.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, les magasins ont été regroupés par région, dans de nouvelles sociétés, détenues à 100 % par des associés gérants personnes physiques.

Ces nouvelles sociétés, indépendantes du Groupe Vêt Affaires ont conclu :

- Un contrat de location gérance avec le Groupe Vêt Affaires, propriétaire des fonds de commerce exploités jusqu'en 2009 par les SNC.
- Un contrat de dépôt-vente avec le Groupe Vêt Affaires. Ces nouvelles sociétés sont dépositaires de marchandises déposées par le Groupe Vêt Affaires. Elles perçoivent à chaque vente de marchandises une commission de dépôt-vente, les marchandises restant la propriété du Groupe Vêt Affaires.

Les SNC détenues à 100 % au 31 décembre 2009, propriétaires des fonds de commerce, mais n'ayant plus d'activité commerciale, ont été fusionnées avec la société PMDIS par voie de transmission universelle de patrimoine au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2010. A la clôture de l'exercice, seules six SNC n'ont pas fait l'objet de transmission universelle de patrimoine et sont encore consolidées par la méthode de l'intégration globale

Incidences sur la comparabilité des comptes consolidés

Compte tenu des modifications fonctionnelles effectuées au cours de l'année 2010, le Groupe Vêt Affaires a établi un compte de résultat consolidé pro-forma pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Les états financiers 2009 présentés dans les tableaux I à V sont conformes aux états financiers publiés au 31 décembre 2009.

L'information comparative est présentée exclusivement dans la note 8.

## Note 3 – MÉTHODES COMPTABLES

### 3.1 – Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers sont présentés en euros, arrondis au millier d'euros (K€) le plus proche.

Les états financiers consolidés du Groupe sont préparés conformément au référentiel IFRS, tel qu'adopté par l'Union Européenne. Au 31 décembre 2010, le référentiel tel qu'adopté par l'Union Européenne et utilisé par Vêt'aires pour l'établissement de ses états financiers ne présente pas de différence avec le référentiel publié par l'IASB. Le référentiel tel qu'adopté par l'Union Européenne est disponible sur le site internet :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission)

Les normes, interprétations et amendements suivants applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et parus au Journal Officiel à la date de clôture des comptes sont également appliqués pour la première fois au 31/12/2010 :

- les normes IFRS 3 révisée « Regroupement d'entreprises » et IAS 27 révisée « Etats financiers consolidés et individuels » applicables aux exercices ouverts à compter du 01/07/2009 ;
- l'amendement à la norme IAS 39 « Instruments financiers : présentation » relatif aux éléments éligibles à la couverture, applicable aux exercices ouverts à compter du 01/07/2009 ;
- l'amendement à la norme IFRS 2 « paiement fondé sur des actions » relatif à la comptabilisation des plans dénoués en trésorerie au sein d'un Groupe applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/2010 ;
- les améliorations annuelles des normes IFRS d'avril 2009 applicables aux exercices ouverts à compter du 01/01/2010 ;
- les interprétations IFRIC 15 « Accords pour la construction d'un bien immobilier », IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger », IFRIC 17 « Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires », IFRIC 18 « Transferts d'actifs provenant de clients » applicables aux exercices ouverts à compter du 01.01.2010 pour la première et à compter du 01/07/2009 pour les suivantes.

La première application de ces normes, amendements et interprétations n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes au 31/12/2010.

Les états financiers consolidés ont été établis sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs qui doivent être enregistrés selon les normes IFRS, à leur juste valeur.

Les normes ou interprétations publiées respectivement par l'IASB (International Accounting Standards Board) et l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) non encore en vigueur au 31 décembre 2010 n'ont pas fait l'objet d'une anticipation.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés dans le cadre du cycle d'exploitation normal du Groupe, ou destinés à être cédés dans les douze mois suivant la clôture, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des « actifs courants ».

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal, ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, constituent des « dettes courantes ». Tous les autres actifs et autres dettes (y compris les impôts différés) sont considérés comme non courants.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure sont notamment exposés dans les notes suivantes :

- 3.4 : écart d'acquisition
- 3.5.2 : immobilisations incorporelles - valeur brute ;
- 3.8.2 : stocks - dépréciation ;
- 3.14 : provisions.

### 3.2 – Principes de consolidation

Les filiales sont des entités contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages de celles-ci. Le contrôle est présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote.

Les filiales sont consolidées à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Le Groupe ne comprend aucune entité détenue conjointement qualifiée d'« Entreprise Associée » ou « Coentreprise ».

Les soldes bilantiels, les produits et charges résultant de transactions intragroupe sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

Le périmètre de consolidation et la liste des mouvements intervenus au sein de ce périmètre au cours de l'année 2010 sont fournis en note 4.

### 3.3 – Méthode de conversion

Les achats libellés en monnaie étrangère sont convertis et comptabilisés au cours du jour de transaction. Il n'existe pas de perte ou de gain de change liés au décalage entre le paiement des factures et la comptabilisation des achats au jour de la réception des marchandises.

La monnaie fonctionnelle des filiales du Groupe est identique à la monnaie de présentation des comptes consolidés et correspond à l'Euro à l'exception de la société MODA TANIO, société de droit Polonais, dont la monnaie fonctionnelle est le Zloti.

Les comptes de la société étrangère, dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'Euro, sont convertis selon les principes suivants :

- les postes de bilan sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de l'exercice ;
- les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres dans la rubrique « Écarts de conversion ».

### 3.4 – Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'actif net estimé à sa juste valeur des capitaux propres de la société au moment de l'acquisition.

Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur de la quote-part revenant au Groupe dans les actifs nets de la société acquise, l'écart est comptabilisé directement au compte de résultat.

Chaque année, le Groupe effectue une revue de la valeur nette comptable de ces écarts d'acquisition, en affectant chaque écart d'acquisition à l'unité génératrice de trésorerie correspondante. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. La valeur d'utilité correspond aux flux de trésorerie actualisés attendus provenant de l'utilisation de l'unité génératrice de trésorerie considérée<sup>9</sup>.

## 3.5 – Immobilisations incorporelles

### 3.5.1 Valeur brute :

Les immobilisations incorporelles acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition minoré du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles incluent principalement des droits au bail. Ceux-ci sont représentatifs d'éléments incorporels versés aux anciens locataires des locaux commerciaux loués par les magasins du Groupe lors de leur entrée en jouissance.

### 3.5.2 Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles :

Pour les actifs à durée de vie déterminée, l'amortissement est comptabilisé comme une charge, de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel. La durée d'amortissement retenue est d'un an. Les actifs incorporels amortissables font l'objet d'un test de valeur dès l'apparition d'indices indiquant que ces actifs ont pu se déprécier.

Les actifs incorporels à durée de vie indéterminée sont essentiellement constitués des droits au bail versés par les magasins. La valeur de ces actifs est fournie dans la note 5.2.

Ils font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur déterminée à partir d'évaluations fournies par des experts externes (en référence au marché) est inférieure à la valeur nette comptable. Les droits au bail pour lesquels une résiliation du bail a été signifiée ou décidée, sont dépréciés à 100 % à la clôture, sauf en cas d'offre de reprise.

## 3.6 – Immobilisations corporelles

### 3.6.1 Valeur brute :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminuées du cumul des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles.

Les terrains ne sont pas amortis, du fait de leur durée de vie indéfinie.

Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément.

### 3.6.2 Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles :

L'amortissement est comptabilisé comme une charge, de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif corporel.

Les valeurs comptables des actifs corporels font l'objet d'un test de « perte de valeur » lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Les durées moyennes d'amortissements retenues sont les suivantes :

- Terrains ..... non amorti
- Constructions ..... 15/30 ans
- Agencements constructions ..... 10 ans
- Installations techniques, matériel et outillage ..... 5 à 9 ans
- Agencements constructions ..... 5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique ..... 4 ans
- Mobilier de bureau ..... 5 ans

## 3.7 – Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont constitués des dépôts et cautionnement relatifs aux contrats de location et correspondent à la catégorie des autres prêts et créances. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur et ultérieurement à leur coût amorti.

## 3.8 – Stocks

### 3.8.1- Evaluation

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré comprenant les frais accessoires (droits de douanes, commissions et frais de transports), ou à la valeur nette de réalisation si elle est inférieure (voir rubrique dépréciation à suivre).

Les marchandises en transit à la clôture de l'exercice sont comprises dans le stock.

### 3.8.2 - Dépréciation

Les dépréciations de stocks comptabilisées à la clôture de l'exercice sont identifiées par référence à la valeur recouvrable (correspondant à la valeur nette de réalisation), elle-même déterminée selon deux approches :

- Les articles ayant fait l'objet d'une vente à perte au cours de l'exercice 2011 sont dépréciés à hauteur du taux de perte constaté sur l'ensemble des pièces restantes en stock au 31/12/2010.
- Les références à risques sont identifiées par un calcul des délais de rotation. Les plus faibles rotations (délai supérieur à 24 mois, dernière réception antérieure au 31/12/N-1) sont analysées et pour certaines dépréciées en fonction du prix probable de vente.

## 3.9 – Autres créances clients et autres débiteurs

Les autres créances clients et autres débiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué des pertes de valeurs.

Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque réel et objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer tout ou partie de ces créances.

## 3.10 – Trésorerie et équivalents de Trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés à l'actif pour leur juste valeur et comprennent les valeurs mobilières de placement, la trésorerie en banque et la caisse. Les découverts bancaires figurent au passif courant.

Les valeurs mobilières de placement sont essentiellement constituées de Sicav monétaires.

Tous les éléments sont évalués à leur juste valeur par résultat.

## 3.11 – Capital et Réserves

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation de capitaux propres. Les actions propres sont déduites du total des Capitaux Propres et classées dans la rubrique « Actions Propres ».

Les actions propres ne donnent pas droit à dividendes.

Les dividendes sont comptabilisés en dettes dès qu'ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

## 3.12 – Contrats de location

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents à la propriété des actifs loués. Ils sont comptabilisés, dès l'origine, au bilan à la juste valeur du bien loué, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Une dette financière est alors constatée en contrepartie, celle-ci faisant l'objet d'un remboursement par un retraitement des redevances versées.

Les actifs faisant l'objet d'une location financement sont amortis sur la durée d'utilité, correspondant le plus souvent à la durée du contrat. Les redevances payées sont décomposées entre le remboursement d'une dette financière et le paiement d'une charge financière, calculée selon un taux d'intérêt constant.

Les autres contrats sont des locations simples. Les loyers sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

## 3.13 – Avantages du personnel

Les indemnités de départ à la retraite sont liées aux conventions collectives s'appliquant aux différentes sociétés du Groupe. Il s'agit d'indemnités versées lors du départ en retraite de salariés. Le Groupe provisionne ces engagements selon la méthode rétrospective prorata temporis. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

Hypothèses	2010	2009
Départ à l'initiative du salarié	62 ans	65 ans
Taux de charges sociales (non cadres/cadres)	30 %/40 %	38 %
Taux d'actualisation retenu	4,00 %	5,25 %
Taux de progression des salaires	2,00 %	2,00 %
Taux de rotation du personnel dans les magasins	n/a	20% dégressif
Taux de rotation du personnel dans les autres sociétés du Groupe	5 % dégressif	5 % dégressif

## 3.14 – Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation contractuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'une sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour litiges sont évaluées litige par litige.

## 3.15 – Gestion des risques financiers

### Exposition au risque de taux

Le Groupe peut être amené à utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition au risque de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Le principal instrument de couverture utilisé par le Groupe, le cas échéant, est un contrat swap de taux sur emprunts à taux variable. A la clôture, le Groupe ne détient aucun instrument de couverture de taux.

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est le montant estimé que le Groupe recevrait ou réglerait pour résilier le swap à la date de clôture, en prenant en compte le niveau actuel des taux d'intérêt et du risque de crédit des contreparties du swap.

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de taux d'un passif comptabilisé, la part efficace du profit ou de la perte sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres. Les montants accumulés en capitaux propres sont recyclés en compte de résultat lorsque l'élément couvert affecte de ce dernier. La part inefficace de la perte ou du profit est comptabilisée immédiatement en résultat. Lorsque le Groupe ne s'attend plus à ce que la transaction couverte soit réalisée, la perte ou le profit cumulé latent qui avait été comptabilisé en capitaux propres est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les emprunts bancaires à moyen terme sont constitués pour 46 % par des financements à taux fixe. Le Groupe a pour objectif de couvrir le risque de taux de ses nouveaux emprunts moyen terme à taux variable.

Sensibilité de la charge financière à la hausse des taux d'intérêt.

en K€	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Passifs financiers (emprunts et dette financière hors découvert)	1 694	5 270	0
Dont à taux variable (a)	817	2 273	0
Dont à taux fixe	876	2 997	0
Actifs financiers (trésorerie nette)	17 143	0	0
Position nette avant gestion ("-" = ressources)	-15 449	5 270	0
Couverture de taux (b)	0	0	0
Position nette après gestion totale	-15 449	5 270	0
Position nette à taux variable après gestion (a) - (b)	817	2 273	0

La sensibilité de la société à la variation de 1 point de son taux de référence (Euribor 3 mois) de la position nette après gestion à moins d'un an est de 8 K€.

### Exposition au risque de change

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition au risque de change, résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Le principal instrument financier utilisé à la clôture est l'achat de devises (dollars américains) à terme pour couvrir des achats de marchandises.

La juste valeur des contrats de change à terme est le prix coté sur le marché à la date de clôture.

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de change, la part efficace du profit ou de la perte sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres. Les montants accumulés en capitaux propres sont recyclés en compte de résultat lorsque l'élément couvert affecte ce dernier. La part inefficace du profit ou de la perte est comptabilisée immédiatement en résultat. Lorsque le Groupe ne s'attend plus à ce que la transaction couverte soit réalisée, la perte ou le profit latent qui avait été comptabilisé en capitaux propres est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les règles de comptabilisation appliquées au 31/12/2010 ont permis de démontrer l'efficacité de la couverture au sens des normes IFRS. La variation de juste valeur a été comptabilisée en capitaux propres. L'impact avant impôt est un gain de 63 K€ dans les réserves du Groupe au 31/12/2010.

Le Groupe est exposé au risque de change à deux niveaux :

- Achats en dollars :

Le Groupe achète des marchandises principalement en Asie. Près de 60 % de ces achats sont libellés en dollars. Le Groupe ne prend pas de position spéculative et couvre environ 50 % de ses achats en devises sous la forme d'achat à terme ou d'option de change.

Position de change et calcul de sensibilité à la hausse du dollar au 31/12/2010 pour l'année 2011.

en kUSD	2011	2010
Actifs en dollars	944	0
Passif en dollars	0	-60
Achats de marchandises prévisionnels pour l'exercice à venir en USD	40 000	40 000
Exposition brute prévisionnelle en USD	40 944	39 940
Position hors bilan (couverture de change)	5 682	3 884
Position nette en USD pour l'exercice à venir	35 262	36 056
<b>Total</b>	<b>944</b>	

Une fluctuation défavorable du taux de change USD/EUR de 1 centime par rapport à la parité du 31/12/2010 de 1,3390 entraînerait un manque à gagner de 254 K€.

- Créances :

Au 31 décembre 2010, le risque de taux porte sur les créances en devises : elles concernent les créances de la filiale polonaise (Moda Tanio) dont l'encours au 31 décembre 2010 est de 259 K€.

### Exposition au risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un actif viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

L'exposition maximale au risque de crédit est composé de :

en K€	2010	2009
Créances (courantes et non courantes)	12 433	13 274
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	17 143	13 739
<b>Total</b>	<b>29 576</b>	<b>27 013</b>

Le montant pour la trésorerie active est de 17 222 K€

Au 31 décembre 2010, le principal risque de crédit concerne les créances clients pour 3 194 K€ dont 1 881 K€ auprès des sociétés exploitant les points de vente « Vêt'affaires » et 259 K€ pour la filiale polonaise.

Au 31 décembre 2010, le montant des créances échues, non réglées au 28/02/2011 et non dépréciées à la clôture s'élève à 2 063 K€.

Pour les créances, le mode de comptabilisation est fourni au paragraphe 3.9 et l'analyse par échéance des créances est exposée dans le paragraphe 5.6.

Pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, le mode de comptabilisation est fourni au paragraphe 3.10 et le détail est fourni au paragraphe 5.8.

Aucun profit ou perte relatif à ces actifs n'a été comptabilisé directement en capitaux propres.

### Exposition au risque de liquidité (covenants)

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. Les échéances des dettes figurent au paragraphe 5.11.

Le Groupe a négocié avec ses banques des concours bancaires sous forme de découvert pour un montant supérieur à 13 M€. Ces concours couvrent la totalité des besoins d'exploitation dans les périodes de stock maximum.

Des clauses d'exigibilité anticipée existent dans certains contrats d'emprunts bancaires en cas de non-respect de ratios financiers.

A la clôture de l'exercice 2010, on relève les informations suivantes :

- le montant de la dette financière relative à des emprunts bancaires pour lesquels de telles clauses existent, s'élève à 1 835 K€ (l'encours concerne les sociétés SA Vet Affaires et SARL PMDIS).
- aucune clause n'est de nature à entraîner un remboursement anticipé sur les emprunts concernés.

### 3.16 – Impôts

Les impôts différés sont comptabilisés suivant la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et leur valeur comptable au bilan.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible.

### 3.17 – Passif financier

A l'exception des instruments financiers dérivés dont le mode de comptabilisation est précisé en note 3.15, les dettes financières et autres passifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur puis au coût amorti.

### 3.18 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur, et que leur montant peut être évalué de manière fiable. La quasi-totalité du chiffre d'affaires est réalisée sur le territoire français.

### 3.19 – Résultat comparable par action

*Le résultat net par action correspond au rapport entre le résultat net attribuable aux actionnaires et le nombre moyen pondéré d'actions de la société SA VET AFFAIRES hors actions propres.*

*Le résultat net dilué par action correspond au rapport entre le résultat net attribuable aux actionnaires et le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice.*

*L'attribution d'actions gratuites constitue le seul élément dilutif. A la clôture de l'exercice, il n'y a pas de plans en cours (cf. paragraphe 3.21).*

Le nombre moyen pondéré dilué d'actions est le suivant :

	31/12/10	31/12/09
Nombre moyen d'actions de la SA Vet Affaires	1 596 813	1 646 229
Nombre moyen d'actions propres détenues	-14 787	-72 592
<b>Nombre moyen pondéré ordinaires en circulation</b>	<b>1 582 026</b>	<b>1 573 637</b>
<i>Effet dilutif</i>		
Nombre moyen potentiel d'attribution gratuite d'actions Vet Affaires	0	0
<b>Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires</b>	<b>1 582 026</b>	<b>1 573 637</b>

### 3.20 – Information sectorielle

Le Groupe réalise essentiellement des ventes de vêtements à des particuliers en France métropolitaine.

Le seul secteur d'activité significatif identifié correspond au périmètre de consolidation pris dans son ensemble.

### 3.21 – Paiement fondé sur des actions

Des plans d'actions gratuites sont attribués aux salariés et membres du Directoire du Groupe. L'évolution sur l'exercice 2010 du nombre d'actions est la suivante :

A l'ouverture .....	0
Actions attribuées.....	0
Actions exercées .....	0
Actions expirées .....	0
A la clôture.....	0

Au 31 décembre 2010, aucun plan d'attribution d'actions gratuites n'existe.



## Note 4 – PARTICIPATIONS ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

## 4.1 – Principales sociétés incluses dans le périmètre de consolidation

Le pourcentage de contrôle des sociétés identifiées dans le tableau ci-dessous est identique au pourcentage d'intérêt. Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

Sociétés (*)	Siège social	N° Siret	% détention directe ou indirecte	
			31.12.10	31.12.09
VET 'AFFAIRES SA	112, avenue Kléber - 75116 PARIS	428 646 103	-	-
CENTRAL'VET SARL	144, avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY SUR SEINE	393 375 068	100,00	100,00
PM DIS SARL	140, route nationale 6 - 69270 ST BONNET DE MURE	428 645 824	100,00	100,00
MODA TANIO	Société de Droit Polonais	n/a	100,00	76,00
YVET SAS	9, rue du Progrès - 44840 LES SORINIERES	513 981 555	68,00	68,00
FORMAT VET SARL	9, rue du Progrès - 44840 LES SORINIERES	439 762 667	100,00	100,00
GT 44 SNC	10, rue zone d'activité Bonneau - 33270 BOULIAC	394 223 424	100,00	87,90
LEURE SNC	9, rue du Progrès - 44840 LES SORINIERES	452 552 185	96,00	96,00
LIMAR SNC	Lieu dit Les Blaches du Couchant - 26200 MONTELMAR	504 969 437	92,00	92,00
MOSEL SNC	212, chemin de Vemars - 77410 CLAYE SOUILLY	443 528 393	84,00	84,00
TELIS SNC	13, rue Marc Charras - 42000 SAINT ETIENNE	479 628 281	100,00	97,50
VILLAB SNC	25, chemin de l'Etang Long - 66000 PERPIGNAN	434 757 860	100,00	76,00

(\*) Veuillez noter pour des raisons de confidentialité le caractère non exhaustif des informations données.

Conformément à la note 4.2 du paragraphe « Modifications juridiques au sein du périmètre de consolidation », la société PMDIS a absorbé via une transmission de patrimoine les 89 SNC suivantes :

Sociétés (*)	Siège social	N° Siret
ALENS SNC	374, rue des Verdiers - 59390 LYS LEZ LANNOY	444 816 144
ALIER SNC	782, rue de la Croix Blanche - 40000 MONT DE MARSAN	450 691 795
ANONAI SNC	Rue de la République - 07430 DAVESSIEUX	514 870 047
ANTY SNC	Lieu dit Marclaz Dessus - 74200 ANTHY SUR LEMAN	505 163 121
ARMOR SNC	8, route de Riom - 63118 CEBEZAT	439 613 589
ASMAN SNC	Boulevard de l'Europe - 55500 HAUDAINVILLE	513 167 676
AU VRAC SNC	Rue Courlis - ZAC Savine - 44570 TRIGNAC	872 801 097
BARIN SNC	Zone Pariwest - Jacques Monod - 78310 MAUREPAS	452 552 193
BARL SNC	119, bld de Westphalie - 76360 BARENTIN	407 890 433
BELF SNC	Avenue de la Laurencie - 90000 BELFORT	514 227 172
BELIAR SNC	Zone de la Prusse - 25200 BETHONCOURT	507 954 733
BMCE SNC	12, allée du Haut Poitou - 86360 CHASSENEUIL	384 968 855
BRIV SNC	44, avenue de la Libération - 19361 MALEMORT SUR CORREZE	513 117 770
CALAI SNC	Lieu-dit Les Hautes Portes - 27930 NORMANVILLE	450 701 313
CALENS SNC	Rue Jean Vigo - 57000 THIONVILLE	450 691 415
CATLAN SNC	77-79 av Charles de Gaulle - 15000 AURILLAC	503 021 313
CENLOIR SNC	19, avenue Jean Jaurès - 47000 AGEN	439 317 017
CHAL SNC	4, rue du Layon - 49300 CHOLET	389 725 565
CHALON SNC	208, route d'Orléans - 18230 ST DOULCHARD	452 570 872
CHALPE SNC	La Graissinai - 35400 ST MALO	439 351 743
CHALSO SNC	Zone Vert - 71880 CHATENOY LE ROYAL	504 505 751
CHAMBRY SNC	Route de Paris - 44980 STE LUCE SUR LOIRE	482 727 146
CHARO SNC	Av Frédéric Mistral - 38670 CHASSE SUR RHONE	505 299 271
CHERB SNC	Les Rouges Terres - 50470 LA GLACERIE	434 478 525
CLUSE SNC	3, rue Pierre Curie - 68000 COLMAR	450 767 157
COMPIENE SNC	41, av.de L'Europe - 60200 COMPIEGNE	438 350 886
DESGAU SNC	Rue de L'Europe - 45200 AMILLY	431 876 531



Sociétés (*)	Siège social	N° Siret
DIJ SNC	Impasse des Charrières - 21800 QUETIGNY	437 699 630
DORNE SNC	44, boulevard Denis Padovani - 13127 VITROLLES	450 699 103
DUO SNC	Route Nationale 20 - 45770 SARAN	400 348 553
EPIS SNC	48 b, avenue Saint Dié - 88000 EPINAL	482 727 088
EVO SNC	Chemin des Pennes aux Pins - 13170 LES PENNES MIRABEAU	480 392 513
FAG'LIMOGES SNC	4, rue de la Fournerie - 87280 LIMOGES	413 025 420
FINIST SNC	50, route du Gouesnou - 29200 BREST	439 162 686
FRAU SNC	84, rue Paul Kimpe - 59260 HELLEMES	428 851 083
GARON SNC	Avenue Michel Grandou - 24750 TRELISSAC	450 698 238
GIRON SNC	Zac Aussone Nord - 82000 MONTAUBAN	439 316 787
GUILY SNC	Zac du Petit Noyer - 77340 PONTAULT-COMBAULT	481 751 642
HAG SNC	ZC du Zinsel - 67590 SCHWEIGHOUSE SUR MODER	505 282 954
HBGL SNC	74 square de la Penthière - 49000 ANGERS	380 362 848
ILFRANC SNC	Porte de l'Oise 2 - 60230 CHAMBLY	439 483 801
KEYO SNC	Lieu-dit La Justice Av. Montaigne - 60000 BEAUVAIS	480 136 902
LAND SNC	ZAC du Luc - 59187 DECHY	450 691 910
LESBRES SNC	279, bd Marcel Paul - 44800 ST HERBLAIN	482 727 080
LESDIS SNC	Aire des Moissons - 10410 SAINT PARRES	482 727 153
LETI SNC	10, rue Euclide - 33700 MERIGNAC	480 146 703
LPL SNC	Zac des Portes de l'Océan - 72650 SAINT-SATURNIN	393 640 974
MACO SNC	10 rue du 19 mars 1962 - 71000 MACON	504 969 353
MAGA SNC	140, route nationale 6 - 69270 ST BONNET DE MURE	444 800 817
MALA SNC	3, rue Jacques Anquetil - 95140 GORGE LES GONNESSES	480 392 505
MARITI SNC	17, rue Marc Seguin - 22950 TREGUEUX	450 699 194
MARNE SNC	Rue de l'Etoile - 03000 MOULINS	439 624 685
MAVY SNC	181, route des Sorinières - 44400 REZE	482 148 301
MENI SNC	44, rue de Soultz - 68270 WITTENHEIM	444 811 012
METO SNC	RN15, Parc de l'Estuaire - 76700 GONFREVILLE	480 940 543
MEUL'1 SNC	137, rue de l'Industrie - 77176 SAVIGNY LE TEMPLE	435 045 331
MIDI-SUD SNC	339, avenue des Etats-Unis - 31200 TOULOUSE	444 622 716
MOND SNC	ZA de l'Etoile - 14120 MONDEVILLE	443 547 385
MOYEL SNC	Rue Emile Zola - 62950 NOYELLE GODAULT	443 547 823
MTBA SNC	59, avenue de Paris - 53940 SAINT BERTHEVIN	397 883 596
NATHA SNC	1, avenue des Saulxures - 54270 ESSEYG NANCY	444 790 216
NEVE SNC	20 Bd Grand Pré des Bordes - 58000 NEVERS	507 401 610
NEVIL SNC	CC des Ayvelles Route de Sedan - 08000 VILLERS SEMEUSE	444 819 940
NIM SNC	Bd des Français Libres - 30900 NIMES	504 988 486
NIVE SNC	260 Route Nationale - 57600 FORBACH	479 979 932
NORDE SNC	CD 915 Chemins des Vertus - 76200 DIEPPE	438 327 991
NORMAND SNC	57, rue de Metz - 57130 JOUY AUX ARCHES	439 582 859
ORA SNC	Zac du Coudoulet - 84100 ORANGE	505 082 511
OREN SNC	5, rue Jules Romain - 51350 CORMONTREUIL	444 810 873
PALEX SNC	Zac du Mas de Grille - 34430 SAINT JEAN DE VEDAS	481 247 658
RAFLO SNC	2, rue Jean Baptiste Colbert - 02000 CHAMBRY	482 232 766
RANE SNC	Rue de l'Artisanat - 42300 MABLY	513 024 091
RONE SNC	24, avenue de l'Ile Brune - 38120 ST EGREVE	450 692 348
SAINT SNC	ZC « La Bobinerie » - 17810 St GEORGES des COTEAUX	435 247 937
SEINE SNC	Route d'Epervay - 51510 FAGNIERES	439 613 639
SGDR SNC	Rue du 18 juin - 17138 PUILBOREAU	385 117 536

Sociétés (*)	Siège social	N° Siret
SOME SNC	Rue Albert Einstein - 03100 MONTLUCON	439 613 845
TARN SNC	285, rue Christophe Colomb - 62700 BRUAY LA BUISSIÈRE	439 817 412
TENGO SNC	17, bd de l'Europe - 31120 PORTET S/GARONNE	444 810 360
TIER SNC	ZAC Geoffroy La Varenne - 63300 THIERS	514 658 863
TOMAR SNC	6, avenue du Souvenir Français - 11000 CARCASSONNE	481 642 684
VADOS SNC	11, avenue de l'Hurepoix - 91700 STE GENEVIEVE DES BOIS	450 691 514
VET'49 SNC	94, rue Jean Couzinet - 79000 NIORT	394 045 637
VET'ANGOULEME SNC	548, route de Bordeaux - 16000 ANGOULEME	410 064 331
VET'ANJOU SNC	2, rue du Manège - 35135 CHANTEPIE	389 727 272
VET'BRETAGNE SNC	Bld P.Mendès France - 56100 LORIENT	390 994 481
VET'TOURS SNC	6, rue Henri Potez - 37170 CHAMBRAY LES TOURS	407 685 064
VET'VIENNE SNC	La Clérissière - 85000 LA ROCHE S/YON	389 794 330
WILAN SNC	Le mail de l'Hippodrome - 64140 LONS	480 946 433

## 4.2 – Modifications intervenues dans le périmètre de consolidation

### Changement de périmètre

Le Groupe Vêt Affaires n'a procédé à aucun rachat de sociétés au cours de l'exercice 2010. On ne constate donc aucune variation de périmètre consécutive à des acquisitions de sociétés.

### Modifications du pourcentage d'intérêt sans changement de méthode de consolidation

Le Groupe Vêt Affaires a procédé à l'acquisition des intérêts minoritaires de certaines de ses filiales. Ces modifications de pourcentage d'intérêt ont été sans incidence sur la méthode de consolidation de ces filiales. Conformément à IAS 27R, les écarts d'acquisition complémentaires constatés suite à ces acquisitions ont été comptabilisés dans les capitaux propres.

### Modifications juridiques au sein du périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice 2009, le Groupe avait procédé aux rachats des intérêts minoritaires des sociétés exploitant les points de vente. Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2010, les sociétés pour lesquelles le pourcentage de détention avait été porté à 100 % au 31 décembre 2009 ont fait l'objet d'une fusion avec la société PMDIS SARL au travers d'une transmission universelle de patrimoine.

Ces opérations juridiques de fusion ont été sans incidence sur les états financiers consolidés, tant en matière de résultat que de bilan.

## Note 5 – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU TABLEAU DES FLUX FINANCIERS

### 5.1 – Ecart d'acquisition

	31.12.09	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31.12.10
Valeur brute	391	0	0	0	391
Dépréciation	0	0	0	0	0
<b>Valeur nette</b>	<b>391</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>391</b>

### 5.2 – Immobilisations incorporelles

	Logiciels	Droit au bail	Autres	Total
<b>Au 31 Décembre 2009</b>				
Valeur nette à l'ouverture	50	3 460	0	3 510
Variation de périmètre	20	0	0	20
Acquisitions	115	135	0	250
Cessions	0	0	0	0
Amortissement ou dépréciation	-56	-150	0	-206
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>128</b>	<b>3 445</b>	<b>0</b>	<b>3 573</b>

#### Au 31 Décembre 2009

Valeur brute	854	3 595	0	4 449
Amortissement cumulé ou dépréciation	-726	-150	0	-876
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>128</b>	<b>3 445</b>	<b>0</b>	<b>3 573</b>

#### Au 31 Décembre 2010

Valeur nette à l'ouverture	128	3 445	0	3 574
Variation de périmètre	0	0	0	0
Acquisitions	155	540	0	695
Cessions	0	-30	0	-30
Amortissement ou dépréciation	-94	30	0	-64
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>189</b>	<b>3 985</b>	<b>0</b>	<b>4 175</b>

#### Au 31 Décembre 2010

Valeur brute	1 009	4 104	0	5 113
Amortissement cumulé ou dépréciation	-819	-119	0	-938
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>189</b>	<b>3 985</b>	<b>0</b>	<b>4 175</b>

Les droits au bail sont représentatifs d'éléments incorporels versés aux anciens locataires des locaux commerciaux loués par les magasins du Groupe lors de leur entrée en jouissance.

La dépréciation au 31 décembre 2010 concerne les points de vente suivants :

Ville	Valeur brute	Dépréciation et dotations	Valeur nette
59390 Lys Lez Lannoy	100	-30	70
44570 Trignac	168	-17	150
57000 Thionville	153	-23	130
58000 Nevers	73	-23	50
08000 Villers Semeuse	126	-26	100
	<b>619</b>	<b>-119</b>	<b>500</b>

## 5.3 – Immobilisations corporelles

	Immobilisations en cours	Terrains et constructions	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Total
<b>Au 31 Décembre 2009</b>					
Valeur nette à l'ouverture	55	2 584	1 322	7 850	11 811
Variation de périmètre	0	0	3	18	21
Acquisitions	0	0	770	1 499	2 268
Cessions	-55	0	-88	-162	-305
Amortissement ou dépréciation	0	-192	-243	-1 595	-2 030
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>0</b>	<b>2 392</b>	<b>1 764</b>	<b>7 610</b>	<b>11 765</b>

<b>Au 31 Décembre 2009</b>					
Valeur brute	0	4 719	4 020	20 609	29 348
Amortissement cumulé ou dépréciation	0	-2 327	-2 256	-13 000	-17 583
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>0</b>	<b>2 392</b>	<b>1 764</b>	<b>7 610</b>	<b>11 765</b>

<b>Au 31 Décembre 2010</b>					
Valeur nette à l'ouverture	0	2 392	1 764	7 610	11 765
Variation de périmètre	0	0	0	0	0
Acquisitions	0	1	1 506	2 959	4 466
Cessions	0	0	-58	-246	-304
Amortissement ou dépréciation	0	-187	-345	-1 625	-2 157
<b>Valeur nette à la clôture</b>	<b>0</b>	<b>2 206</b>	<b>2 867</b>	<b>8 698</b>	<b>13 770</b>

<b>Au 31 Décembre 2010</b>					
Valeur brute	0	4 720	5 508	23 336	33 564
Amortissement cumulé ou dépréciation	0	-2 515	-2 641	-14 639	-19 794
<b>Valeur nette comptable</b>	<b>0</b>	<b>2 206</b>	<b>2 867</b>	<b>8 697</b>	<b>13 770</b>

Le retraitement des immobilisations en raison de contrat de location-financement figure dans la rubrique « Autres Immobilisations corporelles ». Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement sur 4 ans. Cette durée correspond à la durée de vie économique estimée, elle-même égale à la durée du contrat de location-financement.

L'impact est détaillé dans le tableau ci-après :

	31.12.10	31.12.09
Valeur brute	656	656
Amortissement	-355	-191
<b>Valeur nette</b>	<b>301</b>	<b>465</b>

## 5.4 – Autres actifs financiers non courants

	31.12.09	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	31.12.10
Valeur brute	2 000	0	409	-8	2 401
Dépréciation	0	0	0	0	
<b>Valeur nette</b>	<b>2 000</b>	<b>0</b>	<b>409</b>	<b>-8</b>	<b>2 401</b>

Ces dépôts correspondent aux sommes versées par les sociétés, lors de l'entrée dans les lieux d'un magasin.

Ces sommes font ensuite l'objet d'un remboursement, en cas de résiliation du bail.

## 5.5 – Stocks

	31.12.10	31.12.09	Variation
<b>Valeur brute</b>			
Marchandises	30 845	27 769	3 076
<b>Total</b>	<b>30 845</b>	<b>27 769</b>	<b>3 076</b>
<b>Dépréciation</b>			
Marchandises	137	172	-35
<b>Total</b>	<b>137</b>	<b>172</b>	<b>-35</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>30 707</b>	<b>27 597</b>	<b>3 110</b>

La dépréciation des stocks se répartit ainsi (voir note 3.8.2 pour les explications sur les modalités de calcul) :

	31.12.10	31.12.09	Variation
Articles à faibles rotation	104	87	17
Ventes post-clôture à un prix inférieur au coût de revient	33	84	-52
<b>Total dépréciation</b>	<b>137</b>	<b>172</b>	<b>-35</b>

## 5.6 – Ventilation des créances par échéance

	Montant brut	à - 1 an	Echéance à + 1 an	+ 5 ans	Dépréciation	Montant Net
<b>Actifs non courants</b>						
Autres actifs financiers non courants	2 401	0	0	2 401	0	2 401
<b>Sous-total</b>	<b>2 401</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 401</b>	<b>0</b>	<b>2 401</b>
<b>Actifs courants</b>						
Avances et acomptes sur commandes	711	711	0	0	0	711
Créances clients	3 360	3 360	0	0	166	3 194
Créances sociales	12	12	0	0	0	12
Créances fiscales	4 429	4 429	0	0	0	4 429
Comptes courants débiteurs	0	0	0	0	0	0
Débiteurs divers	1 722	1 722	0	0	36	1 686
Instruments financiers dérivés	0	0	0	0	0	0
Charges constatées d'avance	1 368	1 368	0	0	0	1 368
<b>Sous-total</b>	<b>11 602</b>	<b>11 602</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>202</b>	<b>11 400</b>
<b>Total</b>	<b>14 003</b>	<b>11 602</b>	<b>0</b>	<b>2 401</b>	<b>202</b>	<b>13 801</b>

Les autres actifs financiers correspondent à des dépôts de garantie versés dans le cadre des contrats de locations de magasins.

Les échéances ont systématiquement été portées à plus de 5 ans; la date de résiliation du bail n'étant pas connue.

Les charges constatées d'avance sont liées à l'exploitation.

Elles s'élèvent à 1 368 K€ contre 1 841 K€ l'année précédente ; elles concernent principalement des loyers immobiliers versés d'avance.

## 5.7 – Impôts différés

Le montant de l'actif d'impôts différés s'analyse de la manière suivante :

	Exercice 2010	Exercice 2009
<b>Impôt différé sur différences temporelles</b>	580	499
<b>Sous-total</b>	<b>580</b>	<b>499</b>
<b>Impôt différé sur retraitements de consolidation</b>		
- Impôt différé sur retraitement marge interne sur stock	1 351	2 246
- Impôt différé sur retraitements divers	115	125
<b>Sous-total</b>	<b>1 466</b>	<b>2 371</b>
<b>Total</b>	<b>2 046</b>	<b>2 870</b>

La variation de la créance pour impôts différés actif se décompose comme suit :

	31.12.09	Variation de l'exercice		31.12.10
		Résultat	Réserves	
Impôt différé actif	2 870	-857	33	2 046

Les options d'activation d'impôt différé sur les déficits concernent les montants suivants au 31 décembre 2010 :

- Les déficits fiscaux activés s'élèvent à 469 K€ et concernent les sociétés YVET et FORMAVET, constituées sur les exercices 2010 et antérieurs.  
L'actif d'impôt différé correspondant s'élève à 156 K€ dont 19 K€ proviennent de l'activation de déficits fiscaux non comptabilisés précédemment.

Les options d'activation d'impôt différé sur les déficits concernent les montants suivants au 31 décembre 2009 :

- Les déficits fiscaux activés s'élèvent à 96 K€ et concernent la société YVET, constituée sur l'exercice 2009. L'actif d'impôt différé correspondant s'élève à 32 K€.  
- Les déficits fiscaux non activés s'élèvent à 1 232 K€. Ils concernent les sociétés exploitées sous forme de SNC et destinées à être absorbée par la société PM DIS en 2010. Si ces déficits avaient été activés, l'impôt différé actif aurait été augmenté de 411 K€.

## 5.8 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2010	31/12/2009
Valeurs mobilières de placement	3 540	4 283
Disponibilités à l'actif	13 682	12 125
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie actif</b>	<b>17 222</b>	<b>16 408</b>
Consours bancaires (passif)	-79	-2 670
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie net</b>	<b>17 143</b>	<b>13 739</b>

## 5.9 – Regroupement d'entreprises

Durant l'exercice 2010, le Groupe n'a conclu aucune acquisition de nouvelle société.

Pour mémoire, en 2009, le Groupe avait procédé à l'acquisition d'une société n'ayant pas un impact significatif sur la comparabilité des états financiers.

	31.12.2010	31.12.2009
Ecart d'acquisition	0	278
Immobilisations incorporelles	0	20
Immobilisations corporelles	0	21
Immobilisations financières	0	19
Actif circulant (hors trésorerie)	0	2 179
Trésorerie	0	-343
Capitaux propres	0	0
Emprunts et dettes financières	0	0
Etat - IS à payer	0	-51
Passif circulant	0	-1 360
Intérêts minoritaires	0	-237
<b>Total prix d'acquisition</b>	<b>0</b>	<b>526</b>
Dettes sur acquisitions au 31 décembre	0	-200
- Trésorerie	0	343
<b>Flux de trésorerie dégagé sur l'acquisition</b>	<b>0</b>	<b>668</b>



Le tableau ci-dessous indique les montants d'écart d'acquisition :

	31.12.2010	31.12.2009
Prix d'acquisition payé	0	310
Dettes sur acquisitions au 31 décembre	0	200
Coût d'acquisition	0	16
Prix de revient	0	526
Juste valeur des éléments acquis	0	247
Ecart d'acquisition	0	278

L'existence d'un écart d'acquisition est attribuable au capital humain de l'entreprise acquise et aux synergies attendues de cette acquisition.

## 5.10 – Capitaux propres

La création de la société mère, VET AFFAIRES SA, résulte d'une opération de restructuration interne, par apports successifs de titres réalisés en décembre 1999.

La composition du capital est la suivante :

Catégories de titres	Valeur Nominale 31.12.09	Valeur Nominale 31.12.10	Nombre 31.12.09	Nombre 31.12.10
Actions ordinaires	7,62	7,62	1 596 813	1 596 813

Le Groupe VET AFFAIRES a procédé à une distribution de dividendes de 787 K€ le 4 juin 2010 mis en paiement le 30 juin 2010.

Le retraitement des titres d'autocontrôle au 31 décembre 2010 en capitaux propres se présente comme suit :

	31/12/10	31/12/09
Nombre d'actions propres	6 153	11 255
Nombre d'actions composant le capital social	1 596 813	1 596 813
<b>% titres d'autocontrôle</b>	<b>0,39 %</b>	<b>0,70 %</b>
Coût historique des actions propres	141	169
Charge nette de cession des actions propres	8	27
Produit net de cession des actions propres	-76	-136
<b>Impact net des actions propres</b>	<b>73</b>	<b>60</b>

## 5.11 – Avantages au personnel et Provisions

Nature des provisions	31.12.09	Variation de périmètre	Dotation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31.12.10
Provision pour pension	26	0	2	0	0	28
Provision pour litiges	601	0	285	338	50	498
Provision restructuration	0	0	0	0	0	0
Provision autres risques	76	0	95	68	7	95
<b>Total</b>	<b>702</b>	<b>0</b>	<b>382</b>	<b>406</b>	<b>57</b>	<b>621</b>

### Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont relatifs aux engagements de départ à la retraite dont les modalités de calcul sont exposées dans la note 3.13.

Le montant des engagements retraite à la clôture de l'exercice est de 28 K€.

Le faible montant de la provision s'explique par l'âge moyen et l'ancienneté très peu élevés des employés du Groupe.

### Provision pour litige

La SARL CentralVet a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2006 à 2008. L'administration fiscale a notifié à ce titre un redressement proche de 2 M€. L'ensemble des griefs est contesté par la Société.

## 5.12 – Ventilation des dettes par échéance

	Montant brut	Échéance		
		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
<b>Dettes non courantes</b>				
Emprunts et dettes auprès des banques	5 269	0	5 269	0
Dettes financières (location financement)	157	0	157	0
<b>Total dettes non courantes</b>	<b>5 427</b>	<b>0</b>	<b>5 427</b>	<b>0</b>
<b>Dettes courantes</b>				
Emprunts et dettes auprès des banques	1 694	1 694	0	0
Dettes financières (location financement)	161	161	0	0
Concours bancaires courants	79	79	0	0
Intérêts courus non échus	17	17	0	0
Comptes courants personnes physiques	6	6	0	0
Dettes fournisseurs	11 075	11 075	0	0
Dettes - impôts sur les bénéficiaires à payer	935	935	0	0
Autres dettes fiscales et sociales	5 214	5 214	0	0
Autres dettes	620	620	0	0
Sous-total non dérivés	19 800	19 800	0	0
<b>Juste valeur instruments financiers (dérivés)</b>	<b>63</b>	<b>63</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total dettes courantes</b>	<b>19 863</b>	<b>19 863</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total dettes</b>	<b>25 290</b>	<b>19 863</b>	<b>5 427</b>	<b>0</b>

Les nouveaux emprunts bancaires de l'exercice s'élèvent à la somme de 4 944 K€. Ils ont été contractés afin de financer les ouvertures de nouveaux points de ventes.

Tous les emprunts et dettes financières sont libellés en euros.

La part des dettes bancaires et de crédit-bail à taux fixe et à taux variable se décompose comme suit :

- Part des dettes à taux variable.....	3 090 K€
- Part des dettes à taux fixe.....	3 873 K€
<b>Total.....</b>	<b>6 963 K€</b>

Les intérêts sur les dettes financières à taux variable sont indexés sur l'Euribor.

Aucune dette n'est assortie de sûretés réelles (nantissements sur fonds de commerce - hypothèques sur des immeubles).

## Note 6 – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

## 6.1 – Chiffre d'affaires

Il est constitué par les ventes de marchandises liées aux activités courantes du Groupe et les prestations de location-gérance facturées aux sociétés exploitant les points de vente.

## 6.2 – Charges externes

Les principales charges externes se répartissent de la manière suivante :

	Exercice 2010	Exercice 2009
Fournitures et consommables	650	2 194
Locations immobilières <sup>(1)</sup>	9 120	8 329
Entretien	514	1 004
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 490	1 324
Commissions de dépôt-vente <sup>(2)</sup>	42 473	0
Publicité	7 773	5 687
Transports et frais de stockage	1 163	995
Frais de déplacement	466	740
Affranchissements et téléphone	330	503
Services bancaires	1 019	765
Autres charges externes	1 580	1 733
<b>Total</b>	<b>66 578</b>	<b>23 273</b>

(1) Dont 1 304 K€ facturés par des SCI détenues par les dirigeants du Groupe.

(2) Cf. pro-forma

## 6.3 – Personnel

### 6.3.1 – Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen ventilé par catégorie se décompose de la manière suivante :

en Equivalent Temps Plein	Exercice 2010	Exercice 2009
Gérants majoritaires	9	282
Salariés	72	442
Surveillance	3	48
Personnel intérimaire	10	26
<b>Total</b>	<b>94</b>	<b>799</b>

### 6.3.2 – Détail des frais de personnel

	Exercice 2010	Exercice 2009
Salaires et traitements	3 237	12 740
Actions gratuites	0	216
Charges sociales	1 014	3 579
Impôts et taxe sur rémunérations	98	448
Surveillance	97	1 395
Personnel intérimaire <sup>(1)</sup>	324	808
Subventions	-134	-446
Provision pour pension	2	6
<b>Total</b>	<b>4 638</b>	<b>18 746</b>

### 6.3.3 – Rémunération des organes de direction et d'administration

L'Assemblée Générale du 4 juin 2010 a attribué 125 K€ de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Le montant des rémunérations comptabilisées dans les sociétés membre du Groupe pour les dirigeants est présenté ci-dessous.

Exercice 2010	Directoire	Conseil de Surveillance
Rémunération fixe	604	0
Rémunération variable	116	0
Jetons de présences	0	125
Charges sociales	353	0
Attribution gratuite d'actions	0	0
Avantages post-emploi	0	0
Indemnités de départ	0	0
<b>Total de la rémunération</b>	<b>1 073</b>	<b>125</b>

Sur l'exercice précédent, les rémunérations versées aux dirigeants des sociétés membres du Groupe sont détaillées ci-dessous.

Exercice 2009	Directoire	Conseil de Surveillance
Rémunération fixe	607	0
Rémunération variable	0	0
Jetons de présences	0	125
Charges sociales	261	0
Attribution gratuite d'actions	807	0
Avantages post-emploi	0	0
Indemnités de départ	0	0
<b>Total de la rémunération</b>	<b>1 676</b>	<b>125</b>

## 6.4 – Dotations aux amortissements et dépréciations (net) :

Les dotations aux amortissements et dépréciations sont réparties de la manière suivante :

	Exercice 2010	Exercice 2009
<b>Dotation aux amortissements:</b>		
- des immobilisations incorporelles	94	56
- des immobilisations corporelles	2 460	2 238
<b>Sous-total</b>	<b>2 554</b>	<b>2 295</b>
<b>Dotation ou reprise pour dépréciations :</b>		
- des droits au bail	-30	150
- des clients douteux et autres actifs	-146	0
<b>Sous-total</b>	<b>-177</b>	<b>150</b>
<b>Total</b>	<b>2 377</b>	<b>2 444</b>

## 6.5 – Autres produits et charges opérationnels

	Exercice 2010	Exercice 2009
Valeur comptable des immobilisations cédées	30	41
Dotations aux provisions	379	438
Reprise sur provisions utilisées	-406	-251
Autres charges	1 696	1 321
<b>Total autres charges opérationnelles</b>	<b>1 699</b>	<b>1 549</b>
Transfert de charges	154	180
Produits de cession d'éléments d'actifs	2	50
Reprise sur provisions non utilisées	57	171
Autres produits	838	1 983
<b>Total autres produits opérationnels</b>	<b>1 050</b>	<b>2 384</b>

## 6.6 – Résultat financier

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

	Exercice 2010	Exercice 2009
Produits ou charge de trésorerie et d'équivalents de trésorerie <sup>(1)</sup>	176	287
Coût de l'endettement financier brut	-372	-258
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-196</b>	<b>29</b>
Produits financiers <sup>(2)</sup>	34	4
Charges financières <sup>(2)</sup>	0	0
<b>Autres produits et charges financières</b>	<b>34</b>	<b>4</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-162</b>	<b>33</b>

(1) Incluant les gains et pertes de change.

(2) Incluant les variations de juste valeur sur les instruments financiers.

## 6.7 – Impôts sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés se décompose comme suit :

	Exercice 2010	Exercice 2009
Impôts exigibles	2 303	1 451
Impôts différés	857	-1 038
<b>Total</b>	<b>3 160</b>	<b>413</b>

Le tableau de réconciliation de l'impôt théorique avec l'impôt consolidé se présente de la manière suivante :

	Exercice 2010	Exercice 2009
Résultat courant avant impôt	8 989	2 526
<b>Impôts calculés au taux d'impôt de base</b>	<b>3 095</b>	<b>831</b>
Effet d'impôt sur les options d'activation de déficits	41	50
Effet d'impôts sur les options d'activation des décalages temporaires	0	-39
Effet d'impôts sur charges non déductibles	85	52
Effet d'impôts sur produits non taxables	-68	0
Effet d'impôt sur réintégration des dons	30	0
Effet d'impôt sur l'imposition des dividendes	0	19
Effet d'impôt sur autres retraitements	37	-150
Réduction et crédit d'impôt	-60	-349
<b>Charge d'impôt reconstituée</b>	<b>3 160</b>	<b>413</b>

La société VET AFFAIRES est la société mère du Groupe d'intégration fiscale, composé des sociétés suivantes :

- SARL CENTRAL VET, SARL PM DIS, SARL FORMAVET, SNC LEURE et SNC TELIS.

- La société FORMAVET a rejoint le Groupe d'intégration fiscale en 2010. Les sociétés SNC CALENS, SNC CHALON, SNC EPIS, SNC EVO, SNC GUILY, SNC ILFRANC, SNC MALA, SNC MARITI, SNC METO, SNC MEUL'1, SNC NATHA, SNC NIVE, SNC NORMAND, SNC RONE et SNC WILAN sont sorties du groupe d'intégration fiscale en raison de la transmission universelle de patrimoine au profit de la SARL PMDIS.

Il a été décidé que chaque société devrait se trouver en situation comparable à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément. L'économie d'impôt qui est dégagée au niveau du Groupe est appréhendée par la société VET AFFAIRES, société tête du Groupe.

Celle-ci s'élève à la somme de 482 K€ pour l'exercice 2010.

## Note 7 – AUTRES INFORMATIONS

### 7.1 – Informations sectorielles

La norme IFRS 8, obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 est appliquée par le Groupe.

Comme indiqué dans la note 3.20, le Groupe réalise essentiellement des ventes de vêtements à des particuliers en France métropolitaine. Le seul secteur d'activité significatif identifié correspond au périmètre de consolidation pris dans son ensemble.

### 7.2 – Engagements et éventualités

#### 7.2.1 – Engagements reçus

Aucun engagement n'a été reçu par le Groupe.

#### 7.2.2 – Engagements donnés

	31/12/10	31/12/09
Hypothèque de rang 1 et 2, sans concours, sur des immeubles	0	576
Nantissement des fonds de commerce de magasins	0	0
Emprunt soumis à des ratios financiers	407	692
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>407</b>	<b>1 268</b>

### 7.3 – Crédits documentaires

Le Groupe se portant acheteur de marchandises dans des pays étrangers, il s'adresse à ses partenaires bancaires pour ouvrir pour son compte des crédits documentaires en faveur des fournisseurs. Les partenaires bancaires du Groupe prennent alors l'engagement de régler aux vendeurs le prix des marchandises achetées, dès la présentation d'un certain nombre de documents prouvant l'expédition des marchandises prévues.

	Contrats K\$	Contrats K€	Total converti K€
Total crédits documentaires	17 204	880	12 822

## 7.4 – Information en matière d’obligations contractuelles et d’engagements commerciaux

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Dettes à long terme (Rappel § 5.12)	6 963	1 693	5 270	0
Obligations pour location-financement	318	183	136	0
Contrats de location simple	11 575	7 638	3 930	7
Obligations d'achat irrévocables	0	0	0	0
Autres obligations à long terme	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>18 856</b>	<b>9 514</b>	<b>9 336</b>	<b>7</b>

Les engagements ont été déterminés sur la base de l'échéance de renouvellement la plus proche.

## 7.5 – Information sur les parties liées

Les opérations entre la société et ses filiales, lesquelles sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas déclarées dans cette note. L'information sur la rémunération des organes de direction est communiquée au paragraphe 6.3.3.

Les autres parties liées correspondent :

- à des loyers facturés par des SCI à des conditions de marchés et de règlements habituels pour ce type de prestation. Ces SCI sont contrôlées en partie par les sociétés KANI, LEOVA et HFP qui sont détenues respectivement par Rémy Lesguer, Xavier Gallois et André Picard.
- à des prestations de communication facturées par la société Econéo. Cette société a racheté PHCommunication dont Monsieur Vincent Liger-Belair, membre du Conseil de Surveillance, était le Président.
- à des prestations de conseil facturées par la société FRANSOUSKI.POL au titre de l'exercice 2009. Cette société est contrôlée par Monsieur Jean-Pierre FRANSOUSKI, qui est associé de la société MODA TONIO.

Le tableau ci-dessous retrace les facturations annuelles.

Parties liées	Nature de la relation	2010 (M€)	2009 (M€)
SCI LPR	Loyer	98	94
SCI LE MANS OCEANE	Loyer	102	100
SCI ROUEN BARENTIN	Loyer	92	98
SCI PR	Loyer	108	106
SCI CHOLSIX	Loyer	105	99
SCI MONTAMILLY	Loyer	100	94
SCI SAINTES	Loyer	89	76
SCI DIX JONCS	Loyer	101	96
SCI DIEP	Loyer	65	65
SCI LION	Loyer	116	115
SCI BRIEU	Loyer	107	99
SCI MONLIER	Loyer	86	85
SCI BRYVE	Loyer	65	38
SCI TOUR	Loyer	34	n/a
SCI CHERB	Loyer	35	n/a
SARL FRANSOUSKI.POL	Prestation de service	0	16
SARL ECONEO	Prestations de communication	14	12

## 7.6 – Evènements post-clôture

Le Groupe Vêt'affaires poursuit la croissance de son réseau. Au 16 mars 2011, le groupe compte sept nouveaux magasins : Nogent -60, Vannes-56, Valence-26, Rochefort-17, Chateaubernard-16, Millau-12 et Annemasse-79.

La SNC LIMAR a fait l'objet d'un Transfert Universel de Patrimoine (TUP) au profit de la SARL PMDIS au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2011.

## Note 8 – COMPTES PRO-FORMA

### 8.1 – Principe des comptes pro-forma

L'objectif de ce compte de résultat consolidé pro-forma est de présenter le Groupe Vêt Affaires, en supposant que la réorganisation fonctionnelle du Groupe (cf. note 2) a été réalisée sur l'exercice 2009.

Il est ici rappelé que cette réorganisation fonctionnelle a eu pour effet de mettre en place :

- Un contrat de location gérance relatif aux fonds de commerce des magasins,
- Un contrat de dépôt-vente avec les sociétés qui ont pris en location gérance ces fonds de commerce.

Ces comptes consolidés pro-forma ne présentent pas les résultats effectifs du Groupe Vêt Affaires pour l'exercice 2009 de 12 mois : ils ont une valeur purement illustrative.

## 8.2 – Hypothèses retenues

Les contrats de location-gérance ont été mis en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, à l'exception de quelques points de vente pour lesquels cette mise en place a pu être effective au 1<sup>er</sup> février 2010 ou encore au 1<sup>er</sup> mars 2010. Les comptes pro-forma 2009 reproduisent le calendrier de mise en place, constaté en 2010. Les charges de fonctionnement afférentes aux points de vente ont été retraitées selon la grille de répartition des coûts, annexée aux contrats de location-gérance. Selon la nature des dépenses engagées, la charge est supportée soit par le Groupe Vêt Affaires, soit par les sociétés nouvellement constituées pour exploiter ces fonds de commerce.

Les retraitements effectués sont résumés ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Impact	Pro-forma 2009 (12 mois)
Chiffre d'affaires: prestations de location-gérance	+	13 174
Commissions de dépôt-vente	-	33 416
Autres charges externes	+	4 181
Impôts et taxes	+	1 239
Charges de personnel	+	14 211
Autres charges et produits opérationnels	-	18
<b>Sous-total avant impôt</b>	-	<b>630</b>
Charge d'impôts sur les sociétés	+	-44
<b>Résultat net</b>	<b>+</b>	<b>-675</b>

## 8.3 – Comptes pro-forma

(en milliers d'euros)	2010 12 mois Réal		2009 12 mois Pro-forma	
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>142 154</b>	<b>100,0 %</b>	<b>105 897</b>	<b>100,0 %</b>
Achats consommés marchandises et matières premières	56 858	40,0 %	44 140	41,7 %
Dépréciation des stocks	-34	0,0 %	-35	0,0 %
<b>MARGE BRUTE</b>	<b>85 331</b>	<b>60,0 %</b>	<b>61 791</b>	<b>58,4 %</b>
Charges externes	66 578	46,8 %	52 508	49,6 %
Impôts et taxes	1 938	1,4 %	1 257	1,2 %
Charges de personnel	4 638	3,3 %	4 535	4,3 %
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>12 177</b>	<b>8,6 %</b>	<b>3 490</b>	<b>3,3 %</b>
Dotations aux amortissements et dépr. (net)	2 377	1,7 %	2 444	2,3 %
Autres charges opérationnelles	1 699	1,2 %	1 406	1,3 %
Autres produits opérationnels	1 050	0,7 %	2 222	2,1 %
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>9 151</b>	<b>6,4 %</b>	<b>1 862</b>	<b>1,8 %</b>
Coût de l'endettement financier net	196	0,1 %	-29	0,0 %
Autres produits et charges financiers	34	0,0 %	4	0,0 %
<b>RESULTAT AVANT IMPÔTS</b>	<b>8 989</b>	<b>6,3 %</b>	<b>1 895</b>	<b>1,8 %</b>
Charge d'impôts sur le résultat	3 160	2,2 %	457	0,4 %
<b>RESULTAT NET</b>	<b>5 829</b>	<b>4,1 %</b>	<b>1 438</b>	<b>1,4 %</b>
<b>Revenant aux actionnaires minoritaires</b>	<b>845</b>		<b>-1</b>	
<b>Revenant aux actionnaires de la société Mère</b>	<b>4 984</b>		<b>1 439</b>	



## Note 9 – RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SA Vet Affaires, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose l'incidence de la réorganisation fonctionnelle du Groupe Vet Affaires sur la comparabilité des comptes consolidés.

### II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

#### Estimations comptables

##### Stocks

Votre société constitue des dépréciations de stocks tel que décrit en notes 3.8.2 et 5.5 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction, à examiner les événements postérieurs venant corroborer les estimations et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par la société.

##### Dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéfinie

Votre société procède à un test de dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéterminée, selon les modalités définies en note 3.5.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Ces droits au bail font l'objet d'une évaluation par un expert externe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les données fournies par les experts externes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

#### Provisions

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges en cours à la clôture, tel que décrit en notes 3.14 et 5.11 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction, à examiner les événements postérieurs venant corroborer les estimations et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

#### Les commissaires aux comptes

Nantes, le 28 avril 2011

Orvault, le 28 avril 2011

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Vincent Broyé  
Associé

RSM Secovec

Gilles Leclair  
Associé

## G - COMPTES SOCIAUX

Bilan, compte de résultat et tableau des flux de trésorerie

Bilan Actif (en milliers d'euros)

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2010 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2009 (12 mois)	
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé	(0)			
<b>Actif immobilisé</b>				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	485	12	474	479
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	32	25	7	12
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	43 614		43 614	13 640
Créances rattachées à des participations	3 137		3 137	3 128
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1		1	
<b>TOTAL (I)</b>	<b>47 270</b>	<b>37</b>	<b>47 233</b>	<b>17 260</b>
<b>Actif circulant</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	6 124		6 124	2 941
Autres créances				
• Fournisseurs débiteurs				
• Personnel				
• Organismes sociaux	0		0	0
• Etat, impôts sur les bénéfices				
• Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	54		54	41
• Autres	6 953		6 953	40 127
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	321		321	271
Disponibilités	4 028		4 028	1 111
Charges constatées d'avance	17		17	79
<b>TOTAL (II)</b>	<b>17 497</b>		<b>17 497</b>	<b>44 571</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)			
Primes de remboursement des obligations	(IV)			
Ecarts de conversion actif	(V)			
<b>TOTAL ACTIF (O à V)</b>	<b>64 767</b>	<b>37</b>	<b>64 730</b>	<b>61 831</b>

**Bilan Passif** (en milliers d'euros)

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2010 (12 mois)</b>	<b>Exercice précédent 31/12/2009 (12 mois)</b>
<b>Capitaux Propres</b>		
Capital social ou individuel (dont versé : 12 171 629)	12 172	12 172
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	1 289	1 289
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	34 764	34 764
Report à nouveau	4 483	123
Résultat de l'exercice	3 779	5 147
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>56 487</b>	<b>53 495</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL (II)</b>		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour risques	135	100
Provisions pour charges		
<b>TOTAL (III)</b>	<b>135</b>	<b>100</b>
<b>Emprunts et dettes</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
· Emprunts	5 542	3 808
· Découverts, concours bancaires	24	2 533
Emprunts et dettes financières diverses		
· Divers		
· Associés	3	3
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	191	277
Dettes fiscales et sociales		
· Personnel	165	40
· Organismes sociaux	98	65
· Etat, impôts sur les bénéfices	507	613
· Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	701	40
· Etat, obligations cautionnées		
· Autres impôts, taxes et assimilés	38	18
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	838	839
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>8 108</b>	<b>8 235</b>
Ecart de conversion passif	(V)	
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>64 730</b>	<b>61 831</b>

## Compte de résultat (en milliers d'euros)

			Exercice clos le 31/12/2010 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2009 (12 mois)
	France	Exportations	Total	Total
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	4 377		4 377	1 744
<b>Chiffres d'affaires Nets</b>	<b>4 377</b>		<b>4 377</b>	<b>1 744</b>
			Exercice clos le 31/12/2010 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2009 (12 mois)
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			5	1 248
Autres produits			2	0
<b>Total des produits d'exploitation</b>			<b>4 384</b>	<b>2 992</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			1 069	922
Impôts, taxes et versements assimilés			65	50
Salaires et traitements			682	605
Charges sociales			298	480
Dotations aux amortissements sur immobilisations			13	7
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			35	
Autres charges			127	129
<b>Total des charges d'exploitation</b>			<b>2 289</b>	<b>2 194</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION</b>			<b>2 095</b>	<b>798</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			2 412	4 454
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés			6	3
Reprises sur provisions et transferts de charges			19	2 622
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			80	151
<b>Total des produits financiers</b>			<b>2 517</b>	<b>7 229</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			193	220
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			8	27
<b>Total des charges financières</b>			<b>201</b>	<b>247</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>			<b>2 316</b>	<b>6 982</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>			<b>4 411</b>	<b>7 780</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			0	11
Produits exceptionnels sur opérations en capital			60	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels</b>			<b>61</b>	<b>11</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			35	1 510
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			60	859
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles</b>			<b>95</b>	<b>2 369</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>-34</b>	<b>-2 358</b>
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices			597	275
<b>Total des produits</b>			<b>6 962</b>	<b>10 232</b>
<b>Total des charges</b>			<b>3 182</b>	<b>5 085</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>			<b>3 779</b>	<b>5 147</b>
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

	31/12/2010	31/12/2009
<b>OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat net	3 779	5 147
- Dotations aux amortissements et provisions	48	7
- Reprise des amortissements et provisions	0	- 3 458
<b>Capacité d'Autofinancement de l'exercice</b>	<b>3 827</b>	<b>1 696</b>
<b>Variation du Besoin en Fonds de Roulement</b>	<b>- 2 102</b>	<b>982</b>
<b>Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'exploitation (A)</b>	<b>1 725</b>	<b>2 678</b>
<b>OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles	-2	-11
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles	0	0
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	0	-214
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations financières	60	2 098
Fournisseurs d'immobilisations	0	0
<b>Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>-58</b>	<b>1 873</b>
<b>OPÉRATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital	0	0
Réduction de capital	0	- 1 863
Dividendes versés aux actionnaires	-787	-6 040
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	3 444	900
Remboursements d'emprunts	- 1 712	- 2 235
Avances aux tiers	2 865	-430
<b>Flux net de trésorerie affecté aux opérations de financement (C)</b>	<b>3 809</b>	<b>- 9 668</b>
<b>Variation de trésorerie (A + B + C)</b>	<b>5 476</b>	<b>- 5 117</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture (D)</b>	<b>- 1 151</b>	<b>3 966</b>
<b>Trésorerie à la clôture (A + B + C + D)</b>	<b>4 325</b>	<b>- 1 151</b>

## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX DE LA S.A. Vêt'affaires

Au 31 décembre 2010

Les chiffres de l'annexe sont présentés en milliers d'euros.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels et constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2010 d'une durée de douze mois, du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est à signaler.

## NOTE 1 - FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

### 1.1 – Nombre d'actions à la disposition du public (hors familles fondatrices et managers)

Le nombre d'actions à la disposition du public (hors familles fondatrices, hors autodétention et hors managers) s'élève à 53,98 % du capital et 45,83 % des droits de vote nets au 31 décembre 2010.

### 1.2 – Faits caractéristiques de l'exercice

La société VET AFFAIRES a incorporé (cf. note 3.3) :

- 15 006 K€ de comptes courants au capital de la société CENTRAL VET.
- 15 027 K€ de comptes courants au capital de la société PM DIS

La société VET AFFAIRES a procédé à la cession de la totalité des titres qu'elle détenait dans la société ROLL. Le prix de vente étant égal au prix d'achat, aucun plus ou moins value n'a été constatée.

Suite à un changement organisationnel au sein du Groupe Vêt'affaires, le chiffre d'affaires constaté par la société VET AFFAIRES est principalement composé de prestations internes :

- prestations de redevances de marque, à la société PM DIS pour 3 473 K€
- prestations de direction aux sociétés du Groupe pour 860 K€

### 1.3 – Événement post-clôture

Aucun événement n'est à signaler.

## NOTE 2 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 2.1 - Immobilisations incorporelles

#### 2.1.1 - Logiciels

Les logiciels sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur valeur d'apport.

Ils font l'objet d'un amortissement suivant le mode linéaire sur une durée de 3 ans.

#### 2.1.2 - Marque

La marque est acquise et évaluée à son coût d'acquisition.

Aucune dépréciation n'est pratiquée.

La marque acquise à la société L.F.D.L (anciennement Vet Affaires) a été déposée auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (I.N.P.I) en date du 23 Mai 1991, puis renouvelée le 21 février 2001.

#### 2.1.3 – Noms de domaine

Les noms de domaines sont acquis et évalués à leur coût d'acquisition. Aucun amortissement ni aucune dépréciation n'est pratiqué.

## 2.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Matériel de bureau ..... 3 ans
- Mobilier ..... 5 ans

## 2.3 - Immobilisations financières

#### 2.3.1 - Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'apport ou d'acquisition. A toute autre date, dans le cas où la valeur d'usage est inférieure à la valeur nette comptable, une provision est constituée pour la différence. La valeur d'usage des titres de participation est déterminée en fonction de critères fondés sur la rentabilité, sur le patrimoine et sur les perspectives de développement. (Cf. note 3.3 et 3.4).

#### 2.3.2 - Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations correspondent à des prêts réalisés à des sociétés du Groupe.

Une dépréciation est pratiquée lorsqu'il apparaît, compte tenu de la situation d'ensemble, une probabilité de non recouvrement.

## 2.4 – Stocks de marchandises

A la clôture de l'exercice 2010, la Société n'a pas de stock.

## 2.5 – Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date d'arrêt des comptes.

## 2.6 Valeurs mobilières de placement et Disponibilités

#### 2.6.1 – Valeurs mobilières de placement

La société Vêt'affaires et certaines sociétés du Groupe Vêt'affaires ont souscrit un contrat de gestion de trésorerie auprès de la banque CIO. A la clôture de l'exercice, les placements de trésorerie affectés à ce contrat et relatifs à la société Vêt'affaires ont été comptabilisés en valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.



## 2.6.2 – Actions propres

Les actions propres sont détenues afin :

- d'assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action Vet Affaires par l'intermédiaire d'un prestataire de service. Dans ce cadre, la société Vet Affaires a conclu le 12 juin 2003, suivant l'autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 15 mai 2003, un contrat de liquidité avec la société de bourse PORTZAMPARC afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres sur le marché. Le nombre d'actions susceptibles d'être acquises ne peut excéder 10 % des titres composant le capital social.
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions ou autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du Groupe. Au 31 décembre 2010, aucun plan de distribution d'actions gratuites n'est en cours d'activité. (voir commentaires au paragraphe 3.9 de la présente annexe) et aucune action propre n'est détenue pour cet objectif.

### 1<sup>ère</sup> catégorie d'actions propres

Pour les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité et celles destinées à couvrir les engagements à venir en termes d'attribution d'actions gratuites :

- la valeur brute est constituée par le coût d'entrée correspondant au coût d'achat hors frais accessoires,
- lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### 2<sup>ème</sup> catégorie d'actions propres

Pour les actions propres détenues pour couvrir les engagements actuels en termes d'attribution d'actions gratuites, le coût d'entrée correspond :

- soit au coût d'achat (lorsque les actions sont affectées au plan d'attribution d'actions gratuites dès leur acquisition),
- soit à la valeur nette comptable (lors de leur transfert du compte d'actions propres détenues pour couvrir des engagements à venir vers le compte d'actions propres détenues pour couvrir les engagements actuels).

Ces actions ne sont pas dépréciées. Une provision pour risque et charges est constituée en parallèle pour couvrir le risque de charge pour l'entité.

## 2.6.3 – Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées à leur valeur nominale.

## 2.7 - Produits à recevoir

Les produits à recevoir inclus dans les postes d'actif circulant représentent le montant des produits non encore facturés ou reçus à la clôture de l'exercice, mais correspondant à des produits imputables à cet exercice.

## 2.8 - Comptes de régularisation

### 2.8.1 - Charges constatées d'avance

Toutes les charges constatées d'avance sont liées à l'exploitation.

### 2.9 - Charges à payer

Les charges à payer incluses dans les postes de dettes représentent le montant des charges non encore parvenues à la clôture de l'exercice, mais correspondant à des charges imputables à cet exercice.

## 2.10 – Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées lorsque la société Vêt'affaires a une obligation contractuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'une sortie probable de ressources non représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour litiges sont évaluées litige par litige.

## NOTE 3 - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 3.1 - Valeurs brutes et amortissements des immobilisations incorporelles

En K€	31.12.2009	Acquisitions et dotations	Cessions et reprises	31.12.2010
<b>Valeur brute</b>				
Logiciel	23	2	0	25
Marque	459	1	0	460
Noms de domaine	1	0	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>482</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>485</b>
<b>Amortissements</b>				
Logiciel	4	8	0	12
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>12</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>479</b>	<b>-5</b>	<b>0</b>	<b>474</b>

## 3.2 - Valeurs brutes et amortissements des immobilisations corporelles

En K€	31.12.2009	Acquisitions et dotations	Cessions et reprises	31.12.2010
<b>Valeur brute</b>				
Matériel de bureau	32	0	0	32
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>32</b>
<b>Amortissements</b>				
Matériel de bureau	20	5	0	25
<b>TOTAL</b>	<b>20</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>25</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>12</b>	<b>-5</b>	<b>0</b>	<b>7</b>

## 3.3 - Valeurs brutes et amortissements des immobilisations corporelles

En K€	31.12.2009	Acquisitions et dotations	Cessions et reprises	31.12.2010
<b>Valeur brute</b>				
Titres de participation	13 640	30 034	60	43 614
Créances ratt.à des participations	3 129	113	105	3 137
<b>TOTAL</b>	<b>16 769</b>	<b>30 147</b>	<b>165</b>	<b>46 751</b>

L'augmentation des titres de participations est liée à l'incorporation de comptes courants au capital des filiales ; aucun décaissement de trésorerie n'a été réalisé pour cette opération.

## 3.4 - Tableau des principales filiales et participations (en milliers d'Euros)

Filiales principales	Capital	Réserves et report à nouveau	Déten- tion exprimée en %	Valeur comptable des titres		Résultat au 31/12/2010	Chiffre d'affaires HT	Prêts & Avances consentis	Autres produits et charges fi.	Dividendes encaissés
				Brute	Nette					
SARL CENTRAL VET	20 191	8 193	87.22	17 779	17 779	2 043	118 423	0	-123	1 237
SARL PMDIS	23 016	742	100.00	25 616	25 616	-915	12 601	6 761	-279	0
SAS YVET	200	-96	68.00	136	136	-275	1 122	13	-5	0
MODA TANIO	77	-77	100.00	64	64	-394	671	0	0	0

Veuillez noter pour des raisons de confidentialité le caractère non exhaustif des informations données.

## 3.5 - État des créances

En K€	Brut	à - 1 an	A + 1 an	Dépr.	Net
Créances rattachées à des participations	3 137	3 137	0	0	3 137
Autres immobilisations financières	1	0	1		1
Autres créances clients	6 124	6 124	0	0	6 124
Impôt sur les bénéfices			0	0	
Taxe sur la valeur ajoutée	54	54	0	0	54
C/CT Intégration Fiscale	814	814	0	0	814
C/CT Filiales	6 026	6 026	0	0	6 026
Contrat de liquidité <sup>(1)</sup>	0	0	0	0	0
Débiteurs divers	114	114	0	0	114
Charges constatées d'avance	17	17	0	0	17
<b>TOTAL</b>	<b>16 287</b>	<b>16 286</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>16 287</b>

### 3.6 - Produits à recevoir

En K€	31.12.2010	31.12.2009
Créances rattachées à des participations	114	0
Créances clients et comptes rattachés	4 154	0
Autres créances	78	79
Disponibilités	0	12
<b>Total produits à recevoir inclus dans les postes de bilan actif</b>	<b>4 346</b>	<b>91</b>

### 3.7 - Actions propres

Au 31.12.2010, le nombre total de titres détenus par la SA Vet Affaires est de 6 153, affectés comme suit aux objectifs dédiés en totalité au contrat de liquidité. Les tableaux ci-dessous reprenent en synthèse la position au 31 décembre 2010 et les variations constatées pendant l'exercice écoulé.

En €	Quantité comptable	Valeur comptable	Dépréciation nette	Valeur
<b>Nature des actions propres</b>				
Contrat de liquidité	6 153	141 362	0	141 362
<b>Total actions de 1<sup>ère</sup> catégorie</b>	<b>6 153</b>	<b>141 362</b>	<b>0</b>	<b>141 362</b>
Actions destinées à l'attribution gratuite d'actions	0	0	0	0
<b>Total actions de 2<sup>ème</sup> catégorie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total général</b>	<b>6 153</b>	<b>141 362</b>	<b>0</b>	<b>141 362</b>

### 3.8 - Comptes de régularisation Actif

En K€	31.12.2010	31.12.2009
Exploitation	17	79
<b>Total des charges constatées d'avance</b>	<b>17</b>	<b>79</b>

### 3.9 - Capital social et capitaux propres

La création de la société Vet Affaires SA, résulte d'une opération de restructuration interne, par apports successifs de titres réalisés en décembre 1999. La composition du capital est la suivante :

En €	Valeur nominale 31.12.09	Valeur nominale 31.12.10	Nombre d'actions 31.12.09	Nombre d'actions 31.12.10
<b>Catégorie de titres</b>				
Actions ordinaires	7,62	7,62	1 596 813	1 596 813

Au cours de l'exercice 2010, la société Vet Affaires a procédé à une distribution de dividendes de 0,50 € par actions.

Compte tenu des actions propres détenues au jour de la distribution, les dividendes versées ont été de 787 K€.

Aucune autre opération n'est venue impacter les capitaux propres de la société au cours de l'exercice 2010.

### 3.10 – Provision pour risques et charges

En K€	31.12.2009	+	-	31.12.2010
<b>Risques et charges</b>				
Pertes de change	0	0	0	0
Charges	100	35	0	135
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>100</b>	<b>35</b>	<b>0</b>	<b>135</b>

#### 3.10.1 Attribution d'actions gratuites

Au 31 décembre 2010, aucun plan d'attribution d'actions gratuites n'existe.

### 3.11 - Etat des dettes

En K€	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunt et dettes auprès des banques	5 542	1 420	4 122	0
Découverts bancaires	24	24	0	0
C/CT personnes physiques	3	3	0	0
C/CT filiales	0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	191	191	0	0
Dettes sociales	263	263	0	0
Etat – IS à payer	507	507	0	0
Dettes fiscales	738	738	0	0
C/CT Intégration fiscale	0	0	0	0
Autres dettes	838	838	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>8 108</b>	<b>3 986</b>	<b>4 122</b>	<b>0</b>

Au cours de l'exercice 2010, la société Vet Affaires a procédé :

- à la souscription de nouveaux emprunts pour 3 444 K€
- au remboursement d'emprunts pour 1 718 K€

### 3.12 - Charges à payer

En K€	31.12.2010	31.12.2009
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19	12
Emprunts et dettes financières divers	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	94	76
Dettes fiscales et sociales	246	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
<b>Total charges à recevoir inclus dans les postes de bilan passif</b>	<b>359</b>	<b>88</b>

## NOTE 4 - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### 4.1 - Résultat financier

En K€	2010	2009
Dividendes	1 237	2 394
Intérêts créances rattachées à des participations	120	2 060
Intérêts convention trésorerie centralisée	-21	-55
Résultat net cession VMP	72	124
Intérêts C/CT	1 055	-8
Intérêts et charges assimilées	-27	-15
Intérêts sur emprunts	-139	-142
Dépréciation ou reprise sur comptes courants		1 547
Dépréciation ou reprise sur actions propres	19	1 075
<b>Résultat financier</b>	<b>2 316</b>	<b>6 982</b>

### 4.2 Résultat exceptionnel

En K€	2010	2009
Indemnités versées aux magasins – Changement d'enseigne	0	0
Abandon de créances auprès de filiales	0	- 1509
Autres charges ou produits	-34	11
Mali sur rachat d'actions	0	-859
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>- 34</b>	<b>-2 358</b>

## 4.3 - Impôts sur les sociétés

### 4.3.1 - Intégration fiscale

La société VET AFFAIRES est la société mère du Groupe d'intégration fiscale, composé des sociétés suivantes :

- SARL CENTRAL VET, SARL PMDIS, SARL FORMAVET, SNC LEURE, SNC TELIS.

Les sociétés SNC CALENS, SNC CHALON, SNC EPIS, SNC EVO, SNC GUILY, SNC ILFRANC, SNC MALA, SNC MARITI, SNC METO, SNC MEUL'1, SNC NATHA, SNC NIVE, SNC NORMAND, SNC VADON, SNC RONE et SNC WILAN sont sorties du Groupe d'intégration fiscale le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Il a été décidé que chaque société devrait se trouver en situation comparable à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément. L'économie d'impôt qui est dégagée au niveau du Groupe est appréhendée par la société VET AFFAIRES, société tête du Groupe. Celle-ci s'élève à la somme de 482 K€ pour l'exercice 2010.

Les charges fiscales des filiales sont calculées comme en l'absence d'intégration fiscale.

### 4.3.2 - Passage du résultat comptable au résultat fiscal

En K€	2010	2009
Résultat avant impôt	4 376	5 441
Réintégrations	187	190
Déductions	-1 244	-2 417
<b>Résultat fiscal</b>	<b>3 319</b>	<b>3 214</b>

### 4.3.3 - Résultat fiscal du périmètre d'intégration fiscale

En K€	2010	2009
Résultat fiscal de l'ensemble des sociétés intégrées	5 306	5 252
Neutralisation des éléments intragroupe	- 62	- 1 918
<b>Résultat fiscal d'ensemble</b>	<b>5 244</b>	<b>3 334</b>

### 4.3.4 - Ventilation de l'impôt sur les sociétés

En K€	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat Après impôt
Résultat courant	4 411	-1 129	3 282
Résultat exceptionnel	- 34	532	498
<b>Résultat comptable</b>	<b>4 377</b>	<b>-597</b>	<b>3 780</b>

L'impôt société se décompose de la manière suivante :

- Impôt société de l'ensemble intégré .....	1 751 K€
- Intégration fiscale (contribution des filiales à l'IS dû pour le Groupe).....	-1 154 K€
Solde d'IS.....	597 K€

## NOTE 5 - AUTRES INFORMATIONS

### 5.1 - Renseignements concernant les entreprises liées et les participations

Postes du bilan (en K€)	Entreprises liées	Avec la laquelle la société à un Lien de participation
Participations	43 614	
Créances rattachées à des participations	3 137	
Créances clients et comptes rattachés	6 101	
Autres créances	6 026	
Créances fiscales (C/CT int.fiscale)	813	
Fournisseurs et comptes rattachés	5	
Autres dettes	839	
Produits financiers	2 412	
Charges financières	27	

La société Vêt'affaires constitue la société mère du Groupe Vêt'affaires et établit des comptes consolidés.

### 5.2 - Personnel

#### 5.2.1 - Effectif moyen salarié

L'effectif moyen ventilé par catégorie se décompose de la manière suivante :

	Exercice 2010	Exercice 2009
Mandataires sociaux	3	3
Cadres	4	4
Employés	4	5
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>12</b>

#### 5.2.2 - Engagements retraite

Les engagements de retraite à la date de clôture de l'exercice ont été évalués à 11 268 Euros.

Ils ne sont pas comptabilisés au passif de la société et ont été estimés selon une méthode rétrospective (Engagement de l'entreprise = (Salaire brut annuel / 12) \* Nb de mois acquis aujourd'hui \* Taux de turnover \* Taux de mortalité \* Taux de progression salariale \* Taux d'actualisation financière \* Taux de charges sociales).

Le calcul a été réalisé sur l'ensemble des salariés avec les éléments suivants :

- Départ à la retraite à 62 ans à l'initiative du salarié,
- Taux de mortalité issu de la table de mortalité 2004-2006,
- Convention collective appliquée par l'entreprise,
- Taux de turnover : 5 % dégressif
- Taux d'actualisation financière : 4 %
- Taux de progression des salaires : 2 %
- Taux de charges sociales (cadres / non cadres) : 40 % / 30 %

#### 5.2.3 - Engagement en matière du droit individuel à la formation (DIF)

Le DIF a été instauré par la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social.

Le DIF ouvert aux salariés ayant au moins un an d'ancienneté permet de capitaliser un droit à la formation de 20 heures minimum par an cumulable sur six années au plus.

Selon le CNC, les dépenses engagées au titre du DIF n'entrent pas dans la catégorie des "avantages à long terme".

Le nombre d'heures de formation correspondant aux droits acquis par les salariés s'élève à 712 heures. Le nombre d'heures n'ayant pas donné lieu à demande s'élève également à 712 heures.

## 5.2.4 - Rémunération des organes de direction et d'administration

- Les dirigeants ont perçu une rémunération fixe de 482 K€ dans la SA Vêt'affaires. L'Assemblée Générale mixte du 4 juin 2010 a fixé le montant global des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance pour l'année 2010 à 125 000 €.

## 5.3 – Engagements hors-bilan

### 5.3.1 – Engagement indemnitè de départ à la retraite

Cf. Note 5.2.2

### 5.3.2 – Engagements financiers donnés

Cf. Note 5.2.3

### 5.3.3 – Engagements financiers reçus

La société Central Vet, filiale à 87,22 % de la SA Vet Affaires, a donné une caution hypothécaire au profit de la SA Vet Affaires, en garantie d'un emprunt bancaire de 1 300 K€ souscrit au cours de l'exercice 2006.

### 5.3.4 – Instruments financiers

La société peut utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition au risque de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. A la clôture, la société Vet Affaires ne détient aucun instrument de couverture de taux.

### 5.3.5 – Clause sur emprunts bancaires

Des clauses d'exigibilité anticipée existent dans certains contrats d'emprunts bancaires en cas de non-respect de ratios financiers. A la clôture de l'exercice 2010, on relève les informations suivantes :

- le montant de la dette financière relative à des emprunts bancaires pour lesquels de telles clauses existent, s'élève à 1 335 K€.
- aucune clause n'est de nature à entraîner un remboursement anticipé sur les emprunts concernés.

### 5.3.6 – Contrat de crédit-bail

Tableaux financiers relatifs aux contrats de crédit-bail en cours

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs		213		213
Montants de l'exercice		183		183
<b>Sous-total</b>		<b>396</b>		<b>396</b>

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus		183		183
Entre 1 et 5 ans		152		152
A plus de 5 ans		0		0
<b>Sous-total</b>		<b>335</b>		<b>335</b>

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus				
Entre 1 et 5 ans		7		7
A plus de 5 ans				
<b>Sous-total</b>		<b>7</b>		<b>7</b>

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
<b>TOTAL</b>		<b>732</b>		<b>732</b>

Comparaison de coûts pour les mêmes acquisitions en pleine propriété

	Immobilier	Mat. & Outil.	immob.	TOTAL
Valeur d'origine		656		656
Cumuls des dotations antérieures		191		191
Dotations de l'exercice		164		164
<b>Valeur nette comptable</b>		<b>301</b>		<b>301</b>



## 5.4 - Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS en euros	EXERCICE 2006 (12 mois) N-1	EXERCICE 2007 (12 mois) N	EXERCICE 2008 (12 mois) N	EXERCICE 2009 (12 mois) N	EXERCICE 2010 (12 mois) N
<b>I. Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	12 892 491,43	12 892 491,43	12 892 491,43	12 171 628,63	12 171 628,63
Nombre des actions ordinaires existantes	1 691 384	1 691 384	1 691 384	1 596 813	1 596 813
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. Par conversion d'obligations					
. Par exercice de droits de souscription					
<b>II. Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 635 803	1 795 721	1 703 621	1 744 328	4 377 127
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 184 089	4 484 311	2 668 354	1 971 004	4 405 744
Impôts sur les bénéfices	-186 197	-1 125 772	-1 043 685	-275 070	-597 471
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	906 658	5 064 686	422 173	5 147 434	3 779 260
Résultat distribué	0	845 692	1 691 384	798 407	4 790 439
<b>III. Résultats par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,40	3,32	1,71	1,06	2,38
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,54	2,99	0,25	3,22	2,37
Dividende attribué à chaque action (a)	0	0,50	1,00	0,50	3,00*
<b>IV. Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	10	11	10	12	11
Montant de la masse salariale de l'exercice	572 108	602 939	563 157	605 099	682 101
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales etc ...)	229 555	242 622	245 235	480 497	298 153

\* Projet soumis à l'Assemblée Générale

## NOTE 6 - Rapports des commissaires aux comptes

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SA Vêt Affaires, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### 1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### 2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

##### Estimations comptables :

Titres de participation, créances rattachées à des participations et créances  
Votre société procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation et la dépréciation :

- des titres de participation et des créances rattachées à des participations, tel que cela est indiqué dans la note 2.3 de l'annexe ;
- des créances, tel que cela est indiqué dans la note 2.5 de l'annexe.

Nous avons revu les hypothèses retenues, la cohérence des méthodes et les évaluations qui justifient les estimations comptables retenues. Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe.

##### Provisions pour risques et charges

Tel que cela est décrit dans les notes 2.10 et 3.10 de l'annexe, votre société constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges en cours à la clôture.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### 3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

#### Les commissaires aux comptes

Nantes et Orvault, le 28 avril 2011

**KPMG Audit**  
**Département de KPMG S.A.**  
Vincent Broyé  
Associé

**RSM SECOVEC**  
Gilles Leclair  
Associé

## Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

#### Prestations de conseil en communication pour le réseau Vet' Affaires.

##### Personnes concernées :

Michel MOULIN, membre du Cconseil de surveillance

##### Nature et objet :

Le conseil de surveillance du 17 décembre 2010 a autorisé une convention de conseil en communication avec la SARL Moulin Participations.

##### Modalités :

Pour l'exercice 2010, la charge enregistrée dans les comptes de la SA Vet' Affaires s'élève à 50 000 €.

#### Primes allouées aux membres du Comité de direction.

##### Personnes concernées :

- Pierre-Yves CLAUDEL, membre du Directoire et salarié de la SA Vet Affaires.
- Yannick PELISSIER, membre du Directoire et salarié de la SARL Central Vêt.
- Nicolas Abraham OGER-GROSS, membre du Directoire et salarié de la SARL Central Vêt.
- Jean-Philippe BLASCO, membre du Directoire et salarié de la SARL Central Vêt.

##### Nature et objet :

Le conseil de surveillance du 11 octobre 2010 a autorisé l'attribution d'une prime aux membres du comité de direction dont les membres du directoire nommés ci-dessus font partis. La prime accordée est basée sur les critères de performance suivants :

- Si l'EBE de l'exercice clos au 31/12/2010 des comptes consolidés atteint 10 700 K€, Pierre-Yves CLAUDEL, Yannick PELISSIER, Nicolas Abraham OGER-GROSS et Jean-Philippe BLASCO percevraient percevront une prime de 8 000 € bruts,

- Si l'EBE de l'exercice clos au 31/12/2010 des comptes consolidés atteint 11 700 K€, Pierre-Yves CLAUDEL, Yannick PELISSIER, Nicolas Abraham OGER-GROSS et Jean-Philippe BLASCO percevraient percevront une prime de 16 000 € bruts,

- L'EBE s'appréciera avant versement des primes.,

##### Modalités :

Pour l'exercice 2010, le montant provisionné au titre des primes allouées aux membres du Comité de Direction cités ci-dessus est de 16 000 € dans les comptes de la SA Vêt' Affaires et de 48 000 € dans les comptes de la SARL Central Vêt.

#### Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-90 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

#### Licence de marque

##### Personnes concernées :

Xavier Gallois, membre du Directoire

##### Nature et objet :

La société Vet' Affaires concède à la SARL PMDIS le droit d'utiliser la marque « Vêt'Affaires », soit pour l'exploitation directe de son fonds de commerce, soit dans le cadre d'une exploitation de ce fonds de commerce au moyen d'une location gérance.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie, la société Vet Affaires facture à la SARL PMDIS une redevance annuelle égale à 3 % du chiffre d'affaires annuel HT réalisé par les magasins.

##### Modalités :

Pour l'exercice 2010, Vet' Affaires a comptabilisé un produit de 3 472 974 € HT au titre de cette convention.

Un contrat de licence de marque entre la SA Vet' Affaires et les magasins existait antérieurement et fixait les redevances de marque annuelle à 1 % du chiffre d'affaires des magasins. Cette convention avait été régulièrement autorisée par un conseil de surveillance et approuvée par l'assemblée générale. La réorganisation juridique du groupe Vet' Affaires a rendu nécessaire la mise en place d'un nouveau contrat de licence de marque entre la SA Vêt'Affaires et la SARL PMDIS. La société SA Vêt'Affaires a omis de demander l'autorisation du conseil de surveillance pour cette nouvelle convention.

### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### Convention d'intégration fiscale

##### Nature et objet :

Une convention d'intégration fiscale a été établie entre votre société et les sociétés PM DIS et Central Vêt à compter du

1<sup>er</sup> janvier 2000. Cette convention a été successivement élargie et pour la dernière fois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, à la SARL FORMAVET, filiale à 100 % de la SARL PMDIS.

Ce changement de périmètre avait été autorisé par le Conseil de Surveillance du 17 décembre 2010.

Par ailleurs, les sociétés SNC CALENS, SNC CHALON, SNC EPIS, SNC EVO, SNC GUILY, SNC ILFRANC, SNC MALA, SNC MARITI, SNC METO, SNC MEUL'1, SNC NATHA, SNC NIVE, SNC NORMAND, SNC RONE et SNC WILAN, SNC VADOS sont sorties du groupe d'intégration fiscale en raison de la transmission universelle de patrimoine au profit de la SARL PMDIS réalisée au cours de l'exercice 2010.

**Modalités :**

Cette convention a pour principe de comptabiliser l'impôt sur les sociétés dans chaque société comme si elles avaient été imposées séparément. L'économie d'impôt qui est dégagée au niveau groupe est appréhendée par la société Vêt'Affaires Vet Affaires qui est tête du groupe d'intégration fiscale.

L'économie d'impôt sur les sociétés générée au sein du groupe d'intégration fiscale pour 2010 est de 482 000 €.

**Prestation de conseil en communication financière**

**Nature et objet :**

Le conseil de surveillance du 21 mars 2007 a autorisé, avec la société Phi-éconéo représentée par M. Vincent Liger-Belair, une convention de prestations de services de mission de conseil en communication financière .

**Modalités :**

Pour l'exercice 2010, la société Vêt'Affaires a comptabilisé une charge de 26 599 € HT au titre de cette convention.

Nantes, le 28 avril 2011

Orvault, le 28 avril 2011

**KPMG Audit**

Département de KPMG S.A.

Vincent Broyé

Associé

**RSM Secovec**

Gilles Leclair

Associé

# H - RAPPORT DU PRÉSIDENT

## NOTE 1 - Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la gouvernance d'entreprise et les procédures de contrôle interne

Chers actionnaires,

La loi fait obligation au Président du Conseil de Surveillance des sociétés anonymes dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé (Euronext Paris) de rendre compte, dans un rapport joint à celui du Conseil :

- des références faites à un code de gouvernement d'entreprise,
- de la composition ainsi que des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil,
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale,
- des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,
- des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Afin d'établir le présent rapport, le Président du Conseil de Surveillance a demandé au Conseil de Surveillance dans sa séance du 16 février 2011, de s'exprimer sur une auto évaluation et de prendre connaissance des points de vigilance du rapport complémentaire de l'AMF 2010-15 du 7 décembre 2010.

Des entretiens individuels ont par ailleurs eu lieu avec le Président du Directoire, le directeur financier et les commissaires aux comptes de la société Vêt'Affaires.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance le 30 mars 2011 et transmis aux Commissaires aux Comptes.

## I - La gouvernance d'entreprise

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, notre société se réfère au Code Middle Next de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009, disponible sur le site de Middle Next ([www.middlenext.com](http://www.middlenext.com)), ci-après le Code de référence.

Le Conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code et notamment lors de sa séance du 16 février 2011.

- Activité professionnelle significative des membres du Conseil de Surveillance

Identité	Date de naissance	Nationalité	Activités professionnelles significatives	Nombre d'actions détenues dans la société VET AFFAIRES
Yves PEIS (*)	13/05/1954	Française	Dirigeant d'entreprise : section de la distribution spécialisée textile	120
Vincent LIGER-BELAIR	08/04/1944	Française	Ancien dirigeant d'entreprise : secteur de la communication financière	50
Francis LE VAN (*)	02/01/1951	Française	Conseil pour implantation en Asie	50
François-Xavier LESOT (*)	04/11/1966	Française	Dirigeant d'entreprise	1 000
Jean-Yves DREAN (*)	24/05/1952	Française	Spécialiste de la distribution. Directeur exécutif	1 000
Michel MOULIN	12/01/1961	Française	Conseil en publicité et géomarketing	10

(\*) Quatre membres du Conseil sont considérés comme indépendants conformément à la définition donnée par le code de référence.

## 1 - Le Conseil de Surveillance et les comités

### 1.1.1 - Le Conseil de Surveillance

Le Conseil exerce dans la mesure du possible un contrôle permanent de la gestion du Directoire. Il a été mis en place le 18 mai 2006, suite à l'adoption par l'Assemblée Générale mixte du mode de gestion du Directoire et du Conseil de Surveillance.

Lors des séances du 18 juin et 17 juillet 2008, le Conseil a coopté de nouveaux membres suite à des démissions. Il a élu un nouveau Président et un Vice-Président.

L'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2010 a procédé à la nomination d'un nouveau membre : Monsieur Michel MOULIN.

Dans sa séance du 17 décembre 2010, le Conseil a constaté que Monsieur Michel MOULIN n'était pas actionnaire de la société, alors qu'il avait un délai de six mois pour acquérir les actions à compter du jour de sa nomination soit jusqu'au 3 décembre 2010.

Il est dans ce cas réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil de Surveillance a décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Michel MOULIN membre du Conseil de Surveillance et de le confirmer ainsi dans ses fonctions par cooptation sous réserve de ratification par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 20 mai 2011, pour une durée de six années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

### La composition du Conseil :

Le Conseil de Surveillance est composé de six membres :

- Yves PEIS .....Président du Conseil de Surveillance
- Vincent LIGER-BELAIR.....Vice-Président du Conseil de Surveillance
- Francis LE VAN .....Membre du Conseil de Surveillance
- François-Xavier LESOT .....Membre du Conseil de Surveillance
- Jean-Yves DREAN .....Membre du Conseil de Surveillance
- Michel MOULIN .....Membre du Conseil de Surveillance\*

\*Nomination à rafter

En effet, selon la huitième recommandation du code Middle Next de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, les critères permettant de qualifier un membre du Conseil d'indépendant sont les suivants :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- Ne pas être actionnaire de référence de la société,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

## Les conditions de préparation des travaux du Conseil

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président s'efforce de leur communiquer toutes informations ou documents nécessaires préalablement et organise régulièrement des réunions de préparation des conseils.

Les comptes annuels, arrêtés par le Directoire ainsi que le projet de rapport de ce dernier, ont été transmis aux membres du Conseil de Surveillance quelques jours avant leur réunion appelée à les examiner.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué, dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

## La tenue des réunions du Conseil

Les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions du Conseil de Surveillance portant sur l'examen des comptes annuels et des comptes semestriels. Ils y participent effectivement.

Les convocations ont été faites par envoi électronique 8 jours au moins à l'avance.

Les réunions se tiennent au siège social notamment par des moyens de visio-conférence ou télécommunications.

Le Conseil de Surveillance s'est réuni cinq fois au cours de l'année 2010.

Sur cette période, les membres du Conseil ont témoigné d'une grande assiduité et d'une présence effective aux réunions, avec un taux de présence supérieur à 99 %, à l'exception de Michel MOULIN.

## Le règlement intérieur du Conseil

Un règlement intérieur a été adopté par le Conseil de Surveillance le 09/09/2008.

Il porte principalement sur les points suivants :

- composition du Conseil,
- devoirs des membres (déontologie : loyauté, révélation des conflits d'intérêts et devoir d'abstention, confidentialité etc ...),
- fonctionnement du Conseil (fréquence, convocation, information des membres, utilisation des moyens de visioconférence et de télécommunication).

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance est disponible sur le site Internet de la société : <http://www.vetaffaires.fr>

## Thèmes principaux débattus lors des réunions du Conseil de Surveillance et bilan d'activité

L'AMF invite le Président du Conseil de Surveillance à préciser les thèmes débattus lors des réunions du Conseil et à dresser un bilan d'activité de ces réunions :

- Suivi de l'activité mensuelle et trimestrielle (chiffre d'affaires, marge, évolution des stocks, situation de trésorerie, évolution des principaux ratios d'exploitation) ;
- Suivi de la mise en place des nouveaux projets ;
- Suivi des performances des filiales ;
- Suivi de la nouvelle politique marketing ;
- Suivi des contentieux et des risques juridiques ;
- Communication financière.

Le Conseil de Surveillance s'est attaché au cours de l'exercice 2010 à suivre particulièrement le repositionnement de l'entreprise.

Le Conseil de Surveillance a apporté un soutien au Directoire au travers de ces comités.

Le comité stratégique a livré une étude de positionnement de l'entreprise sur son marché et face à sa concurrence.

Les comités d'audit et de rémunération ont accompagné l'entreprise dans ses réflexions sur l'évolution de ses organisations et la manière de motiver ses équipes.

Le Président ainsi que les membres du Directoire représentant les principaux départements du groupe sont régulièrement invités et participent aux réunions du Conseil de Surveillance en fonction des sujets à l'ordre du jour.

Il est à noter que les sujets abordés dans le cadre du Conseil de Surveillance font en général l'objet de nombreux débats.

## Évaluation des travaux du Conseil

Le Conseil procède annuellement à une évaluation critique de son fonctionnement en vue d'en améliorer les conditions.

Cette évaluation était faite de manière informelle et visait à objectiver le fonctionnement du Conseil dans son ensemble ainsi que la contribution individuelle de chacun de ses membres.

Dans sa séance du 16 février 2011, le Conseil de Surveillance a pris connaissance des points de vigilance et des recommandations figurant dans le rapport de l'AMF n° 2010-15 du 7 décembre 2010, portant sur le gouvernement d'entreprise, la rémunération des dirigeants et le contrôle interne des valeurs moyennes et petites se référant au code MIDDLE NEXT.

Il a procédé à une auto-évaluation portant sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation de ses travaux.

Au regard des résultats de cette auto évaluation, le fonctionnement du Conseil a été jugé satisfaisant, faisant toujours l'objet de nombreux débats et commentaires pour ensuite conclure généralement sur un consensus des membres présents.

La complémentarité et la polyvalence de ses membres permettent un bon fonctionnement du Conseil. Les réunions préparatoires ont ajouté de la qualité aux travaux réalisés.

Il ressort les pistes d'amélioration suivantes :

- demander les éléments à l'ordre du jour de chaque Conseil avec un délai suffisant pour avoir le temps minimum d'étude et de réflexion au préalable à la tenue des réunions
- demander systématiquement les indications par rapport aux mêmes éléments de l'année N-1 d'une part et, d'autre part par rapport au budget initial
- souhaiter, autant que faire se peut, la présence de M. PY CLAUDEL, afin de présenter et commenter les chiffres qui sont présentés.
- Quant au règlement intérieur actuel, il conviendra de le compléter sur la définition des règles d'indépendance des membres et d'auto-évaluation annuelle du Conseil.

## Organisation et fonctionnement des comités spécialisés

Le Conseil de Surveillance a constitué trois comités :

### 1.2.1 Le Comité d'audit

Composition :

- Yves PEIS(\*) .....Président du Comité d'audit
- Vincent LIGER-BELAIR .....Membre du Comité d'audit
- François-Xavier LESOT(\*) .....Membre du Comité d'audit

(\*) 2/3 des membres sont indépendants. Les critères d'indépendance sont les mêmes que ceux retenus pour apprécier l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance précités. Messieurs Yves PEIS et François-Xavier LESOT sont considérés comme indépendants et compétents en matières financière et comptable, compte tenu de leurs expériences professionnelles, de leur formation et connaissance de l'activité de la société.

Le Comité d'audit a pour mission de donner son avis au Conseil de Surveillance sur les principes et les méthodes comptables, le suivi et le provisionnement des risques, les comptes semestriels et annuels, sociaux et consolidés.

Le Comité d'audit s'assure de la cohérence de la présentation des informations financières dans les communiqués de presse liés à l'information périodique avec celles figurant dans les comptes.

Il a participé à la mise en place du contrôle interne et du suivi de l'application des normes IFRS obligatoires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Le Comité d'audit s'est réuni 3 fois au cours de l'année et a réalisé les travaux suivants :

- Analyse des résultats d'exploitation par magasin et demande de la mise en place d'une revue annuelle pour analyse des tendances sur période longue.
- Contrôle de l'évolution des investissements moyens par site et demande de la mesure des ROI (Return On Investment) une fois par an.
- Mise en place du suivi des ROI sur les nouveaux magasins par rapport à la prévision initiale.
- Analyse des stocks et de leur ancienneté.
- Analyse du tableau des risques de l'entreprise.

Le Comité d'audit a rendu compte de ses travaux au Conseil de Surveillance qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

Le Comité d'audit demande qu'après l'année de transition de mise en place du nouveau modèle économique de l'entreprise une nouvelle cartographie des risques soit réalisée.

Les membres du Comité d'audit ont disposé de délais suffisants pour examiner les documents financiers et comptables, ont eu la possibilité d'entendre les commissaires aux comptes, les directeurs financier, comptable de la trésorerie et de l'audit interne.

Le taux de participation à ce comité s'élève à 100 %.

Le Comité d'audit du 24 mars 2011 a suivi la procédure de sélection des commissaires aux comptes et émis une recommandation relative au renouvellement des commissaires aux comptes au Conseil de Surveillance :

- connaître les mesures prises en ce qui concerne l'appel d'offre lancé,
- les critères de sélection en vue de cet appel d'offre,
- les critères d'évaluation des offres,
- la recommandation du DAF et du Président du Directoire.

### 1.2.2 Le Comité des rémunérations

Composition :

- François-Xavier LESOT .....Président du Comité des rémunérations
- Yves PEIS .....Membre du Comité des rémunérations
- Jean-Yves DREAN .....Membre du Comité des rémunérations

Tous les membres sont indépendants.

Ce Comité des rémunérations a pour mission de donner un avis en matière de rémunération à la fois du Président, des mandataires sociaux, des cadres dirigeants et des membres du Conseil de Surveillance. Il donne son avis sur la politique sociale du Groupe, entre autres en matière de rémunération.

Le Comité s'est réuni 1 fois au cours de l'année 2010( 21 septembre).

Le taux de participation à ce comité s'élève à 100 %.

Le Comité a rendu compte de ses travaux au Conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

### 1.2.3 Le comité stratégique

Composition :

- Yves PEIS .....Président du Comité stratégique
- Jean-Yves DREAN.....Membre du Comité stratégique
- Francis LE VAN.....Membre du Comité stratégique

Tous les membres sont indépendants.

Ce Comité a pour mission :

- D'**examiner** régulièrement les **objectifs stratégiques** de la société
- D'**apprécier le bien-fondé** et les conséquences des **décisions stratégiques** les plus importantes proposées par le Directoire au Conseil de Surveillance.
- De veiller à l'**application de la stratégie** du Groupe.

Le Comité s'est réuni 2 fois au cours de l'année 2010.

Le taux de participation à ce comité s'élève à 100 %.

Le Comité a rendu compte de ses travaux au Conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

## 2. - Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

### Rémunération des membres du Conseil de Surveillance (jetons de présence)

Il est proposé à l'Assemblée Générale de fixer le montant global des jetons de présence pour l'exercice en cours.

Ce montant est préalablement défini en concertation avec le Comité des rémunérations et le Directoire.

Après approbation de l'Assemblée Générale, le Conseil répartit, sur proposition du Comité des rémunérations, entre ses membres lesdits jetons.

La répartition des jetons de présence est en fonction :

- de l'assiduité des membres du Conseil aux réunions du Conseil et des Comités et à ce titre être physiquement présent à au moins deux réunions sur trois,
- du temps qu'ils consacrent à leur fonction,
- dès la réception d'un avis favorable du Conseil lors de l'évaluation individuelle organisée annuellement par le Conseil.

### Rémunération des mandataires

Le Conseil arrête la politique de rémunération des mandataires sociaux et les rémunérations de chacun d'eux sur proposition du Comité des rémunérations.

Il se réfère également au code Middle Next de gouvernement d'entreprise des valeurs moyennes et petites de décembre 2009.

Cette politique porte de façon exhaustive sur les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles auxquels s'ajoutent les engagements de toute nature consentis par la société (retraites, indemnités de départ ...).

Elle est déterminée non seulement en fonction du travail effectué, des résultats obtenus, de la responsabilité assumée mais encore au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de l'entreprise.

#### 2.2.1 Détermination de la partie fixe

Le Conseil arrête la partie fixe de la rémunération de chaque mandataire social pour l'exercice social à venir sur la base des critères suivants :

- rémunération antérieure,
- résultats et performances de l'exercice précédent,
- budget de l'exercice à venir,
- analyse comparée avec des entreprises similaires en taille et en objet.

Les mandataires sociaux suivants possédants un contrat de travail dans une des sociétés du Groupe :

- Monsieur Jean-Philippe BLASCO
- Monsieur Pierre-Yves CLAUDEL
- Monsieur Nicolas OGER-GROSS
- Monsieur Yannick PELISSIER

#### 2.2.2 Détermination de la part variable de la rémunération

Le Conseil de Surveillance dans sa séance du 11 octobre 2010, sur proposition du Comité des rémunérations du 21 septembre 2010 a décidé d'octroyer aux membres du « CODIR » dont les sept membres du Directoire font partie, une prime basée sur les critères de performance suivants :

- Si L'EBE de l'exercice clos au 31/12/2010 des comptes consolidés atteint 10 700 k€, chacun des 9 membres du CODIR percevrait une prime de 10 000 € brut pour M. Rémy LESGUER et 8 000 € pour les autres membres du CODIR ;
- Si il atteint 11 700 k€, chacun des 9 membres du CODIR percevrait une prime de 20 000 € brut pour M. Rémy LESGUER et 16 000 € brut pour les autres membres du CODIR ;
- L'EBE s'appréciera avant versement des primes.

Cette prime serait payée le 31 mars 2011 au plus tard.



## 2.2.3 Stock options et attribution gratuite d'actions

### Politique d'attribution

Aucun stock option n'a été mis en place.

Au cours de l'exercice 2010, aucun plan d'attribution d'actions gratuites n'a été mis en place.

### Politique de conservation

Pour les actions gratuites qui ont été précédemment attribuées, le Conseil a décidé de fixer à 10 % la quantité d'actions attribuées gratuitement devant être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de fonction.

## 2.2.4 Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions

Il n'existe aucun engagement correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci.

## 2.2.5 Retraites

Il n'existe aucun régime spécifique ni indemnité de départ.

## 2.2.6 Avantages en nature

Il n'existe aucun avantage en nature.

## 3. - Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

L'Assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) Donner une procuration à leur conjoint ou à un autre actionnaire ; (ii) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ; (iii) Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

## 4.- Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments sont exposés dans le rapport du Directoire.

## 5- Les procédures de contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif de la société défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur,
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire,
- la fiabilité des informations financières,
- le bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

La société Vêt'affaires a pour volonté de prévenir et maîtriser les risques résultant de son activité, ainsi que les risques d'erreur et de fraude.

La démarche mise en œuvre depuis plusieurs années repose sur :

- L'externalisation de certaines études sécuritaires auprès de professionnels,
- Le déploiement d'un système ERP pour encadrer et rationaliser les flux physiques,
- La mise en place de tableaux de pilotage et d'indicateurs pour le suivi de l'activité.

Sous l'impulsion du Comité d'Audit créé en 2004, la société a initié une démarche de contrôle interne. Un groupe de travail ad hoc a été constitué, s'est réuni à plusieurs reprises en 2004 et a pu, à l'issue de ses travaux, présenter au Comité d'Audit :

- Des états d'analyse des risques (objectifs de l'organisation et risques associés aux objectifs),
- Des matrices des risques généraux et financiers (probabilité/risque).

En 2005, le Comité d'audit a souhaité donner un nouvel élan à la démarche de contrôle interne en affectant des moyens humains et financiers supplémentaires :

- Un contrôleur de gestion avec une mission d'audit interne a été recruté.
- Un contrat d'accompagnement a été signé avec le cabinet Ernst & Young.

Une évaluation générale de l'environnement de contrôle interne a été réalisée portant sur les thèmes suivants :

- Intégrité, éthique des dirigeants.
- Diffusion des objectifs et mise en place d'un processus d'évaluation des risques.
- Indicateurs de performance.
- Application des règles et procédures de l'entreprise.
- Évaluation régulière du contrôle interne.

En 2006, les axes de travail ont été :

- Détermination des risques résiduels.
- Cartographie partagée des risques résiduels.
- Plans d'actions.
- Référentiel de maîtrise des risques.

En 2007 et en collaboration avec un cabinet externe spécialisé ont été réalisés :

- L'approfondissement de la cartographie des risques.
- Une étude des risques principaux :
  - risques opérationnels,
  - risques juridiques et fiscaux,
  - risques de marché et risques financiers,
  - risque lié à l'environnement,
  - politique d'assurance du Groupe.
- L'analyse de l'évolution du référentiel de maîtrise des risques

Pour 2008, les axes de travail ont été :

- Analyse du processus comptable et financier sur la base du référentiel de contrôle interne de l'AMF,
- Traitement des 7 plans d'action restant (cartographie des risques),
- Création de procédures (identification des étapes et contrôle clef),
- A partir de l'analyse de Référentiel de Maîtrise des Risques :
  - sélectionner les bonnes pratiques non mises en œuvre pour définir les actions transversales à mener,
  - créer un groupe de travail en charge de mettre en œuvre un plan d'action pour remédier aux défaillances du système.

Pour 2009, les axes de travail ont été :

- Mise à jour de la cartographie des risques.
- Élaboration du plan d'audit.
- Réalisation du programme d'audit.

Pour 2010, les axes de travail ont été :

- Mise en place d'un reporting de suivi des nouveaux investissements ROI.
- **Amélioration du contrôle interne (Bibles de procédures).**
- Mise à jour de la cartographie des risques suite à l'évolution du modèle économique (non réalisée).

Pour 2011, les axes de travail prévus sont :

- Mise en place du suivi du reporting des nouveaux investissements, tant en rénovation qu'en ouverture de nouveaux sites.
- Mise à jour de la cartographie des risques sur les nouveaux métiers.

#### **Processus d'élaboration de l'information comptable et financière**

- Établissement des comptes sociaux pour toutes les entités du périmètre de consolidation et établissement des comptes consolidés par un expert comptable indépendant
- Procédures d'inventaires physiques formalisées
- Inventaire physique systématique deux fois par an
- Assistance à l'inventaire physique sur certains magasins par les commissaires aux comptes et/ou des responsables de la holding
- Indicateurs périodiques et gestion par magasin : revue et analyse par le directeur financier
- Intervention des commissaires aux comptes

Monsieur Yves PEIS  
Le Président du Conseil de Surveillance

## NOTE 2 – Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la Société Vêt'affaires

### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SA VET AFFAIRES

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la SA Vêt'affaires et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

*Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière*

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce.

#### *Autres informations*

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de Commerce.

#### Les commissaires aux comptes

Nantes, le 28 avril 2011

Orvault, le 28 avril 2011

**KPMG Audit**  
**Département de KPMG S.A.**

Vincent Broyé  
Associé

**RSM Secovec**

Gilles Leclair  
Associé

**2010 : Une année de référence**

M€	2009	2009 Proforma *	2010	%
<b>1<sup>er</sup> Trimestre</b>	19,9	22,5	<b>27,8</b>	<b>+ 24 %</b>
<b>2<sup>ème</sup> Trimestre</b>	23,1	26,5	<b>33,3</b>	<b>+ 26 %</b>
<b>3<sup>ème</sup> Trimestre</b>	24,0	27,5	<b>41,5</b>	<b>+ 51 %</b>
<b>4<sup>ème</sup> Trimestre</b>	25,7	29,3	<b>39,1</b>	<b>+ 33 %</b>
<b>Total</b>	<b>92,7</b>	<b>105,8</b>	<b>141,7</b>	<b>+ 34 %</b>

\* Le chiffre d'affaires 2009 pro forma est destiné à permettre la comparaison avec 2010.

Il intègre la perception d'un loyer de location-gérance de 13,1 M€ en 2009 contre 16,8 M€ en 2010.

Nb : Le chiffre d'affaires publié le 9 juillet dernier était présenté net des commissions de dépôt-vente versées aux magasins, désormais classées dans les charges externes.

**Pertinence démontrée du nouveau modèle économique :**

Le Groupe a réalisé un bon quatrième trimestre et affiche une croissance annuelle de : + 34 % pour le groupe, + 29 % pour les magasins, + 11 % pour les magasins comparables.

La croissance à périmètre comparable présente un mix équilibré panier/trafic.

L'activité de vente en gros représente 7,4 M€, dont 1,6 M€ liés à une opération de déstockage.

L'activité de vente par internet a réalisé 1,2 M€ de chiffre d'affaires.

Vêt'Affaires a ouvert sur l'exercice, 21 magasins au nouveau concept, dans les villes de : Amiens - département 80, Ecole Valentin - 25, Châtelleraut - 86, Saumur - 49, Hazebrouck - 59, Sainte-Bazeille - 47, Moncel-lès-Lunéville - 54, Villeneuve-sur-Lot - 47, Vichy - 03, Ibos - 65, Tours - 37, Ales - 30, Provins - 77, Vesoul - 70, Villefranche-sur-Saône - 69, Dôle - 39, Tulle - 19, Thiers - 63, Sainte Marguerite - 88, Pontivy - 56 et Saint Dizier - 52.

Un magasin a été fermé.

Au 31 décembre, le Groupe possède désormais 114 magasins.

**Vêt'Affaires en 2010**

*La référence française du hard discount textile avec un réseau de plus de 110 magasins.*

*Une offre composée de 80% de vêtements à moins de 5 € TTC pour habiller toute la famille.*

**ISIN : FR0000077158 - Reuters : ETA.PA - Mnm. VET - Bloomberg – VET FP**

**Siège social : 112, avenue Kleber – 76116 PARIS**

**Retrouvez tous les communiqués sur [www.vetaffaires.org](http://www.vetaffaires.org)**

**Vêt'Affaires Pierre-Yves CLAUDEL - DAF**

[claudel@vetaffaires.fr](mailto:claudel@vetaffaires.fr)

☎ +33 (0) 1 47 55 30 56

**PHI éconéo Vincent LIGER-BELAIR**

[vlb@phi-com.com](mailto:vlb@phi-com.com)

☎ +33 (0) 1 47 61 89 65



Publication des résultats du 6 Avril 2011

## 2010 : l'année de la preuve

### 142 M€ de chiffre d'affaires et 60% de marge brute

Le Directoire, réuni le 25 mars 2011 sous la présidence de Remy Leauger, a arrêté les comptes 2010.

Données consolidées	2010		2009 Pro forma*		2009 Publié	
	M€	%	M€	%	M€	%
Chiffre d'affaires	142,2	100 %	105,9	100 %	92,7	100 %
Marge brute	85,3	60,0 %	61,8	58,4 %	48,6	52,4 %
Excédent Brut d'Exploitation	12,2	8,6 %	3,5	3,3 %	4,1	4,4 %
Résultat opérationnel	9,2	6,4 %	1,9	1,8 %	2,5	2,7 %
Résultat net (pdg)	5,0	3,5 %	1,4	1,4 %	1,8	1,9 %

\* Le résultat 2009 pro forma est destiné à permettre la comparaison avec 2010.  
Il intègre la perception d'un loyer de location-gérance de 13,1 M€ en 2009 contre 18,6 M€ en 2010.

### 2010 - le nouveau modèle prend toute sa dimension :

L'exercice a été marqué par :

- une forte accélération de l'activité à comparables, l'ensemble des indicateurs magasins étant positifs ;
- la création de 21 nouveaux magasins, accélérateurs de croissance ;
- des résultats maintenus à des niveaux élevés, la nouvelle organisation étant créatrice de valeur pour le groupe, à travers les revenus des locations-gérences ;
- la marge brute, hors location gérance, est confortée à plus de 55% contre 52,5% en 2009 et confirme la bonne maîtrise des achats dans un contexte de hausse des prix des matières premières ;
- la bonne maîtrise des coûts du nouveau modèle permet une très forte hausse de l'excédent brut d'exploitation à 12,2 M€ contre 3,5 M€ pro forma en 2009 ;
- la structure financière se renforce avec 56 M€ de fonds propres, 30,7 M€ de stocks contre 27,6 M€ au 31/12/09, et une trésorerie largement excédentaire à 17 M€ ;
- le groupe, sans aucun endettement net, dispose ainsi des ressources nécessaires à son ambitieux programme de développement.

### Dividendes :

Un doublement des dividendes, à 1€/action, sera proposé à l'AG du 20 mai 2011.

La rentabilité retrouvée, la bonne santé financière et la confiance dans le modèle incite également le Directoire à proposer un dividende complémentaire exceptionnel de 2 €/action. Versement au 30 juin 2011.



## 2011 – une nouvelle étape

Chiffre d'affaires M€		2011	2010	Ecart %
<b>1<sup>er</sup> trimestre</b>		<b>31,5</b>	27,8	13,30%
Dont	Ventes magasins	26,5	22,5	17,80%
	Loyer de location-gérance	4	3	33,30%
	Internet	0,1	0,3	ns
	Ventes en gros	0,9	1,6	ns

Vêt'Affaires a ouvert 7 magasins au nouveau concept au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2011 dans les villes de Millau – 12 ; Valence – 26 ; Annemasse – 74 ; Vannes – 56 ; Rochefort – 17 ; Château-Bernard – 16 et Nogent – 60.

À périmètre comparable le chiffre d'affaires affiche une hausse de 1%

Les ventes par internet représentent 0,15 M€ et les ventes en gros 0,94 M€.

### Des objectifs ambitieux maintenus

- Atteindre 200 magasins à l'horizon 2015 en ouvrant en moyenne 20 magasins par an au cours des 4 prochaines années.
- Maintenir une croissance durable à périmètre comparable
- Conforter un niveau élevé de marge nette

### Prochains rendez vous 2011:

- Assemblée Générale (Paris) 20 mai
- Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre 12 juillet
- Résultats semestriels 15 septembre
- Chiffre d'affaires du 3<sup>ème</sup> trimestre 11 octobre

### Vêt'Affaires en 2011

*La référence française du hard discount textile avec un réseau de plus de 120 magasins.  
Une offre composée de 80% de vêtements à moins de 5 € TTC pour habiller toute la famille.*

*ISIN : FR0000077158 - Reuters : ETA.PA - Mnm. VET - Bloomberg – VET FP*

*Siège social : 112, avenue Kleber – 76116 PARIS*

**Retrouvez tous les communiqués sur [www.vetaffaires.org](http://www.vetaffaires.org)**

Vêt'Affaires Pierre-Yves CLAUDEL - DAF

[claudel@vetaffaires.fr](mailto:claudel@vetaffaires.fr)

+33 (0) 1 47 55 30 56

PHI éconéo Vincent LIGER-BELAIR

[vlb@phi-com.com](mailto:vlb@phi-com.com)

+33 (0) 1 47 61 89 65



## J - DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

### Documents de référence 2007, 2008 et 2009

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

#### • Pour l'exercice 2007

Le document de référence de l'exercice 2007 enregistré auprès l'Autorité des Marchés Financiers en date du 09 juin 2008 sous le numéro R. 08-068.

Y figurent :

- les comptes consolidés aux pages 94 à 130 et le rapport des Commissaires aux Comptes correspondant aux pages 130 à 132 ;
- les informations financières aux pages 8 à 11 ;
- les comptes de la Société pour l'exercice établis en normes françaises aux pages 133 à 148 et le rapport général et le rapport spécial des Commissaires aux Comptes respectivement aux pages 149 et 150 à 151.

#### • Pour l'exercice 2008

Le document de référence de l'exercice 2008 enregistré auprès l'Autorité des Marchés Financiers en date du 30 avril 2009 sous le numéro R. 09-0040.

Y figurent :

- les comptes consolidés aux pages 69 à 101 et le rapport des Commissaires aux Comptes correspondant aux 101 et 102 ;
- les informations financières aux pages 7 à 10 ;
- les comptes de la Société pour l'exercice établis en normes françaises aux pages 103 à 118 et le rapport sur les comptes annuels et le rapport spécial des Commissaires aux Comptes respectivement aux pages 119 et 120 à 123.

#### • Pour l'exercice 2009

Le document de référence de l'exercice 2009 enregistré auprès l'Autorité des Marchés Financiers en date du 20 Juillet 2010 sous le numéro R. 10-060.

Y figurent :

- les comptes consolidés aux pages 45 à 70 et le rapport des Commissaires aux Comptes correspondant à la page 70 ;
- les informations financières aux pages 8 à 13 ;
- les comptes de la Société pour l'exercice établis en normes françaises aux pages 71 à 84 et le rapport sur les comptes annuels et le rapport spécial des Commissaires aux Comptes respectivement aux pages 85 et 86 à 87.

### Consultation de documents du Groupe Vêt'affaires :

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants peuvent être consultés au siège social sur simple demande :

- Acte constitutif
- Statuts de Vêt'affaires
- Les comptes annuels des années 2008 – 2009 – 2010 ainsi que les différents rapports des Commissaires aux Comptes correspondants.
- Les documents de référence des exercices clos les 31/12/2008, 31/12/2009 et 31/12/2010.

Ces documents sont accessibles également sur notre site internet à l'adresse suivante :

[http://www.vetaffaires.org/corporate\\_actionnaires.php?page=rappports\\_annuels](http://www.vetaffaires.org/corporate_actionnaires.php?page=rappports_annuels)

## K - PERSONNES RESPONSABLES

### Responsable du document

Monsieur Rémy LESGUER, Président du Directoire

### Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en pages 7 à 27 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières consolidées de l'exercice 2010 présentées dans ce document ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 64.

Ce rapport contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe des comptes consolidés qui expose l'incidence de la réorganisation fonctionnelle du Groupe Vêt'Affaires sur la comparabilité des comptes consolidés ».

Rémy LESGUER

Président du Directoire

Le 29 avril 2011

### Responsables de l'information

Rémy LESGUER, Président du Directoire

Pierre-Yves CLAUDEL, Directeur Administratif et Financier

112, avenue Kléber

76116 Paris

Tél. : +33 (0) 1 47 55 30 56

Fax : +33 (0) 1 47 55 30 57



# L - TABLE DE CONCORDANCE

<b>1- PERSONNES RESPONSABLES</b> .....	
1.1- Responsable du document.....	89
1.2- Attestation du responsable.....	89
<b>2- CONTROLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b> .....	
2.1 Noms et adresses des contrôleurs légaux des comptes.....	40
2.2 Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés durant la période couverte.....	néant
<b>3- INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b> .....	<b>VII</b>
<b>4- FACTEURS DE RISQUE</b> .....	<b>12-14</b>
<b>5- INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b> .....	
5.1- Histoire et évolution de la société .....	I-V,28
5.2- Investissements .....	31
<b>6- APERÇU DES ACTIVITÉS</b> .....	
6.1- Principales activités.....	28
6.2- Principaux marchés.....	29
6.3- Faits exceptionnels.....	néant
6.4- Degré de dépendance de Vêt'aires à l'égard de brevets, licences, contrats commerciaux industriels, ou financiers, .....	31
6.5- Éléments sur lequel est fondé toute déclaration de Vêt'aires concernant sa position concurrentielle .....	29-31
<b>7- ORGANIGRAMME</b> .....	<b>6</b>
<b>8- PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</b> .....	<b>3-32</b>
<b>9- EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b> .....	
9.1- Situation financière.....	42
9.2- Résultat d'exploitation.....	43
<b>10- TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>	
10.1- Informations sur les capitaux de l'émetteur .....	45,58,72
10.2- Source et montants des flux de trésorerie de l'émetteur et descriptions de ces flux de trésorerie .....	44,68
10.3- Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur.....	14,59
10.4- Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.....	néant
10.5- Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2 .....	néant
<b>11- RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b> .....	<b>8</b>
<b>12- INFORMATION SUR LES TENDANCES</b> .....	
12.1- Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement.....	10,29
12.2- Tendances connues, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur pour l'exercice en cours .....	10,29
<b>13- PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b> .....	
13.1- Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation.....	néant
13.2- Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants.....	néant
13.3- Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques .....	néant
13.4- Déclaration indiquant si la prévision du bénéfice est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus .....	néant
<b>14- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GÉNÉRALE</b> .....	
14.1- Organes d'administration.....	18-22,39-40,80-81
14.2- Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction, de surveillance et de la direction générale.....	81
<b>15- RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES</b> .....	
15.1- Montant de la rémunération et avantages en nature octroyés par l'émetteur ou ses filiales.....	22-24
15.2- Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou autres avantages .....	58,74
<b>16- FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b> .....	
16.1- Date d'expiration du mandat actuel et période durant laquelle la personne est restée en fonction .....	19-21
16.2- Informations sur les contrats de service.....	22,78
16.3- Informations sur le Comité d'Audit et le Comité de Rémunération de l'émetteur.....	81-82
16.4- Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise .....	80

<b>17- SALARIÉS</b> .....	
17.1- Nombre de salariés et répartition des salariés par principal type d'activité et par site.....	24,60
17.2- Participations et stock-options.....	24
17.3- Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur .....	néant
<b>18- PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b> .....	
18.1- Principaux actionnaires.....	15
18.2- Droits de vote différents.....	15
18.3- Détention ou contrôle, direct ou indirect, de l'émetteur.....	15,17
18.4- Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.....	16
<b>19- OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS</b> .....	<b>22,62</b>
<b>20- INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b>	
20.1- Informations financières historiques .....	42-62
20.2- Informations financières pro-forma .....	62-63
20.3- États financiers .....	42-45,65-68
20.4- Vérifications des informations financières historiques annuelles .....	néant
20.4.1- Déclaration attestant que les informations financières ont été vérifiées.....	89
20.4.2- Autres informations du document de référence vérifiées.....	néant
20.4.3- Informations financières non tirées des états financiers.....	néant
20.5- Date des dernières informations financières vérifiées.....	néant
20.6- Informations financières intermédiaires et autres.....	
20.6.1- Informations financières intermédiaires publiées depuis les derniers états financiers vérifiés.....	86-89
20.6.2- Informations semestrielles si le document de référence est établi plus de 9 mois après la fin de l'exercice .....	néant
20.7- Politique de distribution des dividendes .....	1,11,76
20.8- Procédures judiciaires et d'arbitrage.....	13,49
20.9- Changement significatif de la situation financière ou commerciale.....	néant
<b>21- INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b> .....	
21.1- Capital social .....	33
21.1.1- Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, nombre d'actions émises mais non totalement libérées, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date de clôture de l'exercice.....	15,33
21.1.2- Actions non représentatives du capital .....	néant
21.1.3- Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur, lui-même ou en son nom, ou par ses filiales .....	15,17
21.1.4- Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription.....	néant
21.1.5- Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital.....	24,26
21.1.6- Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel prévoyant de le placer sous option.....	néant
21.1.7- Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques .....	néant
21.2- Acte constitutif et statuts .....	33-39
21.2-1- Objet social.....	33
21.2.2- Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance.....	34-36
21.2.3- Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes.....	38
21.2.4- Actions nécessaires pour modifier les droits aux actionnaires.....	néant
21.2.5- Convocations et conditions d'admission aux Assemblées Générales annuelles et aux Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires.....	34
21.2.6- Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle .....	néant
21.2.7- Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée.....	33
21.2.8- Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, charte ou règlement, régissant les modifications de capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit .....	néant
<b>22- CONTRATS IMPORTANTS</b> .....	<b>néant</b>
<b>23- INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS</b>	
23.1- Informations concernant les personnes ayant établi une déclaration ou un rapport.....	néant
23.2- Attestation confirmant que les informations ont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations produites inexactes ou trompeuses .....	néant
<b>24- DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b> .....	<b>89</b>
<b>25- INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b> .....	<b>6,57-53</b>





Vêt'aires  
112 Avenue Kléber  
75116 Paris Cedex 16  
[www.vetaffaires.org](http://www.vetaffaires.org)